

C84A1
C33
1998/99
3
QL
P. ouv.

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET
DES COMMUNICATIONS**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

1998-1999

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ET

DES COMMUNICATIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

DE

L'OPPOSITION OFFICIELLE

1998-1999



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Page

MINISTÈRE : CULTURE ET COMMUNICATIONS

- | | | |
|--------------------------------------|---|----|
| 1 - | Nombre de personnes qui étaient éligibles au Programme de départs volontaires et le nombre de personnes qui se sont prévaluées de ce programme et nombre de personnes qui ont été embauchées suite à ces départs. | 1 |
| 2 - | Montant déboursé pour payer des coupons de taxi utilisés par les employés du cabinet ministériel et du ministère. | 3 |
| 3 - | Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats 1997-1998. | 5 |
| 4 - | Copie du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor. | 7 |
| 5 - | Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor. | 9 |
| 6 - | Liste et description des projets réalisés à la suite de l'approbation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux, incluant les commissions scolaires et lieux publics ainsi que les coûts impliqués pour chacun d'eux eu égard au montant total du projet. | 11 |
|
<u>Culture et Communications</u> | | |
| 7 - | Ventilation des bénéficiaires et des montants de subvention des programmes suivants, pour l'année 1997-1998 et prévisions 1998-1999 : | 49 |
| | a) soutien aux conseils régionaux de la culture; | |
| | b) soutien aux maisons d'édition; | |
| | c) production, promotion et exportation des disques québécois; | |
| | d) soutien aux arts d'interprétation et aux arts visuels. | |

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

	Page	
8 -	Ventilation détaillée de l'aide financière accordée en 1997-1998 dans le cadre du programme d'implantation et d'amélioration des équipements culturels (municipalités, organismes bénéficiaires, relevé de subventions), avec la liste des projets approuvés ou à l'étude pour 1998-1999.	67
9 -	Liste détaillée des subventions versées dans le cadre du programme d'aide aux événements majeurs pour l'année financière 1996-1997 et 1997-1998.	71
10 -	Subventions accordées en 1996-1997 et 1997-1998 dans le cadre des programmes d'aide aux bibliothèques publiques (bibliothèques autonomes, nouvelles bibliothèques, bibliothèques centrales de prêts).	73
11 -	Liste des programmes d'aide administrés par le Conseil des arts et des lettres du Québec avec montant des budgets pour chacun des programmes pour 1997-1998 et prévisions pour 1998-1999.	85
12 -	Liste des programmes d'aide administrés par le Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et montants versés avec le nom du bénéficiaire pour l'année 1997-1998 et prévisions des budgets pour chacun des programmes pour l'année 1998-1999.	87
13 -	Liste des subventions versées dans le cadre des programmes d'aide de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) pour l'année 1997-1998.	91
14 -	Liste des programmes d'aide financière du ministère avec leurs objectifs et les clientèles admissibles.	93
15 -	Montant et ventilation des paiements de transferts effectués, pour l'année 1997-1998 et prévisions 1998-1999, pour chacun des programmes d'aide financière du ministère.	113
16 -	Évolution des paiements de transferts pour chacun des programmes d'aide financière du ministère, secteur des communications, par année financière, pour les années 1997-1998 et 1998-1999.	165

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

	Page	
17 -	Liste et copie des interventions et des mémoires déposés par le ministère des Communications devant des agences gouvernementales fédérales (exemple: CRTC).	177
18 -	Budget et répartition des effectifs de la Régie des télécommunications.	191
19 -	Ventilation du budget du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) pour 1997-1998 et prévisions 1998-1999 en indiquant:	193
	a) le nombre de demandes de subventions;	
	b) le nombre de subvention accordées;	
	c) la nature de la demande (raison de la demande de subvention);	
	d) le nom de la firme ou de la personne ayant reçu une subvention;	
	e) la convention de subvention des projets acceptés dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information - Phase I.	
20 -	Copie des documents recueillis par la délégation pour la mission du prix unique du livre du 21 au 31 octobre 1997 à Paris, Bruxelles et Londres.	197
21 -	Ventilation des dépenses relatives au projet de la Grande bibliothèque du Québec en indiquant le nombre ainsi que la fonction des personnes participant à ce projet, le coût des missions (voyages) ayant été faites dans l'optique d'une Grande bibliothèque, les coûts reliés aux activités du Comité Richard, les personnes rencontrées, les documents recueillis.	219
22 -	Liste des mesures fiscales ayant pour but d'encourager le tournage au Québec de productions cinématographiques étrangères en 1997-1998 et prévisions pour 1998-1999.	229
	<u>Télé-Québec</u>	
23 -	Budget et effectifs de Télé-Québec au 31 mars 1998 et prévisions pour 1998-1999.	231

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

	Page
24 - Budgets alloués aux émissions d'affaires publiques pour 1997-1998 et prévisions 1998-1999.	235
25 - Le pourcentage de la grille horaire et des budgets affectés à la mission éducative depuis 1990.	237
26 - Copie du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.	239
27 - Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor	241
56 - Copie du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.	243
57 - Prévisions de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.	243
58 - Copie des ordres du jour et procès-verbaux du Conseil pour 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998.	243

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 1 - Nombre de personnes qui étaient éligibles au Programme de départs volontaires et le nombre de personnes qui se sont prévaluées de ce programme et nombre de personnes qui ont été embauchées suite à ces départs.

PROGRAMME DE DÉPARTS VOLONTAIRES

	Personnes admissibles	Départs	Personnes embauchées
	-----	-----	-----
Ministère	166	42	Aucune
Organismes	217	36	Aucune
	-----	-----	-----
	383	78	-----

- ★ Réorganisation des tâches en vue de compenser pour les départs.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

2 - Montant déboursé pour payer des coupons de taxi utilisés par les employés du cabinet ministériel et du ministère.

Le montant déboursé pour payer des coupons de taxi utilisés par les employés du cabinet ministériel et du ministère s'élève à 88 825,11 \$.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 3 - Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par sous-contrats 1997-1998.**

Voir le document qui suit.

Question 3

MANDATS DONNÉS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
POUR 1997-98

ADRESSE DES TRAVAUX	DESCRIPTION DES MANDATS
Direction 337, Moreault, Rimouski	Ajout d'une salle d'entrevues Travaux de réaménagement de l'entrée Installation d'une porte dans le bureau du directeur
Archives 337, Moreault, Rimouski	Fabrication et installation de 12 casiers pour les chercheurs
Archives 930, Jacques Cartier, Chicoutimi	Négociation d'un bail avec la Société SAGAMIE
Archives 1210, du Séminaire, Ste-Foy	Ajout d'heures de gardiennage
Conservatoire d'art dramatique 12, Ste-Anne, Québec	Annulation du contrat de gardiennage
Conservatoire d'art dramatique 461, Richelieu, Québec	Ajout d'un contrat d'entretien ménager
Edifice Guy-Frégault 225, Grande Allée est Québec	Aménagement de la salle d'informatique Fermeture du local de câblage téléphonique et informatique Construction de deux salles de travail Installation d'une grille sur la porte de la chambre électrique Réparation et peinture du hall d'entrée et des salles de conférences Installation de tapis
Direction 100, Laviolette, Trois-Rivières	Ajout d'un local d'entreposage Installation d'un circuit dédié
Archives 1945, Mullins, Montréal	Fournir 4 plaques de signalisation
Conservatoires de musique et art dramatique 100, Notre-Dame, Montréal	Installation de serrures numériques Remplacement de serrures et colonnettes Installation de serrures numériques au garage et reloc. du poste de garde Installation de 12 projecteurs Installation de 4 prises électriques Modification de serrures et clefs Rafraîchissement du local M26: plancher, peinture etc.
Direction Laval Lanaudière Laurentide 300, Sicard, Ste-Thérèse	Implantation du bureau régional Installation de 6 projecteurs halogènes
Conservatoire de musique de Hull 430, Alexandre Taché, Hull	Installation d'un câble informatique
Direction 19, Perreault ouest, Rouyn-Noranda	Relocalisation résultant de l'intégration du bureau de l'OLF.
Direction 625, Lafèche, Baie-Comeau	Installation d'une prise de courant pour mise en réseau

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

4 - Copie du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.

Le Plan stratégique 1998-1999 est celui qui apparaît au volume III du Budget de dépenses 1997-1998 intitulé « Plans ministériels de gestion des dépenses ».



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 5 - Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.**

Le Plan stratégique 1998-1999 est celui qui apparaît au volume III du Budget de dépenses 1997-1998 intitulé « Plans ministériels de gestion des dépenses ».



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 6 - Liste et description des projets réalisés à la suite de l'approbation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux, incluant les commissions scolaires et lieux publics ainsi que les coûts impliqués pour chacun d'eux eu égard au montant total du projet.**

Voir les documents qui suivent.

Question 6

1998.04.09

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

page 1

REPARTITION BUDGETAIRE DES PROJETS PAR REGION

ANNEE FINANCIERE : 1997-1998

REGION	AMORCES AVANT 1997-1998		AMORCES EN 1997-1998		GRAND TOTAL					
	Terminés Nb	Non-terminés Montant	Terminés Nb	Non-terminés Montant	Nb	Montant				
01 Bas-Saint-Laurent	2	32211	0	0	0	21747	3	53958		
12 Chaudière-Appalaches	1	36593	1	12628	4	93938	1	39550	7	182709
09 Côte-Nord	0	0	0	0	3	25351	1	36000	4	61351
05 Estrie	0	0	0	0	1	50252	2	163000	3	213252
14 Lanaudière	2	34435	0	0	7	249300	5	250243	14	533978
15 Laurentides	2	82709	0	0	5	210094	1	118000	8	410803
13 Laval	0	0	0	0	1	16720	1	39550	2	56270
04 Mauricie/Bois-Francis	1	41925	0	0	2	40997	4	81980	7	164902
06 Montréal	3	250500	1	7500	3	103879	2	129742	9	491621
16 Montérégie	6	238449	0	0	20	474076	4	119627	30	832152
10 Nord-du-Québec	1	10000	0	0	0	0	4	141875	5	151875
07 Outaouais	1	16600	0	0	0	0	2	99969	3	116569

REPARTITION BUDGETAIRE DES PROJETS PAR REGION

ANNEE FINANCIERE : 1997-1998

REGION	AMORCES AVANT 1997-1998		AMORCES EN 1997-1998		GRAND TOTAL	
	Terminés Nb	Non-terminés Montant	Terminés Nb	Non-terminés Montant	Nb	Montant
03 Québec	8	443958	7	110126	19	799725
02 Saguenay/Lac-Saint-Jean	3	159802	0	0	4	172119
	30	1347182	53	1374733	118	4241284

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 01 Bas-Saint-Laurent

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		BUDGET	
					MAQUETTE	OEUVRE	MAQUETTE	INTERVENT.
AUCUN	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC	<> CLSC DE L'ESTUAIRE 10497	Traitement mural avec relief (salle d'attente)	Bruno SANTERRE	2000		21747	
MCC	MUSEE DE RIMOUSKI	MUSEE DE RIMOUSKI 10417	Cabinet d'estampes et oeuvres multidisciplin. (centre de documentation)	->COLLECTIF D'ARTISTES	0	4511	4511	
MEQ	C.S. LA NEIGETTE	CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE - PHASE Murale 10397	(mur est de l'atrium, à l'étage)	->Bruno SANTERRE	2000	25700	27700	
					3	4000	30211	53958
					3, Nb maquettes : 3			

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 02 Saguenay/Lac-Saint-Jean

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		BUDGET	
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.	INTERVENT.
MEQ	C.S. DE LA JONQUIERE	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE JONQUI Sculpture 10365 (aire de repos extérieure)		->Daniel DUTIL	1500	27802	30802	30802
				Ronald THIBERT	1500			
	UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI	UQAC - PAVILLON DES HUMANITES 10394	Sculpture-installation (hall d'entrée)	->Claudine COTTON	3000	88000	97000	97000
				Carol DALLAIRE	3000			
				Ronald THIBERT	3000			
	C.S. DU LAC SAINT-JEAN	<> CENTRE HYDRO 10453	Sculpture (entrée des étudiants à l'extérieur)	Youri BLANCHET	1200		12317	12317
MSSS	HOTEL-DIEU D'ALMA	HOTEL-DIEU D'ALMA 10415	Peintures et sculptures murales (escalier de service, rez-de-chaussée)	->Patrice DUCHESNE	1500	27500	32000	32000
				Daniel DUTIL	1500			
				Natacha GAGNE	1500			

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 02 Saguenay/Lac-Saint-Jean

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
		4	4	9, Nb maquettes : 9	17700	143302	172119

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 03 Québec

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
Aucun	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC	C.H. ST-JOSEPH-DE-LA-MALBAIE/CENTRE DE JOUR 10451	Sculpture autonome (passerelle de l'entrée)	--Jean-Pierre MORIN	1000	13000	14000
	SOCIETE DE DEV. DES ENTREPRISES CULTURELLES	<> MAISONS HAZEUR ET SMITH 10470	Sculpture (foyer de la maison Hazeur)		0	67500	67500
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE	LA VIGIE DE LA CAPITALE 10498	Sculptures suspendues (salle trois nord)	--Hélène ROCHETTE	1000	9000	10000
MCC	VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	BIBLIO. MUN. ET CENTRE D'ARCH. REG. DE CHARLE Sérigraphie sur verre et exte sur aluminium (hall d'entrée) 10413		--Danielle APRIL	1155	16115	17270
	CEGEP FRANCOIS-XAVIER-GARNEAU	CENTRE DE DEMONSTRATION EN SCIENCES PHYSIQUES 10420	Traitement mural (mur en façade)	--Danielle APRIL	750	7796	8546
	INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC	BIBLIOTHEQUE DU QUARTIER DUBERGER 10452	Bas-relief (bibliothèque)	--Natalie ROY	820	9230	10050
MEQ	C.S. DE BEAUFORT	ECOLE PRIMAIRE DES CIMES	Oeuvre sculpturale	--Jacques SAMSON	1800	24300	26100

ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-1998

RÉGION ADMINISTRATIVE : 03 Québec

SUBVENT. ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
				MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
	10323	(halle d'entrée, plafond de la cage d'escalier)				
C.S. JEUNE LORETTE	ECOLE SECONDAIRE DE VAL-BELAIR 10411	Sculpture-environnement (salle multifonctionnelle)	->Danielle APRIL	2000	55400	61400
			Gilles GIRARD	2000		
			Diane LANDRY	2000		
UNIVERSITE LAVAL	UNIVERSITE LAVAL, PAVILLON ADRIEN-POULIOT 10414	Sculptures (quatre carrefours intérieurs)	Andrew DUTKIEWYCH	4000		135000
			Jacek JARNUSZKIEWICZ	4000		
			->Gilles MIHALCEAN	4000	123000	
C.S. DE LA JEUNE-LORETTE	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NEUFCH VIDÉO-murale 10450	(la rotonde)	Danielle APRIL	2500		103488
			->Richard BAILLARGEON	2500	93488	
			Rose-Marie GOULET	2500		

ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-1998

RÉGION ADMINISTRATIVE : 03 Québec

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
				Suzan VACHON	2500		
C.S. LAURE CONAN		CENTRE LES CIMES 10460	Murale (salle à manger)	->Vivian GOTTHEIM	0	5500	5500
C.S. BEAUPORT		ECOLE PRIMAIRE LE TRIVENT 10467	Murale avec relief (cage de l'escalier est)	Gérard FOURNIER	0		4750
				Suzanne MARTEL	0		
				->Aline MARTINEAU	0	4750	
				Heiga SCHLITZER	0		
CONSEIL DES ECOLES PROF. EN METIERS D'ART DU Q		10468	Murale (café, corridor d'entrée)	->Jacques SAMSON	700	6460	7160
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE		<> 10469	Murale (foyer)		0	103522	103522
COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC		PAVILLON TECHNIQUE	Installation sculpturale	->Paul BELIVEAU	1600	35200	40000

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 03 Québec

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		BUDGET	
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.	INTERVENT.
		10475	(puits de lumière de l'entrée principale)					
				Vivian GOTTHEIM	1600			
				Diane LANDRY	1600			
			Sculpture autonome (hall de l'entrée sud)	->Jean-Pierre MORIN	1400	17266	18666	
	C. S. DE LA JEUNE-LORETTE	<> ECOLE PRIMAIRE DE VAL-BELAIR 10499	Installation sculpturale extérieure (façade du bâtiment)	Diane LANDRY	1700		52619	
				Jean-Pierre MORIN	1700			
				François-C. ROBIDOUX	1700			
	C. S. BEAUPORT	<> ECOLE SECONDAIRE SAMUEL DE CHAMPLAIN 10508	Traitement mural en bas relief (salle de regroupement à l'étage)	Suzanne MARTEL	1500		22000	
MSSS	HOPITAL DE L'ENFANT-JESUS	PAVILLON DE L'ENFANT-JESUS 10334	Sculpture fontaine (cour intérieure)	Pierre BOURGAULT	1500		64070	
				Gérard FOURNIER	1500			

ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-1998

RÉGION ADMINISTRATIVE : 03 Québec

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE (S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
				->Michel SAULNIER	1500	59570	
	HOPITAL LAVAL	10410	HOPITAL LAVAL - PAVILLON DE RECHERCHE CHIMIQUE Murales photographiques (corridor-atrium)	->Ivan BINET	1500	26584	28084
		19	20	34, Nb maquettes : 34	54025	677681	799725

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 04 Mauricie/Bois-Francis

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
MEQ	C. S. DE TROIS-RIVIERES	CENTRE INTEGRÉ DE FONDERIE ET DE MÉTALLURGIE 10447	Bas-relief (hall d'entrée principal)	Denis CHARLAND	1200		33042
				Jean-Pierre GAUDREAU	1200		
				->Élaine FRIGON	1200	29442	
	C. S. VAL-MAURICIE	ECOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMELE 10456	Haut relief extérieur (mur du gymnase)	->Louise BOISVERT	800	7155	7955
	UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES	<> UQAT - PAVILLON ALBERT-TESSIER 10500	Peinture murale (cage d'escalier)	Louise BOISVERT	1000		18000
	UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES	<> UQAT - PAVILLON MICHEL-SARAZIN 10501	Peinture Murale (troisième étage, hall de dégagement)	Josette VILLENEUVE	1000		18000
	UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES	<> UQAT - PAVILLON BENJAMIN-SULTE 10502	Sculpture murale (coin de la façade principale)	Marquis POULIN	1000		14787
	C. S. DES CHENES	<> CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-R	Sculpture	Diane LANDRY	1250		31193

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 04 Mauricie/Bois-Francs

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
		10509	(parvis de l'entrée principale)	Hélène ROCHETTE	1250		
				Pierre TESSIER	1250		
MSSS	CENTRE HOSPITALIER SAINTE-CROIX	CENTRE HOSPITALIER SAINTE-CROIX 10406	Sculpture extérieure-bas-relief (marquise de l'entrée du vestibule)	Danielle APRIL	1500		41925
				Lucienne CORNET	1500		
				->Mario COULOMBE	1500	37425	
		7		13, Nb maquettes : 13	15650	74022	164902

23

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 05 Estrie

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
MCC	UNIVERSITE DE SHERBROOKE	SALLE MAURICE-O'BREADY 10471	Sculpture murale (entrée principale, cage de scène)	Pierre BOURGAULT	1700	45152	50252
				->John FRANCIS	1700	45152	
				Élaine FRIGON	1700		
MEQ	UNIVERSITE DE SHERBROOKE	<> UNIVERSITE DE SHERBROOKE - INST. DE PHARMA Sculpture 10505 (avant de l'Institut de Pharmacologie)		Mario COULOMBE	2000		78000
				Claude MILLETTE	2000		
				---- DOUCET-SAITO	2000		
	UNIVERSITE DE SHERBROOKE	<> UNIVERSITE DE SHERBROOKE-FACULTE D'ADMINIS Sculpture extérieure 10506 (entrée principale de l'IPS)		Sylvie CLOUTIER	2500		85000
				Gilles LARIVIERE	2500		
				Yves LOUIS-SEIZE	2500		
					18600	45152	213252
					9, Nb maquettes : 9		
					3		

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 06 Montréal

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
Aucun	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC	CHSLD CHINOIS DE MONTREAL 10351	Murale et sculpture (hall d'entrée, bassin)	Eddy Kwan Lap CHAN	1200		26000
				Tin Yum LAU	1200		
				Siu Mui NGAN	1200		
				->Mary Sui Yee WONG	1200	21200	
MCC	THEATRE DU NOUVEAU MONDE	<> THEATRE DU NOUVEAU MONDE 10378	Oeuvre environnementale (plafond, hall principal, marquise)	Lucie DUVAL	2500		7500
				Marie-Christiane MATHIEU	2500		
				Frank MORZUCH	2500		
	THEATRE LES DEUX MONDES	THEATRE LES DEUX MONDES 10399	Sculptures (mur latéral du passage de la rue à la salle)	->Jacek JARNUSZKIEWICZ	850	7650	8500
MEQ	UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	PAVILLON J.A. DESEVE - PHASE IV 10407	Sculpture murale (place publique extérieure)	->Pierre GRANCHE	3500	179500	190000

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 06 Montréal

SUEVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
				Diane LANDRY	3500		
				Frank MORZUCH	3500		
			Sculpture suspendue (intérieure, centre de l'atrium)	->Lucie DUVAL	2000	24000	26000
				Liliana BEREZOWSKY	1200		39500
				->Michel BOULANGER	1200	35900	
				Rose-Marie GOULET	1200		
				François LACASSE	1300		28983
				Paul BELIVEAU	2500		100759
				Daniel DUTIL	2500		
				Rose-Marie GOULET	2500		

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 06 Montréal

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
				Lisette LEMIEUX	2500		
				Robert SAUCIER	2500		
MSSS	CENTRE JEUNESSE DE MONTREAL	BUREAUX ADMINISTRATIFS DE L'EST 10422	Murale avec relief (aire d'attente au rez-de-chaussée)	->Rose-Marie GOULET	1500	28300	29800
	C.H. ST-CHARLES BORROME	C.H. ST-CHARLES BORROME 10482	Installation multi-média (espace central menant des ascenseurs au mail)	->Jean-François CANTIN	1300	30679	34579
				Francine LARIVEE	1300		
				Robert SAUCIER	1300		
		9	10	25, Nb maquettes : 25	48450	327229	491621

27

<: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIÉS À UN PROJET PAR ANNÉE FINANCIÈRE ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-1998

RÉGION ADMINISTRATIVE : 07 Outaouais

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
MEQ	C.S. WESTERN QUÉBEC	ÉCOLE PRIMAIRE DE KAZABAZUA 10416	Bas-relief (carrefour corridors)	->Diane GENIER	1000	15600	16600
	C.S. VALLEE-DE-LA-LIEVRE	<> NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MASSON-ANGERS 10473	Sculpture autonome (carrefour)	Daniel CORBEIL	2000		41424
				Josée DUBEAU	2000		
				Paul LANDON	2000		
	C.S. DES DRAVEURS	<> ÉCOLE PRIMAIRE DE GATINEAU (SECT. MONTEE P 10474	Sculpture extérieure (coin sud-ouest)	C.J. FLEURY	1500		58545
				Yves LOUIS-SEIZE	1500		
				Andrée PAGE	1500		
		3	3	7, Nb maquettes : 7	11500	15600	116569

28

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 09 Côte-Nord

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
MCC	VILLE DE BAJE-COMEAU	CENTRE D'ARCHIVES PRIVEES DE BAJE-COMEAU 10454	Murale (hall d'entrée)	->Patrice DUCHESNE	800	7501	8301
	CONSEIL DE BANDE VASHAT	<> MAISON DE TRANSMIS. DE LA CULTURE MONTAGN. 10465	Murales avec relief (hall d'entrée)	Lucien-Gabriel JOURDAIN	500		18000
				Allen GREGOIRE	500		29
			Murales avec relief (salle d'exposition, quatre colonnes)	Lucien-Gabriel JOURDAIN	500		18000
				Allen GREGOIRE	500		
MEQ	C.S. DE MANICOUAGAN- MUN. DE RAGUENEU	BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE-MUNICIPALE DE RAGUENEU 10457	Haut-relief (bibliothèque, coin lecture des adultes)	->Katie VIBERT	0	3250	3250
MSSS	CLSC DE FORESTVILLE	CLSC DE FORESTVILLE 10455	Vitrail et murale avec transparence (fumoir, aire ouverte)	->Lorraine LEGENDRE	1250	12550	13800
				7, Nb maquettes : 7	4050	23301	61351

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 10 Nord-du-Québec

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
MEQ	C.S. KATIVIK	ÉCOLE DE MÉTIERS DE INUKJUAQ 10251	Sculpture intérieure	->Noah ECHALOOK	0	10000	10000
	C.S. KATIVIK	<> ECOLE DE AKULIVIK 10510	Sculpture en pierre (extérieur)	Adamie ANAUTAK	0		36000
	C.S. KATIVIK	<> ECOLE DE KANGIOSUALLUJUAQ 10511	oeuvre sculpturale		0		52000
	C.S. CRIE	<> ECOLE DE WEMINDJI 10512	Murales peintes, sculpture, vitrail		0		36000
MSSS	CENTRE DE SANTE ET DES SERV. SOC. DE LA RADISS	<> CENTRE DE SANTE ET DES SERV. SOC. DE LA RA Installation 10503	(salle d'attente de la clinique externe)	Gaétane GOUBOUT	1200		17875
					3, Nb maquettes :	3	
					5	10000	151875

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIÉS À UN PROJET PAR ANNÉE FINANCIÈRE ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-1998

RÉGION ADMINISTRATIVE : 12 Chaudière-Appalaches

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET ŒUVRE	BUDGET INTERVENT.
Aucun	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	CENTRE HOSPITALIER BEAUCE-ETCHEMIN 10507	Sérigraphies sur verre, peintures (entrée princ., salles d'attente, R.C. et étage)	Diane LANDRY	2000		56700
				->Lauréat MAROIS	2000	50700	
				Pierre B. OSTERRATH	2000		
MEQ	C.S. CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	ÉCOLE PRIMAIRE DE LA ROSE-DES-VENTS 10396	Sculpture extérieure (entrée de la maternelle)	Martine PAQUET	1500		36593
				Michel SAULNIER	1500		
				->Helga SCHLITZER	1500	32093	
	C.S. BEAUCE-ABENAKIS	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE 10461	Traitement mural (hall d'entrée principal)	->Michel SEVIGNY	1100	12112	13212
	C.S. CHAUDIÈRE-ETCHEMIN	CENTRE DE MATÉRIAUX COMPOSITES 10462	Sculpture murale (hall d'entrée principal)	->François MATHIEU	1700	12326	14026
	C.S. DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE	<> ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME	Sculpture murale et suspendue	Nathalie BUJOLD	1250		39550

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 12 Chaudière-Appalaches

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		BUDGET		
					MAQUETTE	OEUVRE	MAQUETTE	INTERVENT.	
		10504	(corridor et mur du gymnase)	Sylvie CLOUTIER	1250				
				Michel SEVIGNY	1250				
MSSS	RESIDENCE DENIS-MARCOTTE	<> RESIDENCE DENIS-MARCOTTE 10225	Peinture murale (hall central)	Michèle LORRAIN	1000			12628	
	LES CENTRES JEUNESSES CHAUDIERE-APPALACHES	CRUDA CINQUIEME SAISON/CAMPUS LEVIS 10448	Sculpture (hall d'entrée)	->Michel SAULNIER	875	9125	10000		
7					18925		116356		182709
7					13, Nb maquettes : 13				

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 13 Laval

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
MEQ	C.S. DES MILLES-ILES	CENTRE DE FORMATION EN METALLURGIE DE LAVAL 10424	Sculpture (extérieure, façade principale)	->Octavian OLARIU	1500	15220	16720
	C.S. DES MILLES-ILES	<> ECOLE PRIMAIRE SAINTE-ROSE 10484	Murale et verre (hall d'entrée et à l'étage)	Michèle LAPOINTE	1400		39550
				Lisette LEMIEUX	1400		
				Violaine POIRIER	1400		
					5700	15220	56270
					4, Nb maquettes : 4		

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 14 Lanaudière

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
MCC	CORPORATION HECTOR CHARLAND	<-> SALLE DE SPECTACLE 10493	Sculpture (extérieur, façade principale)	Loly DARCEL	2000	69000	
				Francine LARIVEE	2000		
				Michel Édmond LECLERC	2000		
MEQ	C.S. DE LE GARDEUR	ECOLE PRIMAIRE ADELARD BOUCHER 10401	Sculpture bas-relief, peinture murale (secteur administratif et étage)	->Normand FORGET	1398	12500	13898
			Peinture (mur jouxtant le gymnase)	->Natalie FONT	750	4250	5000
				->Natalie FONT	1300	14237	15537
				->Normand FORGET	1500	27233	28733
				Claude BETTINGER	2000		52991

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 14 Lanaudière

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
				Claire BRUNET	2000		
				->Normand FORGET	2000	46991	
				Natalie FONT	1500		44242
C.S. DES CASCADES-L'ACHIGAN		ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-LIN 10477	Peinture avec relief (mur en face de l'entrée principale)	Normand FORGET	1500		
				->Michel NIQUETTE	1500	39742	
C.S. DES MANOIRS		<> ECOLE PRIMAIRE L'ETINCELLE 10485	Oeuvre murale photographique (bibliothèque)	Manon FAFARD	1000		16568
C.S. DES MILLES-ILES		<> ECOLE PRIMAIRE DE TERREBONNE 10486	Relief ou sculpture (hall de l'entrée principale et corridors)	Michèle ASSAL	2500		54758
				Normand FORGET	2500		
				Denis LE BEL	2500		
C.S. DE L'INDUSTRIE		POLYVALENTE THERESE-MARTIN - PHASE 2	Peinture	->Pierre-Léon TETREAUULT	1000	25438	26438

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 14 Lanaudière

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		BUDGET	
					MAQUETTE	OEUVRE	MAQUETTE	INTERVENT.
		10487	(entrée, secteur professionnel)					
C.S. DE LE GARDEUR		ECOLE PRIMAIRE LE GARDEUR 10489	Installation sculpturale et photographique (hall de l'entrée principale)	->Marc LAROCHELLE	1500	35050	39550	
				Michel Édmond LECLERC	1500			
				Michel NIQUETTE	1500			
C.S. DE LE GARDEUR		ECOLE PRIMAIRE LES EAUX-VIVES 10490	Relief et murale (hall central de l'entrée principale)	->Michèle ASSAL	1500	36346	40846	
				Ginette DEZIEL	1500			
				Michel NIQUETTE	1500			
C.S. DES MANOIRS		<> ECOLE SECONDAIRE L'ODYSÉE 10491	Oeuvre sculpturale ou murale (salle de regroupement)	Barbara CLAUS	1700		68467	
				Normand FORGET	1700			
				Pierre FOURNIER	1700			

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 14 Lanaudière

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
	C.S. DES CASCADES-L'ACHIGAN	<> ECOLE PRIMAIRE DE SAINTE-JULIENNE 10492	Sculpture murale et vitrail (entrée principale et escalier de secours)	Normand FORGET	1500		41450
				Lisette LEMIEUX	1500		
				Pierre-Léon TETREAUULT	1500		
MSSS	CHSLD SAINT-JACQUES	FOYER SAINT-JACQUES 10425	Peinture-relief (trois étages)	-->Natalie FONT	1500	15000	16500
					51048	256787	533978
					31, Nb maquettes : 31		
					14	15	

37

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIES A UN PROJET PAR ANNEE FINANCIERE ET PAR REGION ADMINISTRATIVE

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 15 Laurentides

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
Aucun	SOCIETE IMMOBILIERE DU QUEBEC	<> PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-JEROME 10463	Sculptures et pavement (niches du hall d'entrée et hall d'entrée)	Pierre BOURGAULT	2400		118000
				Claire BRUNET	2400		
				Pierre LEBLANC	2400		
				Pierre LECLERC	2400		
				Jacques SAMSON	2400		
MEQ	C.S. SAINTE-THERESE	ECOLE PRIMAIRE DE BOISBRIAND 10402	Sculpture (terre-plein en façade du bâtiment)	->Jeane FABB	1600	31443	36243
				Monique GIARD	1600		
				Dominique VALADE	1600		
				->Bonnie BAXTER	0	15000	15000
				->Claire BRUNET	1709	12315	15733
	C.S. SAINTE-THERESE	ECOLE PRIMAIRE DE BLAINVILLE 10404	Peinture (bibliothèque)				
			Photographie (rez-de-chaussée)				

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 15 Laurentides

SUBVENT. ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
C. S. DES PATRIOTES			Bonnie BAXTER	1709		
		Peinture (bibliothèque)	->Reynald CONNOLLY	1709	14024	15733
	ECOLE PRIMAIRE SAINT-AUGUSTIN 10429	Relief (entrée principale et salle des casiers)	Kittie BRUNEAU	1500		39550
			->Claire BRUNET	1500	35050	
C. S. SAINT-JEROME		Murale (corridor attenant à la salle polyvalente)	Monique GIARD	1500		
	ECOLE PRIMAIRE SAINTE-ANNE 10481		->Denis LE BEL	1000	15000	16000
C. S. SAINT-JEROME		Murale avec relief (salle polyvalente au rez-de-chaussée)	René DEROUIN	1200		26622
	ECOLE PRIMAIRE DE PRÉVOST 10483		->Francine LALONDE	1200	24222	
		Murale avec relief (bibliothèque)	Reynald CONNOLLY	1200		26622
			->Geneviève MERCURE	1200	24222	

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 15 Laurentides

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
	C. S. SAINT-JEROME	ECOLE PRIMAIRE SAINT-JANVIER 10495	Peinture (bibliothèque)	Gilles BOISVERT	1200		26651
				->Sophie LANCTOT	1200	24251	
			Murale (salle polyvalente)	Claire BRUNET	1200		26652
				->Christiane DESJARDINS	1200	24252	40
MSSS	CHSLD DRAPEAU CENTRE ET DESCHAMBAULT	CENTRE HUBERT-MAISONNEUVE 10428	Éléments sculpturaux (cour du jardin)	Normand FORGET	1500		30000
				Monique GIARD	1500		
				->Dominique VALADE	1500	25500	
			Peinture (aux étages)	->Sophie LANCTOT	1500	16497	17997
		8	13	28, Nb maquettes : 28	43027	261776	410803

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre

LISTE DES SUBVENTIONNEURS ASSOCIÉS À UN PROJET PAR ANNÉE FINANCIÈRE ET PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

ANNÉE FINANCIÈRE: 1997-1998

RÉGION ADMINISTRATIVE : 16 Montréal

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
Aucun	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	LES CENTRES D'ACCUEIL DU HAUT SAINT-LAURENT 10386	Murale photographique (salons aux étages et rez-de-chaussée)	->Claude-Philippe BENOIT	1500	25800	27300
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	C.A. MGR.-CODERRE 10418	Traitement de verre et sculpture (entrée principale et jardin)	Richard PURDY	1500		43750
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	C.A. CHEVALIER LEVIS 10419	Panneaux de verre (hall d'entrée)	->Catherine WIDGERY	1500	40750	
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	C.A. HENRIETTE CÉRÉ 10442	Murale (salle à manger principale)	Sylvie FRASER	1200		30937
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	C.A. CHAMPLAIN 10459	Sculpture (pergola)	->Francine LARIVEE Roberto PELLEGRINUZZI	1200	27337	
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	C.A. HENRIETTE CÉRÉ 10442	Murale (salle à manger principale)	->Sylvie READMAN	1400	16274	17674
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUÉBEC	C.A. CHAMPLAIN 10459	Sculpture (pergola)	->Louise DELORME	1000	10106	11106

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 16 Montérégie

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	BUDGET	BUDGET
					MAQUETTE	OEUVRE	INTERVENT.
	CORPORATION D'HEBERGEMENT DU QUEBEC	CHSLD JEANNE-CREVIER 10464	Vitraill (hall d'entrée)	->Mortimer TAFFERT	1500	22500	24000
MCC	C.S. SOUTHSORE	<> BIBLIOTHEQUE ARMAND-FRAPPIER 10478	Oeuvre murale (hall d'entrée principale)	Gilbert POISSANT	1000		11000
MEQ	C.S. DES TROIS-LACS	ECOLE PRIMAIRE SAINT-ZOTIQUE 10398	Eléments sculpturaux (extérieur, place ronde)	Yves LOUIS-SEIZE	1316		31462
				Andrée PAGE	1316		42
				->Gilbert POISSANT	1316	27514	
	C.S. DE CHATEAUGUAY VALLEY	ECOLE PRIMAIRE HARMONY 10400	Peinture, textile, installation verre, vitrail (murs et hautes fenêtres près du gymnase)	->---- COZIC	1500	27500	29000
	C.S. DU GOELAND	CENTRE D'EXCELLENCE AUTOMOBILE 10405	Sculpture (entrée principale extérieure)	Linda COVIT	2000		66000
				Pierre GRANCHE	2000		

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 16 Montérégie

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
				->Jacek JARNUSKIEWICZ	2000	60000	
			Peinture (corridor principal)	->Raymond LAVOIE	1000	9000	10000
C.S. DES TROIS-LACS		ECOLE PRIMAIRE DE L'ILE PERROT 10430	Sculpture (extérieur)	->Yves LOUIS-SEIZE	0	28727	28727
			Murale avec relief (secteur de la maternelle)	->Lise BOISSEAU	1000	9188	10188
C.S. MONT-FORT		ECOLE PRIMAIRE DUMOULIN 10431	Mural bas-relief et éléments sculpturaux (entrée des élèves)	->Michel BEAUCAGE	1100	16737	17837
							43
C.S. DU GOELAND		<> ECOLE PRIMAIRE SAINTE-CATHERINE 10432	xxxxxx xxxxxxx		0	48950	48950
C.S. DU GOELAND		<> ECOLE PRIMAIRE L'AQUARELLE 10433	Sculpture (extérieure)	Louise DELORME	1600		48325
				Andrew DUTKEMYCH	1600		
				Hélène-Pierre PLOURDE-TARDIF	1600		

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 16 Montérégie

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET		BUDGET	
					MAQUETTE	OEUVRE	MAQUETTE	INTERVENT.
C.S. D'AVIGNON		CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE COMANS 10434	Murale (entrée principale, carrefour de circulation)	->Andrew DUTKOWYCH	1100	12900	1100	14000
C.S. MONT-FORT		PAVILLON JACQUES DE CHAMBLY 10435	Sculpture, traitement mural, grille (extérieur, droite de l'entrée principale)	->Yves LOUIS-SEIZE	1500	25778	1500	27278
C.S. MONT-FORT		ECOLE PRIMAIRE SAINT-BASILE-LE-GRAND 10436	Murale-relief (hall d'entrée principal et plancher)	Lise BOISSEAU	1500		1500	42462
				Jean-Pierre NEVEU	1500		1500	44
				->Gilbert POISSANT	1500	37962	1500	
C.S. DU GOELAND		ECOLE PRIMAIRE LA PETITE-GARE 10437	Sculpture suspendue (hall central)	Michel BEAUCAGE	1700		1700	47642
				->Maurice SAVOIE	1700	42542	1700	
				Jocelyn VIENS	1700		1700	
C.S. EAU-VIVE		ECOLE PRE-SCOLAIRE DE SAINT-AMABLE	Murale-céramique	->Gilbert POISSANT	1300	18643	1300	19943

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 16 Montérégie

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
		10438	(mur du hall de l'entrée principale)				
C.S. SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	ECOLE PRIMAIRE SAINT-JOSEPH	10439	Mural-relief (mur face à l'entrée des élèves)	->Daniel-Jean PRIMEAU	1000	12488	13488
C.S. SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	ECOLE DES MÉTIERS	10445	Peinture-installation (vestibule)	->Lise BOISSEAU	0	3800	3800
			Dessin-crayon (salle polyvalente)	->Yvan LAFONTAINE	0	3800	3800
C.S. SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	ECOLE PRIMAIRE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR	10446	Peinture (classe maternelle)	->Robert WOLFE	0	4000	4000
C.S. DES CANTONS	ECOLE SAINT-JEAN	10449	Peinture (mur des cages d'escalier)	Michel BEAUCAGE	0		3937
				->Hélène PLOURDE	0	3937	
				Louise MERCURE	0		
C.S. LAKESHORE	ECOLE PRIMAIRE FOREST HILL ELEMENTARY		Sculpture et vitrail	->---- COZIC	1400	28121	32321

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 16 Montérégie

SUBVENT. ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET	
				MAQUETTE	BUDGET INTERVENT.
	10466	(hall principal et en façade à l'étage)			
			Andrew DUTKEWYCH	1400	
			Daniel-Jean PRIMEAU	1400	
C.S. EAU-VIVE	ECOLE PRIMAIRE PARC PREVERT 10472	Relief photographique (hall de l'entrée principale)	Lise BOISSEAU	1700	47922
			--- COZIC	1700	46
			->Michel LECLAIR	1700	42822
C.S. DES TROIS-LACS	ECOLE PRIMAIRE COTEAU-DU-LAC 10476	Peinture murale (hall de l'entrée principale)	Michel BEAUCAGE	1500	40790
			->Lise BOISSEAU	1500	36290
			Serge LEMONDE	1500	
C.S. DES MOISSONS	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE BEAUHARNOIS 10479	Installation extérieure (près de l'entrée du secteur professionnel)	->Daniel-Jean PRIMEAU	1200	15941
					17141

ANNEE FINANCIERE: 1997-1998

REGION ADMINISTRATIVE : 16 Montréal

SUBVENT.	ORGANISMES CONSTRUCTEURS	PROJETS	INTERVENTION	ARTISTE(S)	BUDGET MAQUETTE	BUDGET OEUVRE	BUDGET INTERVENT.
	C.S. DES CANTONS	<> PAVILLON LES MÉSANGES 10488	XXXXXX XXXXXX		0	11352	11352
	C.S. SOUTHSORE	ECOLE PRIMAIRE KENSINGTON 10496	Installation (salle de regroupement des élèves)	->Daniel-Jean PRIMEAU	1000	17020	18020
MSSS	CHSLD LA JEMMERAIS	CHSLD LA JEMMERAIS 10443	Murale-céramique (deux murs intérieurs)	->Gilbert POISSANT	1800	26200	28000
		30	33	52, Nb maquettes : 52	64648	713979	832152

<>: Projet non terminé

->: Maquette retenue en vue de la réalisation d'une oeuvre



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS****SECTEUR : CULTURE****7 - Ventilation des bénéficiaires et des montants de subvention des programmes suivants, pour l'année 1997-1998 et prévisions 1998-1999 :**

- a) soutien aux conseils régionaux de la culture;

Voir le document qui suit.

- b) soutien aux maisons d'édition;

Le programme d'aide pour le soutien aux maisons d'édition relève de la Société de développement des entreprises culturelles.

- c) production, promotion et exportation des disques québécois;

Le programme d'aide pour la production, la promotion et l'exportation des disques québécois relève de la Société de développement des entreprises culturelles.

- d) soutien aux arts d'interprétation et aux arts visuels.

Voir les documents qui suivent.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 7 a)

Subventions 1997-1998 - Concertation régionale (02-01-08-02)

7 avril 1998

Page 1

BÉNÉFICIAIRES

97-98

Conseil culturel de la Montérégie	137 186,00
Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue	112 958,00
Conseil de la culture de l'Estrie	107 555,00
Conseil de la culture de la région de Québec & Chaudière-Appalaches	135 549,00
Conseil de la culture de Lanaudière	91 840,00
Conseil de la culture des Laurentides	110 761,00
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent inc.	113 613,00
Conseil régional de la culture de l'Outaouais	130 463,00
Conseil régional de la culture de la Côte-Nord	113 858,00
Conseil régional de la culture de la Gaspésie	81 853,00
Conseil régional de la culture du Coeur-du-Québec	114 267,00
Conseil régional de la culture Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	116 150,00
Conseil régional de la Radissonie	42 208,00
TOTAL:	1 408 261,00

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 7d)

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE FORM. MUSICALE (2-1-05-1)	
7 avril 1998	Page 1
BENEF	97_98

ACADÉMIE DE MUSIQUE DU QUÉBEC ET PRIX D'EUROPE	47 000,00
AMIS DE LA MUSIQUE DE RICHMOND INC. (LES)	9 500,00
ARC-EN-SON DE SEPT-ILES	3 000,00
ASS. DES PARENTS DES PETITS MUSICIENS DE SAINT-NOËL DE THETFORD INC.	3 500,00
ATELIER DE MUSIQUE DE JONQUIÈRE INC.	25 300,00
C.D. SPECTACLES INC.	1 700,00
CAMMAC	35 500,00
CAMP MUSICAL ACCORD PARFAIT INC.	9 000,00
CAMP MUSICAL D'ASBESTOS	48 500,00
CAMP MUSICAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	14 500,00
CAMP MUSICAL DE L'OUTAOUAIS	9 000,00
CAMP MUSICAL DE LANAUDIÈRE	35 000,00
CAMP MUSICAL DU LAC-SAINT-JEAN INC.	55 000,00
CAMP MUSICAL GRANDE COUDÉE INC.	7 000,00
CAMP MUSICAL L'HAMEÇON INC.	9 000,00
CAMP MUSICAL SAINT-ALEXANDRE INC.	18 000,00
CENTRE D'ART DE PRÉVILLE	15 000,00
CENTRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VAL-D'OR	25 933,00
CENTRE MUSICAL EN SOL MINEUR	23 400,00
CENTRE MUSICAL JEAN-CHARLES LOISELLE INC.	5 267,00
CONCOURS DE MUSIQUE DU QUÉBEC INC.	50 000,00
ÉCOLE DE FORMATION MUSICALE D'ALMA	5 250,00
ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ	6 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-NORD	26 700,00
ÉCOLE DE MUSIQUE D'ABITIBI-OUEST	12 200,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE CHARLEVOIX INC.	4 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAVRE-SAINT-PIERRE	11 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE L'OUTAOUAIS	24 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA BAIE INC.	5 250,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATANE INC.	25 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE MURDOCHVILLE INC.	8 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER	9 300,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE FORM. MUSICALE (2-1-05-1)

7 avril 1998

Page 2

BENEF

97_98

-----	-----
ÉCOLE DE MUSIQUE DE SEPT-ÎLES	27 500,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT INC.	25 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DU CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE	28 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE ET SOLFÈGE DE CHICOUTIMI INC.	17 100,00
ÉCOLE DE MUSIQUE GRANDE-VALLÉE ENR. (PARACHÈVEMENT)	8 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE HARRICANA	10 700,00
ÉCOLE DE MUSIQUE MI LA RÉ SOL INC.	21 000,00
ÉCOLE DE MUSIQUE MIRANSOL INC.	11 000,00
ENSEMBLE LES PETITS VIOLONS (L')	42 000,00
FESTIVAL DE MUSIQUE DU ROYAUME INC.	2 500,00
FESTIVAL DU TRAC	1 300,00
JEUNES CONCERTS DU TÉMISCAMINGUE (LES)	5 000,00
MAITRISE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	11 800,00
ORCHESTRE À CORDES DE BAIE-COMEAU	8 500,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE JEUNES PHILIPPE-FILLION	8 500,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE JOLIETTE	15 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE LÉVIS INC.	25 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE MONTRÉAL	16 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DE SHERBROOKE	15 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DES JEUNES DU WEST ISLAND	5 000,00
PETITS CHANTEURS DE TROIS-RIVIÈRES (LES)	20 000,00
PETITS CHANTEURS DU MONT-ROYAL (LES)	23 500,00
SOCIÉTÉ MUSICALE LE MOUVEMENT VIVALDI (LA)	46 000,00
Total ...	-----
	980 200,00

QUANT. 90

NO.ENG.\$11-21051,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - DÉV. DE LA FORMATION EN MUSIQUE & EN DANSE (2-1-05-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

ACADÉMIE DE BALLET DU SAGUENAY INC.	20 000,00
ACADÉMIE DE DANSE DE FORESTVILLE	8 500,00
ACADÉMIE DE DANSE DE L'OUTAOUAIS	25 000,00
ACADÉMIE DE DANSE DE LA CÔTE-NORD	6 400,00
ACADÉMIE «LES JOIES DE LA DANSE» (L')	2 800,00
BALLETS CLASSIQUES DU HAUT-RICHELIEU (LES)	12 000,00
CAMP D'ÉTÉ QUI DANSE DE L'OUTAOUAIS	6 000,00
ÉCOLE DE BALLET DE HAVRE-SAINT-PIERRE	3 800,00
ÉCOLE DE BALLET DE SEPT-ILES	4 200,00
ÉCOLE DE DANSE QUATRE-TEMPS INC.	25 700,00
ÉCOLE DE DANSE SUZANNE MALTAIS-GAGNON INC.	3 700,00
ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-NORD	4 700,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE SEPT-ILES	1 800,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT INC.	20 000,00
ÉCOLE FLORENCE-FOURCAUDOT INC.	13 750,00
PRISME CULTUREL INC. (LE)	16 750,00
Total ...	=====
	175 100,00

QUANT. 19

NO.ENG.\$11-21052,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - FORMATION PROFESSIONNELLE (2-1-05-3)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

ATELIERS DE DANSE MODERNE DE MONTRÉAL INC. (LES)	347 500,00
CAMP MUSICAL DES LAURENTIDES	168 000,00
CENTRE D'ARTS ORFORD	465 000,00
DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX INC. (LE)	350 800,00
ÉCOLE MUSITECHNIC INC.	50 000,00
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE	573 318,00
ÉCOLE NATIONALE DE L'HUMOUR	117 400,00
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE DU CANADA	300 000,00
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DANSE DU QUÉBEC	1 335 000,00
FORTE JEUNE CHANSON	30 000,00
GROUPE DANSE PARTOUT INC. (LE) - ÉCOLE DE DANSE DE QUÉBEC	104 500,00
INSTITUT NATIONAL DE L'IMAGE ET DU SON	904 883,00
Total ...	
	=====
	4 746 401,00

QUANT. 23

NO.ENG.\$11-21053,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE (2-1-06-3)

9 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

ADICUB	25 000,00
ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE	15 000,00
AMIS DE LA MUSIQUE DE RICHMOND (LES)	40 125,00
AMIS DE LA MUSIQUE DE RICHMOND INC. (LES)	10 875,00
AMOS, VILLE	70 000,00
ARAM	6 000,00
ARTSPEC PORTNEUF	7 000,00
ASS. LE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE INC.	12 000,00
AYLMER, VILLE	25 000,00
C.D. SPECTACLES INC.	20 000,00
CAFÉ DE LA VIEILLE FORGE	13 000,00
CAFÉ-THÉÂTRE CÔTÉ-COUR INC. (LE)	10 000,00
CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI	15 000,00
CENTRE CULTUREL D'EAST ANGUS INC.	6 000,00
CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE	66 000,00
CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	170 000,00
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE PRÉVOST	3 000,00
CENTRE CULTUREL FERNAND-CHAREST	15 000,00
CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DE LONGUEUIL INC.	94 000,00
CENTRE DES ARTS SAIDYE BRONFMAN	45 000,00
CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	100 000,00
CHÂTEAUGUAY, VILLE	13 000,00
COALITION DES ARTS DE LA SCÈNE	100 000,00
COATICOOK, VILLE (MAJORATION)	6 000,00
COATICOOK, VILLE (PARACHÈVEMENT)	3 000,00
CODEC D'AMQUI INC.	10 000,00
COMI-ART INC.	48 000,00
COMITÉ CULTUREL DE MÉGANTIC	31 000,00
COMITÉ CULTUREL DE PASPÉBIAC	4 000,00
COMITÉ CULTUREL DE SAINT-JOVITE	17 000,00
COMITÉ DE LA CULTURE DE COWANSVILLE	8 000,00
COMITÉ DE SPECTACLE DE FORESTVILLE	4 000,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE (2-1-06-3)

9 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98
-----	-----
COMITÉ DE SPECTACLE DE HAVRE-SAINT-PIERRE	21 000,00
COMITÉ DE SPECTACLES DE FERMONT	19 000,00
COMITÉ DE SPECTACLES DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON	10 000,00
COMITÉ DE SPECTACLES «PAR NATASHQUAN»	10 000,00
COMITÉ DES SPECTACLES DE DOLBEAU INC.	15 000,00
COMMISSION DES LOISIRS DE LA SARRE	29 000,00
COMMISSION DES LOISIRS DE SENNETERRE	9 500,00
CONSEIL DE DIFFUSION CULTURELLE DE MATANE INC.	17 000,00
COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE CHICOUTIMI	85 000,00
CORP. AU VIEUX TREUIL (LA)	19 000,00
CORP. CULTURELLE MAMU	10 000,00
CORP. DE GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLES - BAIE-COMEAU	70 000,00
CORP. DE LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU	65 000,00
CORP. DE LA SALLE DE SPECTACLE - SEPT-ILES	70 000,00
CORP. DU CENTRE CULTUREL DE DRUMMONDVILLE INC.	105 000,00
CORP. DU CENTRE CULTUREL DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	52 000,00
CORP. DU VIEUX MOULIN MARCOUX DE PONT-ROUGE	5 000,00
CORP. HECTOR-CHARLAND	40 000,00
CORP. ILE-DU-REPOS	10 000,00
CORP. RÉGIONALE DE LA SALLE ANDRÉ GAGNON INC.	21 000,00
CORP. TOURISTIQUE ET CULTURELLE DE GRAND-MÈRE INC.	18 000,00
DIFFUSION CULTURELLE DE LÉVIS (MAJORATION)	24 500,00
DIFFUSION CULTURELLE DE LÉVIS (PARACHÈVEMENT)	44 500,00
DIFFUSION PLEIN-SUD INC.	13 000,00
DISRAËLI, VILLE - COMITÉ CULTUREL DE DISRAËLI INC.	4 000,00
DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX INC. (LE)	20 000,00
GRANDS BALLETS CANADIENS (LES)	75 000,00
HULL, VILLE - SALLE JEAN DESPRÉZ (MAJORATION)	21 000,00
HULL, VILLE - SALLE JEAN DESPRÉZ (PARACHÈVEMENT)	14 000,00
INITIASCÈNE	49 000,00
INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC (L')	50 000,00
INSTITUT CULTUREL AVATAQ	15 000,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE (2-1-06-3)

9 avril 1998

Page 3

BENEF	97_98

LACHUTE, VILLE	0,00
LAVAL, VILLE	35 000,00
LOISIRS DE GRANBY INC. (LES)	65 000,00
LOTBINIÈRE, MUNICIPALITÉ	5 000,00
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU (MAJORATION)	36 500,00
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU (PARACHÈVEMENT)	38 500,00
MAISON DE LA CULTURE DE WATERLOO	12 000,00
MATAGAMI, VILLE	5 000,00
MAXIMUM 90	12 000,00
MAXIMUM BLUES	1 500,00
MONT-LAURIER, VILLE	35 000,00
MONTMAGNY, VILLE	14 000,00
MONUMENT-NATIONAL	70 000,00
MOUVEMENT SOCIO-CULTUREL DE LA TUQUE INC.	15 000,00
PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK (PARACHÈVEMENT)	3 000,00
PRODUCSON SALLE FRANÇOIS-BRASSARD JONQUIÈRE INC.	25 000,00
PRODUCTIONS AZIMUT (LES)	32 000,00
PRODUCTIONS D'ALBERT INC. (LES)	95 000,00
PRODUCTIONS DE LA COULISSE INC. (LES)	33 000,00
PRODUCTIONS DE LA SALLE COMBLE INC. (LES)	8 000,00
PRODUCTIONS PARALLÈLE 48 INC. (LES)	9 000,00
RÉSEAU DE DIFFUSEURS DE SPECTACLE DE LA CÔTE-NORD	11 000,00
RÉSEAU DES DIFFUSEURS DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	6 000,00
RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUÉBEC INC.	7 600,00
RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUÉBEC INC. (MAJOR	36 000,00
RÉSEAU DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES DE L'EST DU QUÉBEC INC. (PARACH	72 000,00
RÉSEAU-SCÈNES	100 000,00
ROUYN-NORANDA, VILLE	85 000,00
SAINT-DONAT, MUNICIPALITÉ	8 000,00
SAINT-EUSTACHE, VILLE	10 000,00
SAINT-GEORGES, VILLE	51 000,00
SAINT-JÉRÔME, VILLE ET CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME	40 000,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE (2-1-06-3)

9 avril 1998

Page 4

BENEF 97_98

SAINTE-MARIE, VILLE	21 000,00
SALLE AUGUSTIN-CHÉNIER	7 500,00
SALLE DINA-BÉLANGER	10 000,00
SAPINART INC.	29 000,00
SERVICE DE LOISIRS DE CABANO INC.	6 000,00
SERVICE DES LOISIRS D'ALMA	36 000,00
SERVICE DES LOISIRS DE CHIBOUGAMAU	10 000,00
SERVICE DES LOISIRS DE ROBERVAL	8 000,00
SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-FÉLICIEN	6 000,00
SHAWINIGAN, VILLE	70 000,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE	40 500,00
SOCIÉTÉ DE DIFFUSION CULTURELLE DE LA BAIE-DES-CHALEURS	50 000,00
SOCIÉTÉ DE DIFFUSION DE SPECTACLES DE RIMOUSKI INC.	50 000,00
SOCIÉTÉ DE DIFFUSION DE SPECTACLES DE SAINT-HYACINTHE	13 000,00
SOCIÉTÉ DU CENTRE PIERRE-PÉLADEAU - SALLE PIERRE MERCURE	70 000,00
SOCIÉTÉ DU PALAIS MONTCALM	20 000,00
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS DU HAUT-RICHELIEU	60 000,00
SPECT'AIME INC.	5 000,00
SPECTOUR ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	39 000,00
TÉMISCAMING, VILLE	7 500,00
THÉÂTRE CENTENNIAL	31 000,00
THÉÂTRE LA CHAPELLE	40 000,00
THETFORD MINES, VILLE	28 000,00
TROIS-RIVIÈRES, VILLE (MAJORATION)	35 700,00
TROIS-RIVIÈRES, VILLE - LES PRODUCTIONS SPECTA (PARACHÈVEMENT)	71 300,00
VAL-D'OR, VILLE	70 000,00
VALSPEC	67 000,00
Total ...	
	=====
	3 920 100,00

QUANT. 301

NO.ENG.\$11-21063,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - MISE EN MARCHÉ DE L'ART (2-1-06-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
ARTISTES DANS LEUR MILIEU (LES)	1 500,00
ASS. DE LA TOURNÉE DES ATELIERS DES ARTISTES DU PONTIAC (L')	1 500,00
GALERIE CHARLES ET MARTIN GAUTHIER	7 000,00
GALERIE CHRISTIANE CHASSAY	22 000,00
GALERIE D'ART POINT SUD	1 200,00
GALERIE ELENA LEE	15 000,00
GALERIE ÉRIC DEVLIN	18 000,00
GALERIE ESTAMPE PLUS	7 000,00
GALERIE LILIAN RODRIGUEZ	19 000,00
GALERIE MADELEINE LACERTE	19 000,00
GALERIE RENÉ BLOUIN	21 000,00
GALERIE ROCHEFORT	23 000,00
GALERIE SAMUEL LALLOUZ	18 000,00
GALERIE SIMON BLAIS	14 000,00
GALERIE TROIS POINTS	18 000,00
GALERIE YVES LE ROUX	25 000,00
GRAFF DIFFUSION LTÉE	22 200,00
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU (PARACHÈVEMENT)	9 000,00
OPTION ART	8 000,00
WADDINGTON & GORCE INC.	11 000,00
Total ...	=====
	280 400,00

QUANT. 20

NO.ENG.\$11-21062,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SPECTA-JEUNES (2-1-06-4)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97,98

AGORA DE LA DANSE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	450,00
AMANTS DE LA SCÈNE (LES)	4 634,00
C.D. SPECTACLES INC.	160,00
CENTRE SAIDYE BRONFMAN (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 000,00
COMITÉ DE SPECTACLES DE SAINTE-MARIE INC.	2 662,00
COMITÉ DE SPECTACLES DE THETFORD MINES INC.	1 189,00
COMPAGNIE DE DANSE SURSAUT	1 880,00
CORP. DE LA SALLE DE SPECTACLE DE SEPT-ILES	1 140,00
CORP. DU CENTRE CULTUREL DE DRUMMONDVILLE INC.	5 376,00
CORP. HECTOR-CHARLAND	4 705,00
DIFFUSION PLEIN-SUD INC.	832,00
DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX INC. (LE)	1 690,00
GRANDS BALLETS CANADIENS (LES) (PARACHÈVEMENT CRDIM)	8 188,00
JEUNESSES MUSICALES DU CANADA (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 672,00
LASALLE, VILLE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	516,00
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU	2 489,00
MAISON DES ARTS DE LAVAL (PARACHÈVEMENT)	0,00
MAISON QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE POUR L'ENFANCE & JEUNESSE (PARAC. CRDIM)	27 000,00
MONTRÉAL-NORD, VILLE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	3 000,00
MOUVEMENT SOCIO-CULTUREL DE LA TUQUE INC.	695,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL	950,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT CRDIM)	13 120,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC	5 200,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	3 500,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	598,00
PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK	960,00
PRODUCTIONS LES GROS BECS INC.	14 774,00
RÉSEAU-SCÈNES	44 578,00
ROTONDE (LA) - LE GROUPE DANSE PARTOUT INC.	960,00
SAINTE-LAURENT, VILLE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 700,00
SAINTE-LÉONARD, VILLE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	8 000,00
SALLE DINA-BÉLANGER	1 800,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - SPECTA-JEUNES (2-1-06-4)

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98

SAPINART INC.	380,00
SHAWINIGAN, VILLE	7 840,00
SOCIÉTÉ DE DIFFUSION CULTURELLE DE LA BAIE-DES-CHALEURS	415,00
TANGENTE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 068,00
THÉÂTRE CENTENNIAL	558,00
THÉÂTRE DE L'ARRIÈRE-SCÈNE	2 425,00
THÉÂTRE DE LA BORDÉE	660,00
THÉÂTRE DENISE PELLETIER (PARACHÈVEMENT CRDIM)	42 000,00
THÉÂTRE DU TRIDENT INC. (LE)	1 443,00
THÉÂTRE LES GENS D'EN BAS	1 400,00
VIEUX CLOCHER DE MAGOG (1982) INC. (LE)	1 429,00
Total ...	=====
	225 036,00

QUANT. 43

NO.ENG.\$11-21064,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - LES ARTISTES À L'ÉCOLE (2-1-06-5)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

ANFOUSSE, LISETTE	3 094,00
ARRIÈRE-SCÈNE	3 670,00
ARSENAL À MUSIQUE INC. (PARACHÈVEMENT CRDIM)	6 076,00
AZÉRAD-GOLDMAN, LILIAN (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 770,00
BAILLARGEON, CAROLE	1 555,00
BELLEAU, SYLVIE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 611,00
BERGERON, DANIELÈ	835,00
BERGERON, JEAN-CLÉMENT & LEPAGE, RAYMOND	1 729,00
BERGERON, LOUIS	2 586,00
BERNARD, DANIEL-VINCENT	750,00
BERNIER, GINETTE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	338,00
BÉRUBÉ, JOCELYN (PARACHÈVEMENT CRDIM)	9 031,00
BOISVERT, ALAIN	845,00
BOISVERT, JEAN-GUY	582,00
BOUCHARD, DIANE	3 585,00
BOUDREAU, JACYNTHÉ	2 347,00
BOURDAGES, SYLVIE	3 240,00
BOUTIN, JACQUES (PARACHÈVEMENT CRDIM)	5 641,00
BRETON, GAËTANE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	8 460,00
CAILLOUX, MICHEL	9 025,00
CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI INC. (LE)	1 038,00
CHAREST, GHISLAINE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 235,00
COLSON, CÉCILE	4 345,00
COLY, GABRIEL	5 399,00
CONTRE MIGWANS, DOLORÈS	5 141,00
CÔTÉ, MICHEL G.	3 609,00
DAHAN, CHANTAL	1 640,00
DALE, DAWN	744,00
DANSE SOL-AIR	2 389,00
DAVIDSON, SYLVIE	5 559,00
DESCHAMPS, MICHEL	4 611,00
DESJARDINS, CHRISTIANE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 467,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - LES ARTISTES À L'ÉCOLE (2-1-06-5)

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98
-----	-----
DESJARDINS, CLAUDE	8 820,00
DESLAURIERS, MARTINE	628,00
DOMINIQUE, CATHERINE ET LAVIGNE, MARTIN (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 649,00
DORÉ, GILLES (PARACHÈVEMENT CRDIM)	432,00
DOUESNARD, MANON (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 356,00
DUBUC, MARCEL	3 448,00
DUCHESNE, JOCELYNE	11 097,00
DUPOIS, GILBERT (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 112,00
DYKE, LISE ET GÉLINAS, PHILIPPE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	13 251,00
ENSEMBLE NATIONAL DE FOLKLORE LES SORTILÈGES (PARACHÈVEMENT CRDIM)	3 734,00
EWEN, THOMA	582,00
FAUTEUX, ANNE-MARIE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	874,00
FAUTEUX-LANGLAIS, GHISLAINE	5 008,00
FAVREAU, ÉRIC	5 260,00
FERLAND, DONALD	7 960,00
FERLAND, GINETTE ET LANGEVIN, HÉLÈNE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 278,00
FILIATRAULT, NICOLE	3 476,00
FLEURY, C.J.	582,00
FLORIS, NICOLE	514,00
GARCIA, MYRIAM PATRICIA (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 640,00
GARNEAU, DIANE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	682,00
GARNEAU, DIANE ET TRAHAN, MARTINE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	0,00
GASCON, LISE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	4 134,00
GAUVIN, PATRICIA	7 262,00
GÉLINAS, PHILIPPE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	4 269,00
GONTHIER, CLAIRE ET DESROSIERS, SYLVIE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 632,00
GONTHIER, YVES	8 985,00
GOSELIN, BERTRAND	11 728,00
GRÉGOIRE, ROSA	912,00
HAMEL, SUZIE	2 961,00
HAMEURY, FRANCE	3 692,00
HARVEY, JACINTHE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	894,00

7 avril 1998

Page 3

BENEF	97_98

HÉBERT, CLAUDELLE	342,00
HÉBERT, DANIELLE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	724,00
HERRERA, DIEGO (PARACHÈVEMENT CRDIM)	5 094,00
HERVIEUX, NORMAND (PARACHÈVEMENT CRDIM)	5 549,00
HIVON, JULIE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	569,00
ILLUSION (L'), THÉÂTRE DE MARIONNETTES (PARACHÈVEMENT CRDIM)	9 013,00
JACQUES, GUYLAINE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	7 197,00
JALBERT, MONIQUE	1 877,00
JUTRAS, MONIQUE	1 392,00
LABBÉ, PIERRE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	3 899,00
LABERGE, MARC (PARACHÈVEMENT CRDIM)	232,00
LAFRENIÈRE, CLAIRE	1 854,00
LAMONTAGNE, ALAIN (PARACHÈVEMENT CRDIM)	10 079,00
LAMOUREUX, AIMÉ (PARACHÈVEMENT CRDIM)	5 026,00
LANG, PENNY (PARACHÈVEMENT CRDIM)	564,00
LAPIERRE, LUCIE	597,00
LARKIN, LUCIE	1 169,00
LAROUCHE, PIERRE	12 093,00
LATULIPPE, FRANÇOISE	648,00
LAURENCE, CHRISTIAN ET KINSELLA, TOBY (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 147,00
LE BEL, DENIS	980,00
LEBLANC, PIERRE	1 206,00
LEBREUX, NICOLE	1 378,00
LEGAULT, NORMAND ET LEMIEUX, DENIS	5 128,00
LEMAY, RENÉE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 078,00
LEMIEUX, NICOLE	4 981,00
LETARTE, RENÉ ANTOINE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	714,00
LÉTOURNEAU, LISE	1 001,00
LÉTOURNEAU, PIERRE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	4 404,00
LIEUTENANT, MARCEL	2 237,00
LILLO-BAEZA, CARLOS	1 425,00
MALTAIS, FRANÇOIS	643,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - LES ARTISTES À L'ÉCOLE (2-1-06-5)

7 avril 1998

Page 4

BENEF	97_98

MARCOUX, SYLVIE	642,00
MARIER, GENEVIÈVE & LAROCHELLE, MÉTA	3 301,00
MC LELLAN, LISA	949,00
MERCURE, LOUISE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 585,00
MIA MAURE DANSE	2 010,00
MONGEON-CARDIN, NICOLE	1 135,00
MONTPETIT, CHARLES (PARACHÈVEMENT CRDIM)	7 153,00
MOSCOVITZ, SYLVIA ET GERMAIN, BIANKA (PARACHÈVEMENT CRDIM)	3 740,00
MOULIN À MUSIQUE INC. (LE) (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 095,00
MUSIQUETTERIE (LA)	1 454,00
MYSSYK, DANIEL (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 135,00
NORMAND, CHARLES	1 987,00
NOTEBAERT, GENEVIÈVE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	950,00
NOURY, HUGUETTE	2 133,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	1 635,00
PALMER, DENIS	1 604,00
PARENT, RAYMOND (PARACHÈVEMENT CRDIM)	2 303,00
PELLERIN, CAROLE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	322,00
PELLERIN, LUC	1 726,00
PERRON, NORMAND	641,00
PITRE, NICHOLAS	1 250,00
PLANTE, MANON ET GAUTHIER, PIERRE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	3 798,00
POIRIER, ANGÈLE	6 097,00
POIRIER, LOUISE	1 165,00
PRÉNOVEAU, DANIEL	3 626,00
PRIMEAU, DANIEL-JEAN	641,00
PRINCE, FERNAND	774,00
RACINE, MIREILLE	2 437,00
RACINE, ROSS (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 346,00
RAMBONI, ELIO (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 384,00
RANGER, DIANE	10 870,00
RICHARD, JOSÉE	6 904,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - LES ARTISTES À L'ÉCOLE (2-1-06-5)

7 avril 1998

Page 5

BENEF

97_98

-----	-----
ROY, DANIEL	14 487,00
ROY, IVAN	11 759,00
RUTKA, JANE & ROBERT	11 353,00
SAINT-ARNAUD, LILIANE	526,00
SAINT-DENIS, CLAUDE	2 962,00
SAINT-LOUIS, ANICK (PARACHÈVEMENT CRDIM)	3 216,00
SARRAZIN, MARISOL	5 409,00
THÉÂTRE ENTRE CHIEN ET LOUP	7 386,00
THÉÂTRE LES DEUX MONDES (PARACHÈVEMENT CRDIM)	4 687,00
THIBAudeau, DIANE	3 553,00
THIVIERGE, JACQUES	5 150,00
TREMBLAY, MARY ELLEN	894,00
TREMBLAY, PAULINE	1 226,00
TREMBLAY, PIERRE S.	2 832,00
TRUDEL, MARIE-CLAIRE	1 630,00
TURCOTTE, RICHARD	470,00
TUYO (PARACHÈVEMENT CRDIM)	7 301,00
VAILLANCOURT, ARMAND (PARACHÈVEMENT CRDIM)	582,00
VALENTI-JANNIELLO, JACQUELINE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	232,00
VALLÉE, PAUL	2 404,00
VERHOEVEN, VÉRONIQUE ET MAURICE, ANDRÉ (PARACHÈVEMENT CRDIM)	4 162,00
WALLOT, MARIE-ANDRÉE ET SIMARD, JEAN-PIERRE (PARACHÈVEMENT CRDIM)	1 364,00
YOUTHÉÂTRE INC. (PARACHÈVEMENT CRDIM)	894,00
Total ...	
	=====
	496 310,00

QUANT. 155

NO.ENG.\$11-21065,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 8 - Ventilation détaillée de l'aide financière accordée en 1997-1998 dans le cadre du programme d'implantation et d'amélioration des équipements culturels (municipalités, organismes bénéficiaires, relevé de subventions), avec la liste des projets approuvés ou à l'étude pour 1998-1999.**

Voir le document qui suit.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 8

SUBVENTIONS 1997-1998 - ÉQUIPEMENTS CULTURELS (2-1-02-1)	
7 avril 1998	Page 1
BENEF	97_98

BEAUDRY, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	17 820,00
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DUPUY	27 450,00
CENTRE TRANSMISSION CULTUREL (PARACHÈVEMENT)	30 000,00
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE DU CANADA	229 440,00
MOISIE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	15 000,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROBERVAL (PARACHÈVEMENT)	5 000,00
Total ...	-----
	324 710,00

QUANT. 6
 NO.ENG.\$11-21021,
 Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SERVICE DE DETTE - ÉQUIPEMENTS CULTURELS (2-1-02-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
CAMP MUSICAL DU LAC-SAINT-JEAN INC.	876 200,00
CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION CULTURELLES DU BAS-ST-LAURENT INC.	232 800,00
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE QUÉBEC - PAVILLON DE L'HÔTEL-DIEU	950 000,00
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE (MAJORATION)	300 000,00
COLLÈGE GÉRALD-GODIN	3 300 000,00
CONSEIL DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES EN MÉTIERS D'ART DE QUÉBEC	400 000,00
CONSEIL INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI UTENAM (MAJORATION)	40 000,00
CORP. DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'INDUSTRIE SHAWINIGAN (MAJORATIO	240 000,00
CORP. DU MOULIN À EAU DE LA RIVIÈRE AU SAUMON INC.	0,00
CORP. HECTOR-CHARLAND	5 040 000,00
CRABTREE, MUNICIPALITÉ	126 300,00
FERME-NEUVE, VILLAGE	123 900,00
FONDATION CENTAUR POUR LES ARTS D'INTERPRÉTATION	500 000,00
GRAND-REMOUS, MUNICIPALITÉ	121 200,00
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN ARTS	540 000,00
JONQUIÈRE, VILLE	694 300,00
LAC-À-LA-TORTUE, MUNICIPALITÉ	237 800,00
LORETTEVILLE, MUNICIPALITÉ	1 260 000,00
MASSON-ANGERS, VILLE	260 000,00
MONTRÉAL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	5 000 000,00
MUSÉE DE KAMOURASKA INC. (LE)	285 200,00
PONTIAC, MUNICIPALITÉ	122 300,00
QUÉBEC, VILLE (PARACHÈVEMENT)	1 000 000,00
RAGUENEAU, MUNICIPALITÉ	204 900,00
SAINT-CÔME, PAROISSE	182 200,00
SAINT-JACQUES, VILLAGE	300 000,00
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE	438 700,00
THÉÂTRE PÉRISCOPE	920 000,00
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (MAJORATION)	125 000,00
Total ...	=====
	23 820 800,00

QUANT. 29

NO.ENG.\$11-21022,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX (2-1-03-4)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE	1 000 000,00
FABRIQUE SAINT-LÉON	300 000,00
FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC (LA)	8 350 000,00
FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC (LA) (PARACHÈVEMENT)	15 000 000,00
SAINTE-JACQUES-DE-MONTCALM, PAROISSE	63 240,00
 Total ...	 =====
	24 713 240,00

QUANT. 6

NO.ENG.\$11-21034,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

9 - Liste détaillée des subventions versées dans le cadre du programme d'aide aux événements majeurs pour l'année financière 1996-1997 et 1997-1998.

SUBVENTIONS 1997-1998 - ÉVÉNEMENTS MAJEURS (2-1-06-1)	
7 avril 1998	Page 1
BENEF	97_98

CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT	30 000,00
CINARS	130 000,00
COMITÉ ORGANISATEUR DES PRIX D'EXCELLENCE DES ARTS ET DE LA CULTURE	10 000,00
EN PISTE	50 000,00
ENTRÉE LIBRE À L'ART CONTEMPORAIN	45 000,00
EXPRESSION, CENTRE D'EXPOSITION	34 000,00
FESTIVAL MONDIAL DE FOLKLORE DE DRUMMONDVILLE	76 000,00
FÊTES DE LA NOUVELLE-FRANCE (LES)	60 000,00
MONTMAGNY VILLE	50 000,00
RIDEAU	100 000,00
 Total ...	 ----- 585 000,00

QUANT. 13
NO.ENG.\$11-21061,
Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 10 - **Subventions accordées en 1996-1997 et 1997-1998 dans le cadre des programmes d'aide aux bibliothèques publiques (bibliothèques autonomes, nouvelles bibliothèques, bibliothèques centrales de prêts).**

Voir les documents qui suivent.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 10

SUBVENTIONS 1997-1998 -DÉV. DES COLLECTIONS BIBLIO. PUBL. AUTONOMES (2-1-07-1)	
7 avril 1998	Page 1
BENEF	97_98

ALMA, VILLE	56 561,00
AMOS, VILLE	53 135,00
AMQUI, VILLE	9 500,00
ANJOU, VILLE	88 526,00
ASBESTOS, VILLE	15 333,00
AYLMER, VILLE	61 065,00
BAIE-COMEAU, VILLE	166 970,00
BAIE-D'URFÉ, VILLE	12 650,00
BEACONSFIELD, VILLE	84 499,00
BEAUHARNOIS, VILLE	12 250,00
BEAUPORT, VILLE	69 938,00
BÉCANCOUR, VILLE	39 750,00
BELLEFEUILLE, PAROISSE	35 397,00
BELOEIL, VILLE	46 093,00
BLAINVILLE, VILLE	56 282,00
BOIS-DES-FILION, VILLE	27 500,00
BOISBRIAND, VILLE	44 177,00
BOUCHERVILLE, VILLE	145 250,00
BROSSARD, VILLE	234 657,00
BUCKINGHAM, VILLE	37 684,00
CANDIAC, VILLE	38 450,00
CAP-DE-LA-MADELEINE, VILLE	124 859,00
CAP-ROUGE, VILLE	20 680,00
CHAMBLY, VILLE	37 515,00
CHARLEMAGNE, VILLE	15 000,00
CHARLESBOURG VILLE	80 000,00
CHARLESBOURG, VILLE	17 250,00
CHARNY, VILLE	11 039,00
CHÂTEAUGUAY, VILLE	110 448,00
CHIBOUGAMAU, MUNICIPALITÉ	21 968,00
CHICOUTIMI, VILLE	228 972,00
COATICOOK, VILLE	22 813,00

SUBVENTIONS 1997-1998 -DÉV. DES COLLECTIONS BIBLIO. PUBL. AUTONOMES(2-1-07-1)

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98
-----	-----
CONTRECOEUR, MUNICIPALITÉ	25 000,00
CORP. DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ROUYN-NORANDA	109 520,00
CÔTE-SAINT-LUC, CITÉ	302 938,00
COWANSVILLE, VILLE	21 214,00
DEUX-MONTANGES, VILLE	24 556,00
DOLBEAU, VILLE	34 392,00
DORVAL, CITÉ	86 731,00
DRUMMONDVILLE, VILLE	95 192,00
FARNHAM, VILLE	14 025,00
FERMONT, VILLE	12 721,00
GATINEAU VILLE (PARACHÈVEMENT)	167 651,00
GATINEAU, VILLE	120 000,00
GRANBY, VILLE	67 041,00
GRAND-MÈRE, VILLE	20 817,00
GREENFIELD PARK, VILLE	37 000,00
HULL VILLE (PARACHÈVEMENT)	148 768,00
HULL, VILLE	32 775,00
HULL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	5 232,00
INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC (L')	610 499,00
JOLIETTE, VILLE	62 500,00
JONQUIÈRE, VILLE	149 000,00
KIRKLAND, VILLE	140 400,00
L'ANCIENNE-LORETTE, VILLE	43 750,00
L'ASSOMPTION, VILLE	67 875,00
L'ILE-BIZARD, VILLE	19 813,00
L'ILE-PERROT, VILLE	13 608,00
LA BAIE, VILLE	46 500,00
LA MALBAIE - POINTE-AU-PIC, VILLE	11 812,00
LA PLAINE, VILLE	56 075,00
LA PRAIRIE, VILLE	50 183,00
LA SARRÉ, VILLE	36 332,00
LA TUQUE, VILLE	27 116,00

SUBVENTIONS 1997-1998 -DÉV. DES COLLECTIONS BIBLIO. PUBL. AUTONOMES(2-1-07-1)

7 avril 1998

Page 3

BENEF	97_98
-----	-----
LAC-BROME, VILLE	13 250,00
LAC-MÉGANTIC, VILLE	40 451,00
LACHENAIE, VILLE	64 050,00
LACHINE, VILLE	83 388,00
LACHUTE, VILLE	32 500,00
LASALLE, VILLE	235 000,00
LAVAL, VILLE	7 500,00
LAVAL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	353 022,00
LE GARDEUR, VILLE	40 000,00
LÉVIS VILLE (PARACHÈVEMENT)	83 133,00
LÉVIS, VILLE	5 625,00
LONGUEUIL, VILLE	264 469,00
LORETTEVILLE, VILLE	111 750,00
LORRAINE, VILLE	62 650,00
MAGOG, VILLE	74 475,00
MARIEVILLE, VILLE	15 242,00
MASCOUCHE, VILLE	25 849,00
MATANE, VILLE	19 657,00
MERCIER, VILLE	17 837,00
MIRABEL, VILLE	40 492,00
MISTASSINI, VILLE	3 250,00
MONT-JOLI, VILLE	30 750,00
MONT-LAURIER, VILLE	25 558,00
MONT-ROYAL, VILLE	104 634,00
MONT-SAINT-HILAIRE, VILLE	26 634,00
MONTRÉAL, VILLE	2 103 387,00
MONTRÉAL-EST, VILLE	27 613,00
MONTRÉAL-NORD, VILLE	190 000,00
NORMANDIN, VILLE	15 161,00
NOTRE-DAME-DE-L'ILE-PERROT, PAROISSE	12 500,00
OUTREMONT, VILLE	136 494,00
PINCOURT, VILLE	22 636,00

SUBVENTIONS 1997-1998 -DÉV. DES COLLECTIONS BIBLIO. PUBL. AUTONOMES (2-1-07-1)	
7 avril 1998	Page 4
BENEF	97_98

PLESSISVILLE, VILLE	12 150,00
POINTE-CLAIRE, VILLE	193 412,00
POINTE-DU-LAC, MUNICIPALITÉ	32 875,00
PORT-CARTIER, VILLE	18 500,00
RÉGIE INTERMUNICIPALE BIBL.PUBLIQUES PIERREFONDS-DOLLARD-DES-ORMEAUX	318 514,00
REPENTIGNY, VILLE	101 704,00
RIGAUD, VILLE	30 000,00
RIMOUSKI, VILLE	61 568,00
RIVIÈRE-DU-LOUP, VILLE	33 150,00
ROBERVAL, VILLE	18 400,00
ROCK FOREST, VILLE	14 375,00
ROSEMÈRE, VILLE	36 586,00
ROXBORO, VILLE	23 100,00
SAINT-ANTOINE, VILLE	45 000,00
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES, MUNICIPALITÉ	30 296,00
SAINT-BASILE-LE-GRAND, VILLE	23 134,00
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE	36 275,00
SAINT-CONSTANT, VILLE	48 114,00
SAINT-EUSTACHE, VILLE	83 219,00
SAINT-FÉLICIEN, VILLE	24 987,00
SAINT-GEORGES, VILLE	128 150,00
SAINT-HUBERT, VILLE	65 000,00
SAINT-HYACINTHE, VILLE	89 000,00
SAINT-JACQUES, VILLAGE	13 982,00
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, VILLE	39 628,00
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, VILLE	117 750,00
SAINT-JÉRÔME, VILLE	65 600,00
SAINT-JOVITE, VILLE	9 050,00
SAINT-LAMBERT, VILLE	70 852,00
SAINT-LAURENT, VILLE	173 950,00
SAINT-LAZARE, PAROISSE	37 098,00
SAINT-LÉONARD, VILLE	146 300,00

BENEF	97_98
-----	-----
SAINT-LOUIS-DE-FRANCE, VILLE	30 511,00
SAINT-LUC, VILLE	35 843,00
SAINT-NICOLAS, VILLE	95 718,00
SAINT-PIERRE, VILLE	12 088,00
SAINT-RÉMI, VILLE	15 350,00
SAINT-ROMUALD, VILLE	20 830,00
SAINT-TIMOTHÉE, VILLE	17 500,00
SAINTE-ADÈLE, VILLE	7 683,00
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, VILLE	5 749,00
SAINTE-ANNE-DES-MONTS, VILLE	24 250,00
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES, VILLE	43 284,00
SAINTE-CATHERINE, VILLE	48 397,00
SAINTE-FOY, VILLE	113 180,00
SAINTE-GENEVIÈVE, VILLE	6 500,00
SAINTE-JULIE, VILLE	41 142,00
SAINTE-MARIE, VILLE	15 333,00
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE	13 596,00
SAINTE-THERÈSE, VILLE	60 086,00
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, VILLE	61 440,00
SEPT-ILES, VILLE	56 645,00
SHAWINIGAN, VILLE	37 525,00
SHERBROOKE, VILLE	189 625,00
SILLERY, VILLE	41 272,00
SOREL, VILLE	55 000,00
TERREBONNE, VILLE	105 350,00
THETFORD MINES, VILLE	50 468,00
TRACY, VILLE	35 661,00
TROIS-RIVIÈRES, VILLE	73 092,00
TROIS-RIVIÈRES-OUEST, VILLE	77 714,00
VAL-BÉLAIR, VILLE	46 812,00
VAL-D'OR, VILLE	45 000,00
VANIER, VILLE	15 845,00

SUBVENTIONS 1997-1998 -DÉV. DES COLLECTIONS BIBLIO. PUBL. AUTONOMES (2-1-07-1)

7 avril 1998

Page 6

BENEF	97_98

VARENNES, VILLE	41 923,00
VAUDREUIL-DORION, VILLE	37 500,00
VERDUN, VILLE	47 100,00
VICTORIAVILLE, VILLE	114 304,00
WARWICK, VILLE	10 400,00
WATERLOO, VILLE	3 062,00
WESTMOUNT, VILLE	100 150,00
WINDSOR, VILLE	17 000,00
 Total ...	 =====
	12 987 851,00

QUANT. 260

NO.ENG.\$11-21071,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - IMPLANTATION NOUV. BIBLIO. PUBL. AUTONOMES (2-1-07-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97,98

CHARLEMAGNE, VILLE	92 485,00
RIGAUD, MUNICIPALITÉ	121 419,00
Total ...	=====
	213 904,00

QUANT. 2

NO.ENG.\$11-21072,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX C.R.S.B.P. (2-1-07-3)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

-----	-----
C.R.S.B.P. DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	627 737,00
C.R.S.B.P. DE L'ESTRIE	397 400,00
C.R.S.B.P. DE L'OUTAOUAIS	565 955,00
C.R.S.B.P. DE LA CÔTE-NORD	438 800,00
C.R.S.B.P. DE LA GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE	562 402,00
C.R.S.B.P. DE LA MAURICIE - BOIS-FRANCS - LANAUDIÈRE INC.	1 229 665,00
C.R.S.B.P. DE LA MONTRÉGIE	808 677,00
C.R.S.B.P. DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	1 053 761,00
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	652 994,00
C.R.S.B.P. DU BAS-SAINT-LAURENT INC.	692 770,00
C.R.S.B.P. DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	527 039,00
 Total ...	 =====
	7 557 200,00

QUANT. 22

NO.ENG.\$11-21073,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS-1997-1998 - SOUTIEN AUX BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES (2-1-07-4)

7 avril 1998

Page 1

BENEF 97_98

INSTITUT NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE 75 000,00

LÉVIS VILLE (PARACHÈVEMENT) 0,00

MAGNÉTOTHÈQUE (LA) 439 500,00

Total ...

514 500,00

QUANT. 5

NO.ENG.\$11-21074,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - PROJETS COOPÉRATIFS EN MATIÈRE BIBLIOTHÈQUES(2-1-07-5
7 avril 1998 Page 1

BENEF	97_98

C.R.S.B.P. DE LA GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE	10 000,00
C.R.S.B.P. DE LA MONTÉRÉGIE (PARACHÈVEMENT)	185 377,00
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES (PARACHÈVEMENT)	62 337,00
C.R.S.B.P. GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE (PARACHÈVEMENT)	28 335,00
CORP. DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC	5 000,00
INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC (L')	68 500,00
REGROUPEMENT DES CRSBP DU QUÉBEC INC.	223 500,00
Total ...	=====
	583 049,00

QUANT. 7
NO.ENG.\$11-21075,
Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 11 - Liste des programmes d'aide administrés par le Conseil des arts et des lettres du Québec avec montant des budgets pour chacun des programmes pour 1997-1998 et prévisions pour 1998-1999.**

Voir le document qui suit.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 11

Liste des programmes de subventions et de bourses administrés par le CALQ en 1997-1998 et la situation des engagements au 31 mars 1998 pour chacun des programmes.

LISTES DES PROGRAMMES ET DES VOLETS

SITUATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 MARS 1998

Programme d'aide à la musique

■ Aide aux projets de production	499 500 \$
■ Aide au fonctionnement	7 969 500 \$
Total:	8 469 000 \$

Programme d'aide au théâtre

■ Aide aux projets de production	733 000 \$
■ Aide au fonctionnement	10 270 300 \$
Total:	11 003 300 \$

Programme d'aide à la danse

■ Aide aux projets de production	350 300 \$
■ Aide au fonctionnement	3 233 700 \$
Total:	3 584 000 \$

Programme d'aide aux arts multidisciplinaires et multimédias

■ Aide aux projets de production	152 000 \$
■ Aide au fonctionnement	790 600 \$
Total:	942 600 \$

Programme d'aide à la circulation de spectacles

■ Au Québec	751 079 \$
■ Hors Québec	859 230 \$
Total:	1 610 309 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 12 - Liste des programmes d'aide administrés par le Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et montants versés avec le nom du bénéficiaire pour 1997-1998 et prévisions des budgets pour chacun des programmes pour l'année 1998-1999.**

Voir le document qui suit.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

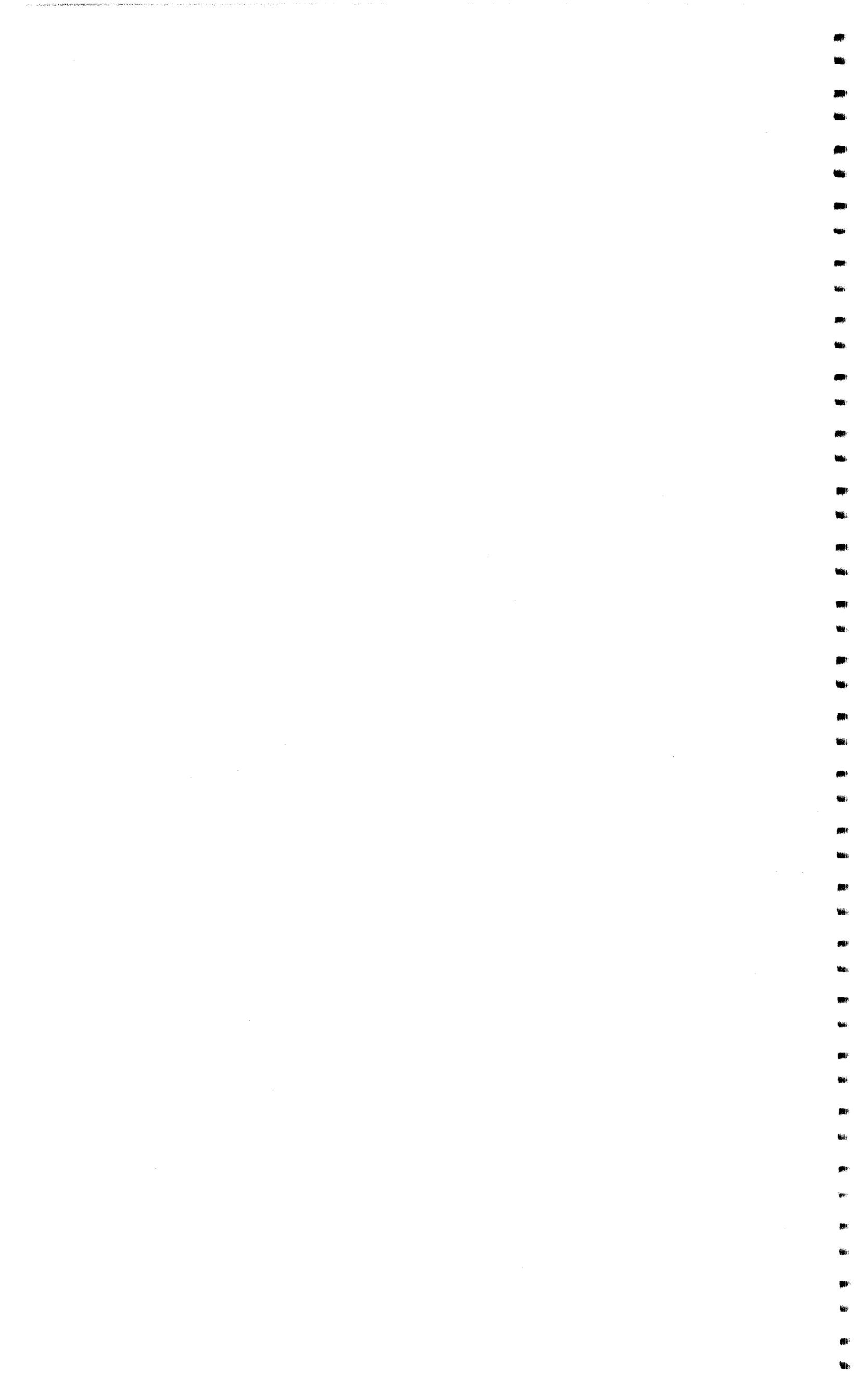
Question 12

Programmes d'aide	Budget 1997-1998
Programme d'aide au cinéma et à la production télévisuelle	
. Aide à la scénarisation de projets	858 100\$
. Aide à la production	5 900 000\$
. Aide à la diffusion, à la promotion et aux projets spéciaux	2 100 000\$
. Aide aux jeunes créateurs	1 250 000\$
. Accueil de cinéastes étrangers	150 000\$
Total - cinéma et production télévisuelle	10 258 100\$
Programme d'aide aux affaires internationales	
. Sodexport-entreprises	700 000\$
. Sodexport-projets	300 000\$
. Sodexport-présence collective	1 200 000\$
Total - affaires internationales	2 200 000\$
Programme d'aide aux entreprises culturelles	
- Disque et spectacle de variétés	
. Aide aux projets d'entreprises	1 656 600\$
. Événements nationaux et internationaux	1 419 000\$
. Aide à l'édition de partitions musicales	35 000\$
. Circulation de la chanson	400 000\$
. Associations	158 000\$
. Événements majeurs	75 000\$
Sous-total	<u>3 743 600\$</u>
- Livre et édition spécialisée	
. Aide à l'édition	1 700 000\$
. Aide à la promotion	425 000\$
. Aide aux éditeurs spécialisés	90 000\$
. Participation aux salons du livre	144 000\$
. Transport de livres	110 170\$
. Salons du livre	508 000\$
. Entreprise de diffusion	25 000\$
. Associations	195 000\$
Sous-total	<u>3 197 170\$</u>
- Métiers d'art	
. Aide aux projets structurants	70 341\$
. Salons régionaux	34 900\$
. Associations	826 200\$
. Écoles-ateliers en métiers d'art	1 091 489\$
Sous-total	<u>2 022 930\$</u>
Total - entreprises culturelles	8 963 700\$
- Multimédia	1 600 000\$
Grand total	23 021 800\$

Financement du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle	
Total	34 000 000\$
Financement des entreprises culturelles	
. Prêts	10 780 000\$
. Garanties de prêts	6 420 000\$

N.B. : La liste des subventions versées par la SODEC en 1997-1998 sera publiée dans le rapport d'activités de cet exercice financier.

<u>Programme d'aide aux diffuseurs spécialisés</u>	1 677 900 \$
<u>Programme d'accueil de spectacles étrangers au Québec</u>	298 200 \$
<u>Programme d'aide aux arts visuels et arts médiatiques</u>	
■ Aide à la circulation d'oeuvres en arts visuels et arts médiatiques au Québec et hors Québec	61 800 \$
■ Aide à la promotion	250 500 \$
■ Aide au fonctionnement des centres d'artistes	2 729 275 \$
Total:	3 041 575 \$
<u>Programme d'aide à l'édition et la promotion de périodiques culturels</u>	677 000 \$
<u>Programme d'aide aux artistes</u>	
■ Aide au soutien	4 759 757 \$
■ Aide au perfectionnement	301 330 \$
■ Aide au ressourcement	201 000 \$
■ Aide au déplacement	224 392 \$
Total:	5 486 479 \$
<u>Programme d'aide aux événements nationaux et internationaux</u>	2 098 000 \$
<u>Programme d'aide aux associations professionnels et regroupements nationaux</u>	1 431 825 \$
<u>Programme d'aide à des initiatives</u>	217 000 \$
Grand total:	40 537 188 \$

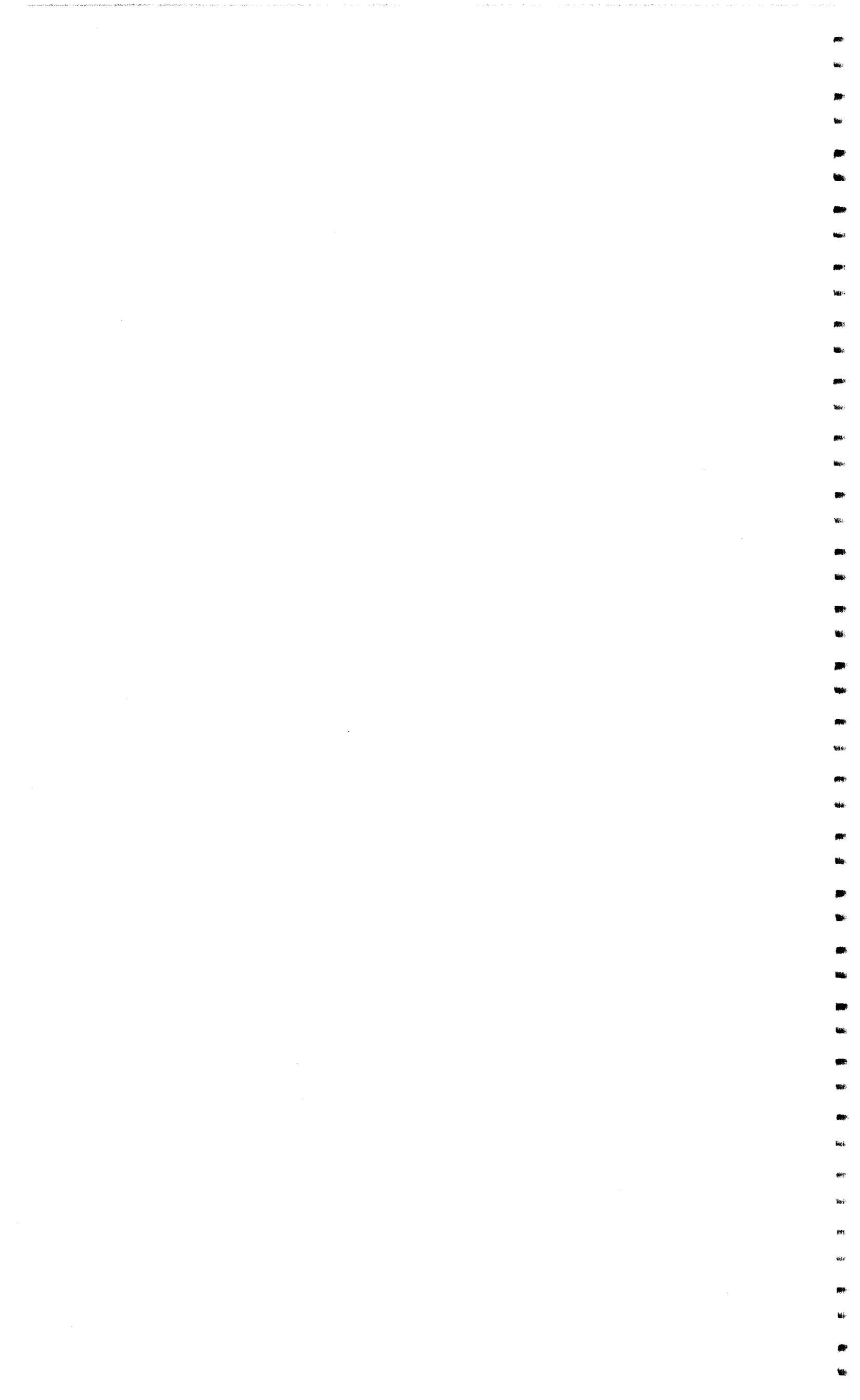


ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 13 - Liste des subventions versées dans le cadre des programmes d'aide de la Société générale des industries culturelles (SOGIC) pour l'année 1997-1998.**

Cet organisme a été remplacé par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

SECTEUR : COMMUNICATIONS

14 - Liste des programmes d'aide financière du ministère avec leurs objectifs et les clientèles admissibles.

Voir le document qui suit.

Diffusion des arts de la scène

Description

Le programme de soutien à la diffusion des arts de la scène offre aux diffuseurs pluridisciplinaires et aux réseaux de diffuseurs une aide à l'ensemble de leurs activités de diffusion leur permettant :

- d'accroître et de diversifier leurs moyens de sensibiliser et de développer les publics;
- d'offrir à la population un éventail diversifié de spectacles;
- de consolider leur travail en ce qui a trait aux disciplines artistiques à risque plus élevé, notamment en danse contemporaine, en théâtre de création, en musique de chambre et en chanson.

Cibles visées

Les **diffuseurs pluridisciplinaires** constitués en corporation sans but lucratif, en association coopérative, en service ou en section d'un organisme municipal ou scolaire qui existent légalement et qui fonctionnent depuis au moins deux années financières complètes ainsi que les **réseaux de diffuseurs** réunissant au moins quatre diffuseurs pluridisciplinaires répondant individuellement aux conditions d'admissibilité des diffuseurs pluridisciplinaires.

Projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène

Description

Ce programme vise à susciter la concertation et la coopération entre les divers intervenants de la chaîne du spectacle pour réaliser des projets majeurs et innovateurs susceptibles de faire augmenter la fréquentation des spectacles professionnels au Québec.

Cibles visées

Les producteurs (danse, musique, théâtre, chanson), les diffuseurs (pluridisciplinaires et spécialisés, y compris les festivals artistiques), les regroupements et les associations disciplinaires, de même que les réseaux de diffusion.

Mise en marché de l'art

Description

Le programme vise à soutenir les galeries d'art commerciales dans leurs activités de diffusion et de promotion des oeuvres des artistes québécois au Québec et à l'étranger.

Les subventions peuvent être accordées pour payer soit une partie des frais occasionnés par des expositions d'artistes professionnels québécois, soit pour défrayer à frais partagés la participation des entreprises intéressées à des foires ou à des salons à l'extérieur du Québec.

Clientèles visées

Les entreprises à but lucratif légalement constituées, c'est-à-dire les galeries d'art commerciales.

Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

Description

Ce programme a pour but de favoriser l'amélioration des services des bibliothèques publiques et d'en accroître la fréquentation. L'aide apportée vient soutenir l'effort consenti par les municipalités pour les acquisitions de documents. Cette aide représente un maximum de 100 % de la contribution municipale.

Clientèles visées

Les municipalités de plus de 5 000 habitants.

Soutien aux bibliothèques spécialisées

Description

Ce programme a pour but d'assurer aux personnes handicapées ayant une déficience visuelle l'accès à des services spécialisés et à des livres adaptés.

Cibles visées

Bibliothèques spécialisées qui offrent de tels services.

Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques

Description

Ce programme a pour but d'apporter un soutien financier aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) afin de les aider à établir et à maintenir un réseau de bibliothèques publiques de qualité dans les municipalités de moins de 5 000 habitants. Les onze CRSBP desservent 799 bibliothèques municipales affiliées sur l'ensemble du territoire.

Cibles visées

Les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Projets coopératifs en matière de bibliothèques (Accès à Internet dans les bibliothèques publiques)

Description

Ce programme a pour but de donner à la population l'accès à l'autoroute de l'information en implantant des sites d'accès à Internet dans les bibliothèques publiques du Québec. Il comprend deux activités : l'accès à Internet proprement dit et le développement de contenus communautaires régionaux; toutefois, la majeure partie du budget affecté à ce programme est consacrée à l'implantation de sites d'accès à Internet. Le programme, d'une durée de trois ans, est entré en vigueur en 1995-1996 et dispose d'un budget de 7 M\$.

Cliencièles visées

Les bibliothèques publiques du Québec et les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Développement des communications

Description

Le programme vise, par l'octroi de subventions, à soutenir des projets structurants et novateurs dans les secteurs des télécommunications, des technologies de l'information et des médias.

Cliencièles visées

Les entreprises à but lucratif et non lucratif, associations, organismes, centres ou groupes de recherche.

Soutien aux médias communautaires

Description

Le programme vise à soutenir les médias communautaires du Québec (radio, télévision et presse écrite) à assurer un service local d'information touchant les divers aspects de la vie de la collectivité, ainsi qu'à venir en aide aux associations nationales qui les représentent.

Les subventions peuvent être accordées pour le fonctionnement ou pour des projets particuliers.

Clientèles visées

Les organismes à but non lucratif, de propriété collective, dont la vocation principale est de fournir un service local et régional d'information par l'entremise de la radio, de la télévision ou de la presse écrite.

Soutien aux radios autochtones

Description

Le programme vise, par l'octroi de subventions, à soutenir les radios autochtones locales, premier service local d'information et de communication.

Clientèles visées

Les radios autochtones locales ou leurs mandataires (conseils de bande, corporations municipales) sont soutenus au fonctionnement. Les sociétés autochtones de communication, oeuvrant au niveau de l'ensemble des radios locales d'une nation, sont subventionnées pour des projets particuliers.

Concertation régionale

Soutien au développement des réseaux et des marchés internationaux

Description

Ce programme vise à soutenir les organismes de concertation ou de développement culturel pour la réalisation d'un mandat convenu avec le ministère de la Culture et des Communications à l'intérieur d'un territoire donné.

Clientèles visées

Les conseils régionaux de la culture, la Conférence des conseils régionaux de la culture, les organismes voués au développement culturel chez les onze nations autochtones du Québec, ainsi que les municipalités (locales, régionales, communautés urbaines, regroupements intermunicipaux ou sociétés paramunicipales mandatées), les conseils régionaux de développement et les réseaux de l'éducation de toutes les régions du Québec.

Description

Le Programme de développement international (PDI) est un programme d'aide financière à l'intention des milieux de la culture et des communications du Québec pour leur permettre d'accroître l'exportation des oeuvres, produits, services et expertises et de renforcer de façon significative leur présence sur les territoires étrangers.

Ce programme d'aide financière comporte 3 volets :

- développement des marchés extérieurs;
- coopération internationale;
- projets spéciaux.

Clientèles admissibles

Sont admissibles les entreprises légalement constituées, à but lucratif ou non, les institutions nationales, les associations et regroupements professionnels, les représentants dûment mandatés par des individus oeuvrant dans les domaines de la culture et des communications, et reconnus comme ayant un potentiel d'exportation de leurs oeuvres, produits, services et expertises.

Étalez votre science

Description

Prévoir la participation du ministère de la Culture et des Communications au soutien du rayonnement de la télévision francophone et à la diffusion d'émissions produites en langue française à l'échelle internationale par l'entremise de TV5.

Description

Le programme vise à éveiller l'intérêt de la population en général pour la science et la technologie, et plus spécifiquement à encourager les jeunes à faire carrière dans ces domaines. Le programme couvre quatre types de projets : l'audiovisuel et le multimédia, les imprimés, les expositions et le matériel d'animation, les stages à l'extérieur du Québec en rédaction et en muséologie scientifique.

Clientèles visées

Mis à part les stages à l'extérieur du Québec, les clientèles visées par les projets sont : les organismes privés à but non lucratif (OBNL) qui ont leur principal établissement au Québec; les établissements d'enseignement postsecondaire et les centres et instituts de recherche qui en relèvent; les ordres professionnels régis par le Code des professions et les syndicats (associations de salariés) québécois. Pour les projets touchant l'audiovisuel et le multimédia, les organismes privés à but non lucratif de propriété majoritairement québécoise sont aussi admissibles, à la condition d'être associés à un OBNL compétent dans le domaine visé.

Pour les projets de stages hors Québec, les clientèles visées sont : les étudiants en muséologie ou en journalisme, les individus possédant une expérience ou démontrant une compétence dans ces domaines.

SOUTIEN AUX INTERVENANTS ET AUX ÉVÉNEMENTS MAJEURS EN CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Description du programme

Le présent programme permet d'accorder une aide financière à des organismes de culture scientifique et technique (CST) que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) désigne lui-même comme des intervenants majeurs et comme des organismes responsables d'événements majeurs, en raison de la contribution significative de leurs activités au développement de la culture scientifique et technique au Québec. Ce programme comprend deux volets.

Clientèles visées

Les organismes désignés comme des intervenants majeurs en CST : la Corporation du Festival international du film scientifique du Québec, l'Agence Science Presse, Québec Science et Les Publications BLD Inc.

Les organismes responsables de la gestion d'événements désignés comme des événements majeurs en CST : la Super Expo-sciences Bell (Conseil de développement du loisir scientifique), la Bourse Fernand-Séguin (Association des communicateurs scientifiques du Québec) et la Quinzaine des sciences (Société pour la promotion de la science et de la technologie).

D'autres organismes peuvent être admissibles au programme s'ils répondent aux conditions décrites au point 1.

Soutien aux organismes nationaux de loisir culturel et scientifique

Description

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité du loisir culturel et scientifique aux citoyennes et aux citoyens, à en faciliter le développement dans des champs d'intervention reconnus et à soutenir les bénévoles qui oeuvrent dans les organismes.

Le programme comprend deux types d'aide : à la gestion et aux projets.

Clientèles visées

Les organismes à but non lucratif légalement constitués qui oeuvrent au développement et au rayonnement du loisir culturel ou scientifique sur l'ensemble du territoire québécois.

Pour être admissibles à une aide à la gestion, les organismes doivent avoir été reconnus par le Ministère au cours des cinq dernières années.

Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique

Description

Le programme vise à soutenir le développement de la pratique du loisir scientifique aux paliers régional et local par l'organisation d'activités de développement et par du soutien technique et professionnel. Ainsi, il permet d'assurer l'information, la diffusion et la promotion de l'expertise en loisir auprès de la population, de soutenir l'organisation d'événements, de manifestations, de concours ou de compétitions.

Clientèles visées

Les organismes à but non lucratif légalement constitués qui, sur une base régionale, travaillent à la promotion, à la concertation et au développement du loisir scientifique.

SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Description du programme

Le programme d'aide financière aux équipements culturels permet au ministère de la Culture et des Communications, dans le champ de ses responsabilités, de contribuer à améliorer ou à mettre en place, tant sur le plan national, régional que municipal, un réseau de lieux propices à la pratique d'activités culturelles dotés de moyens matériels spécialisés.

Clientèle visée

Les municipalités, les municipalités régionales de comté et les organismes mandataires de celles-ci; les conseils de bande, les coopératives et les sociétés ou corporations privées, légalement constituées, sans but lucratif et formées expressément pour réaliser des activités culturelles pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du programme.

Cas particuliers (délégation de dérogation)

Des commissions scolaires, collèges ou universités qui, dans le cadre de la concertation scolaire municipale, mettent à la disposition d'organismes culturels leurs équipements, selon certaines conditions concernant leur utilisation, telles que définies dans un protocole d'entente. La durée de cette entente doit être au moins égale à celle prévue au protocole d'entente relatif à l'utilisation de la subvention d'immobilisation à être versée par le MCC.

Restauration du patrimoine religieux

Description

Ce programme vise à soutenir financièrement les fabriques et les communautés religieuses de toutes traditions pour la restauration d'édifices à vocation religieuse (construits avant 1945 et utilisés à ces fins depuis plus de 50 ans) ainsi que du mobilier et des oeuvres d'art d'intérêt patrimonial qu'elles possèdent.

Les projets immobiliers du programme sont gérés par la Fondation du patrimoine religieux du Québec, alors que les projets concernant les biens et les oeuvres d'art sont gérés par le ministère de la Culture et des Communications.

Clientèles visées

Les propriétaires (fabriques, diocèses, consistoires, communautés religieuses ou l'équivalent dans les diverses traditions religieuses) d'édifices à vocation religieuse, d'oeuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Événements majeurs

Description

Le programme vise à soutenir trois types d'événements : les événements majeurs de diffusion à caractère international, les événements de diffusion à rayonnement national et les événements de mise en marché à caractère national et international.

Les subventions peuvent être affectées au fonctionnement de l'organisme et à la réalisation de l'événement.

Clientèles visées

Les entreprises à but non lucratif légalement constituées et reconnues par le Ministère dans le secteur de la diffusion.

Soutien aux associations, organismes et regroupements nationaux

Description

Ce programme vise à soutenir les associations professionnelles, les organismes et les regroupements nationaux oeuvrant dans les secteurs des industries culturelles, des arts, des lettres, du patrimoine et de la muséologie pour l'ensemble de leurs activités (aide au fonctionnement) ou pour des projets ponctuels qui s'inscrivent dans le prolongement de leur mission.

Cliencièles visées

Les corporations à but non lucratif, les associations coopératives ou les syndicats professionnels dans les secteurs des industries culturelles, des arts, des lettres, du patrimoine et de la muséologie qui sont représentatifs de leur discipline ou de leur secteur et qui recrutent leurs membres partout au Québec.

Formation professionnelle

Description

Le programme subventionne le fonctionnement des organismes de formation offrant un enseignement de niveau professionnel dans divers secteurs artistiques tels que la danse, la musique, la chanson, le théâtre, l'humour, le cirque, le cinéma et la télévison.

Cliencièle visée

Les organismes professionnels de formation constitués en compagnie à but non lucratif. Ces organismes doivent assurer le contrôle de la formation par un examen ou une évaluation de tous les élèves.

Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine

Description

Par ce programme, le Ministère vise à promouvoir et à soutenir les initiatives des milieux municipaux liées à la sauvegarde et à la mise en valeur de leur patrimoine culturel. Les activités visées portent sur les études et les inventaires, les travaux d'urbanisme et d'aménagement, les travaux de sauvetage et de restauration, l'interprétation et la diffusion, ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins d'interprétation et de diffusion.

Ce programme vise également à rembourser, à certaines municipalités, les pertes fiscales découlant de la réduction de taxe foncière accordée en vertu des dispositions de la *Loi sur les biens culturels* aux propriétaires de certains biens immobiliers classés.

Cliencièles visées

Une municipalité, une communauté urbaine ou une municipalité régionale de comté, ou un organisme à but non lucratif mandaté par une administration municipale locale ou régionale.

Soutien aux organismes pour des projets en patrimoine

Description

Ce programme vise à soutenir financièrement les organismes sans but lucratif admissibles pour des projets de mise en valeur du patrimoine en ce qui a trait aux activités d'études et d'inventaires, de diffusion des connaissances, d'interprétation et d'animation.

L'aide maximale accordée en vertu de ce programme est de 10 000 \$ et ne peut excéder 75 % des coûts réels admissibles.

Cliencièles visées

Les groupes ou les organismes sans but lucratif légalement constitués (corporations ou coopératives) et les conseils de bande, à l'exclusion des commissions scolaires, des institutions d'enseignement supérieur, des organismes municipaux (municipalités locales, municipalités régionales de comté, communautés urbaines), les organismes sans but lucratif fondés ou parrainés par un organisme à but lucratif et les organismes recevant une aide au fonctionnement par l'entremise d'autres programmes du Ministère.

Traitement et mise en valeur des archives

Description

Le programme s'adresse aux services d'archives privées et aux organismes publics qui désirent collaborer à la connaissance, à la mise en valeur et à la diffusion des archives québécoises de nature privée. Il vise à mettre ces archives à la disposition de la collectivité québécoise par des projets touchant :

- le traitement des documents;
- la préparation d'instruments de recherche;
- des études et des recherches théoriques en archivistique.

Clients visés

Les organismes à but non lucratif incorporés en vertu des lois du Québec ou du Canada et dont le siège social est situé au Québec.

Archives privées

Description

L'objectif de ce programme est de favoriser une plus grande prise en charge des archives privées par les services agréés d'archives privées. Il vise à soutenir financièrement ces derniers en favorisant particulièrement ceux qui auront entrepris des démarches actives pour acquérir de telles archives. Le programme se présente sous la forme de subvention de base à laquelle peut s'en ajouter une autre, en fonction d'un plan d'acquisition, d'un programme de traitement et d'un programme de diffusion des archives privées.

Clients visés

Les services privés qui ont reçu l'agrément du ministère de la Culture et des Communications, sauf les organismes publics au sens de la *Loi sur les archives*.

Soutien aux institutions muséales

Description

Le programme vise à consolider les institutions muséales de manière à ce qu'elles bénéficient des conditions adéquates favorisant la gestion, la conservation et la mise en valeur des collections, les activités d'éducation, d'animation et de diffusion.

Les subventions peuvent être accordées pour le fonctionnement ou pour des projets particuliers.

Clientèles visées

Aide au fonctionnement : les musées et les centres d'exposition accrédités et les lieux d'interprétation.

Aide aux projets : les musées et les centres d'exposition accrédités ou reconnus d'intérêt culturel.

Restauration des biens culturels

Description

Par ce programme, le Ministère vise à soutenir financièrement les propriétaires de certains biens culturels protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, à savoir les biens immobiliers classés (immeubles ou sites), les biens mobiliers classés et les immeubles patrimoniaux situés dans un arrondissement historique ou naturel.

Clientèles visées

Le propriétaire d'un bien visé ou son mandataire.

Publications patrimoniales

Description

Ce programme vise à soutenir financièrement la publication et la diffusion de périodiques présentant diverses facettes du patrimoine culturel. L'aide consentie s'applique autant à la diffusion qu'à l'édition du périodique, sans excéder 75 % du coût total de production.

Cliantèles visées

Les organismes à but non lucratif qui publie un périodique de portée nationale, d'un tirage minimum de 500 exemplaires par numéro, dont le contenu touche à l'un ou l'autre des secteurs ou des disciplines du patrimoine culturel.

Soutien aux organismes de formation musicale

Description

Le programme vise à soutenir des organismes qui offrent une formation musicale pouvant mener à une carrière professionnelle.

Les subventions sont accordées sous forme d'aide au fonctionnement.

Cliantèle visée

Les écoles de musique, les maîtrises, les camps musicaux, les organismes d'encadrement et les orchestres de jeunes constitués en compagnie à but non lucratif.

Développement de la formation en musique et en danse

Description

Le programme vise à soutenir des organismes de formation pour des projets ponctuels qui n'entrent pas dans leurs activités régulières et qui ont une incidence directe sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement, sur les programmes pédagogiques offerts et sur le perfectionnement des formateurs.

Clientèle visée

Les organismes de formation constitués en compagnie à but non lucratif.

Manifestations culturelles de la jeune relève amateur

Description

Le programme vise à promouvoir la participation des jeunes à diverses manifestations culturelles, à favoriser leur accès à des services techniques et professionnels et à accroître la pratique du loisir culturel.

Clientèles visées

Les organismes à but non lucratif légalement constitués et ayant leur siège social au Québec.

Au niveau régional, l'organisme doit être désigné comme responsable d'un rendez-vous culturel régional en collaboration avec des organismes partenaires du milieu municipal, éducatif, associatif.

Au niveau provincial, l'organisme de loisir culturel doit être reconnu par le milieu et être apte à organiser un projet d'envergure.

SOUTIEN À LA CONCERTATION EN ÉDUCATION, EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET EN DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE CULTURELLE

Description

Par ce programme, le ministère veut appuyer le développement de projets de collaboration et de partenariat des milieux de la culture, des communications et de l'éducation en vue de susciter, stimuler et valoriser, aux niveaux national et régional, des interventions concertées et novatrices en matière d'éducation, de formation professionnelle et de développement de la main-d'œuvre.

Clientèle admissible :

Au niveau national :

- les associations, organismes ou regroupements nationaux du milieu de la culture, des communications et de l'éducation pour des projets réalisés en collaboration ou en partenariat;
- les regroupements d'organismes ou de représentants du milieu de la culture et des communications pour les projets concernant la formation professionnelle et le développement de la main-d'œuvre.

Au niveau régional :

- les divers types d'organismes culturels et de communications sans but lucratif;
- les établissements du réseau de l'éducation (école, collège, université) et les commissions scolaires;
- les municipalités, les MRC, les communautés urbaines et les conseils de bande;
- les organismes locaux ou régionaux ad hoc d'organismes ou de représentants du milieu de la culture et des communications formés pour des projets spécifiques concernant la formation professionnelle et le développement de la main-d'œuvre.

Ces clientèles sont admissibles dans la mesure où le projet présenté sera réalisé en collaboration ou en partenariat.

Specta-jeunes

Description

Specta-jeunes est un outil de promotion destiné aux organismes de production et de diffusion des arts de la scène. Il permet de payer jusqu'à 40 % des frais de transport des écoliers fréquentant les établissements publics et privés du Québec vers les lieux de diffusion pour des spectacles professionnels en danse, en théâtre, en musique et en chanson.

Cientèles visées

Les diffuseurs et les réseaux de diffuseurs, les producteurs et les producteurs/diffuseurs de spectacles pour jeune public.

Les artistes à l'école

Description

Le programme permet la réalisation en milieu scolaire d'ateliers conçus par des artistes et des organismes artistiques. En subventionnant la présence de créateurs et de créatrices en milieu scolaire, le Ministère cherche à sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire à l'importance de l'art dans la société et à favoriser le rapprochement entre le milieu scolaire et le milieu culturel.

Cibles visées

Les artistes professionnels et les organismes artistiques oeuvrant dans l'un des domaines suivants : arts visuels, arts de la scène, arts multidisciplinaires, arts multimédias, arts du cirque, arts médiatiques, métiers d'art et architecture.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

15 - Montant et ventilation des paiements de transferts effectués, pour l'année 1997-1998 et prévisions 1998-1999, pour chacun des programmes d'aide financière du ministère.

Voir les documents qui suivent.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 15

SUBVENTIONS 1997-1998	en \$
1. Diffusion des arts	
Soutien à la diffusion des arts de la scène	3 920 100
Soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène	614 880
Soutien au marché de l'art	<u>280 400</u>
Sous-total	4 815 380
2. Lecture	
Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes	12 987 851
Implantation des nouvelles bibliothèques publiques et autonomes	213 904
Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	7 557 200
Soutien aux bibliothèques spécialisées	514 500
Soutien aux projets en matière de bibliothèques	<u>583 049</u>
Sous-total	21 856 504
3. Communications et inforoutes	
Soutien au développement des communications	914 875
Soutien aux médias communautaires (radios, télévision ou presse écrite)	2 289 408
Fonds de l'autoroute de l'information	<u>14 833 228</u>
Sous-total	18 037 511
4. Concertation régionale et locale	
Soutien à la concertation régionale et locale	3 107 381
5. Coopération et développement international	
Soutien à la coopération dans la Francophonie	144 300
Soutien au développement des réseaux et des marchés internationaux	1 595 925
Consortium de télévision Québec-Canada-TV5	<u>1 335 780</u>
Sous-total	3 076 005

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

SUBVENTIONS 1997-1998	en \$
6. Culture scientifique et technique/loisir culturel et scientifique	
Étalez votre science	1 345 230
Soutien aux intervenants et aux événements majeurs en culture scientifique et technique	485 000
Soutien aux organismes nationaux de loisir culturel et scientifique	1 052 790
Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique	338 900
Engagements gouvernementaux en muséologie scientifique	<u>1 098 200</u>
Sous-total	4 320 120
 7. Équipements culturels	
Soutien aux équipements culturels	Crédits réguliers 324 710
	PTI 23 820 800
Soutien au patrimoine religieux	PTI <u>24 713 240</u>
Sous-total	48 858 750
 8. Événements majeurs et intervenants nationaux	
Soutien aux événements majeurs	585 000
Soutien aux associations, organismes et regroupements nationaux	1 055 900
Sous-total	1 640 900
 9. Formation professionnelle et développement de la main-d'oeuvre	
Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'oeuvre culturelle	4 826 401
 10. Patrimoine	
Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine	5 048 416
Soutien aux organismes pour des projets en patrimoine	74 000
Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives	166 217
Soutien aux archives privées	621 500
Soutien aux institutions muséales	14 918 894
Soutien à la restauration des biens culturels	482 167
Soutien aux publications patrimoniales	<u>53 500</u>
Sous-total	21 364 694

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

SUBVENTIONS 1997-1998	en \$
11. Sensibilisation et formation des jeunes	
Soutien à la formation des jeunes (formation musicale et développement de la formation en musique et en danse)	1 155 300
Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur	525 000
Soutien à la concertation culture - éducation	518 272
Specta-Jeunes	225 036
Les artistes à l'école	<u>496 310</u>
Sous-total	2 919 918
12. Autres programmes et mesures d'aide	
Les Prix du Québec	150 000
Fonds d'initiatives culturelles (FIC)	729 575
Réserve de développement culturel	647 251
Intervention régionale	630 950
Bibliothèque nationale	10 743 261
Musée du Québec	14 331 535
Musée d'Art contemporain	8 432 393
Musée de la Civilisation	23 835 792
Musée des Beaux arts de Montréal	18 240 180
Société de la Place des Arts de Montréal	18 598 789
Société du Grand théâtre de Québec	4 317 252
Société de développement des entreprises culturelles	26 943 800
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	370 600
Télé-Québec	54 144 511
Conseil des arts et des lettres du Québec	<u>44 273 100</u>
Sous-total	226 388 989

Le détail des montants versés est présenté aux pages suivantes pour les programmes d'aide financière pour lesquels cette information n'est pas produite en réponse à d'autres questions.

SUBVENTIONS 1997-1998 - PROJETS INNOVATEURS DE CONCERTATION (2-1-06-6)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	100 000,00
DIFFUSION INTER-CENTRE INC.	100 000,00
FAITES DE LA MUSIQUE	10 000,00
PRODUCTIONS LES GROS BECS INC.	50 000,00
PRODUCTIONS PASCALE GRAHAM (LES)	38 880,00
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE (LE)	100 000,00
RÉSEAU SCÈNES	100 000,00
ROSEQ	51 000,00
THÉÂTRE DE LA VILLE	20 000,00
THÉÂTRE DU DOUBLE SIGNE	15 000,00
THÉÂTRE LES DEUX MONDES	30 000,00
Total ...	
	=====
	614 880,00

QUANT. 11

NO.ENG.\$11-21066,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - FONDS DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION (06-02)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
AGENCE DE LA FRANCOPHONIE	600 000,00
AGENCE DE PUBLICITÉ GEMINI (PARACHÈVEMENT)	28 080,00
AGORA ÉTUDIANTE FRANCOPHONE (PARACHÈVEMENT)	17 600,00
AGORA RECHERCHES ET COMMUNICATIONS INC. (L') (PARACHÈVEMENT)	130 200,00
AINET, GUICHET UNIQUE D'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT PRIVÉ (PARACHÈVEMENT)	134 400,00
ARTS ET LA VILLE (LES) (PARACHÈVEMENT)	87 824,00
ASS. CANADIENNE D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE (PARACHÈVEMENT)	84 000,00
ASS. CANADIENNE-FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (PARACHÈVEMENT)	30 000,00
ASS. COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'EST DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT)	108 192,00
ASS. DES PRODUCTEURS DE FILMS & DE TÉLÉVISION DU QC (PARACHÈVEMENT)	23 200,00
ASS. DES PROFESSEURS DE SCIENCES DU QUÉBEC (APSQ) (PARACHÈVEMENT)	22 200,00
ASS. DES SERVICES D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS DU QC (PARACHÈVEMENT)	36 800,00
ASS. FRANCOPHONE INTERN. DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS SCOL. (PARACHÈVEMENT)	14 400,00
ASS. QUÉBÉCOISE DE COMMERCIALISATION DE POISSONS ET FRUITS DE MER	85 037,00
ASS. QUÉBÉCOISE DE L'INDUSTRIE DU DISQUE, SPECTACLE & VIDÉO (PARACHÈVEMENT)	100 000,00
ASS. TOURISTIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT	24 000,00
BIBLIOTHÈQUE T.-A. SAINT-GERMAIN (PARACHÈVEMENT)	35 600,00
CAE ÉLECTRONIQUE LTÉE (PARACHÈVEMENT)	961 370,00
CARROUSSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI (PARACHÈVEMENT)	46 890,00
CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC	50 000,00
CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (PARACHÈVEMENT)	48 847,00
CENTRE D'ÉLABORATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DU QC (PARACHÈVEMENT)	120 000,00
CENTRE D'EXPERTISE ET DE CONSULTATION EN TOURISME (PARACHÈVEMENT)	157 600,00
CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION ADULTES & CONDITION FÉMININE	150 000,00
CENTRE DE RECHERCHE & D'INTERVENTION RÉUSITE SCOLAIRE (PARACHÈVEMENT)	42 000,00
CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT)	1 250 000,00
CENTRE DE VEILLE ET D'EXPERTISE SUR LES INFOROUTES ET LANGUES (CEVEIL)	41 850,00
CENTRE ÉDUCATIF EN COMMUNICATIONS SOCIALES (CECS) INC. (PARACHÈVEMENT)	72 000,00
CENTRE FRANCOPHONE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORGANISATIONS	26 000,00
CENTRE INFORMATIQUE MICRO-ACCÈS INC.	200 000,00
CENTRE QUÉBÉCOIS DE LA DÉFICIENCE AUDITIVE (C.Q.D.A.) (PARACHÈVEMENT)	23 092,00
CIFRA MEDICAL INC. (PARACHÈVEMENT)	69 024,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - FONDS DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION (06-02)

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98
-----	-----
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE	148 360,00
CLEARY & ASSOCIÉS INC., BERNARD (PARACHÈVEMENT)	49 661,00
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL & PROF. BOIS-DE-BOULOGNE (PARACHÈVEMENT)	10 000,00
COMMUNICATION VOIR INC.	8 810,00
COMMUNICATIONS GÉRARD DAB INC. (PARACHÈVEMENT)	0,00
CONCEPT-ACTION INC. (PARACHÈVEMENT)	45 000,00
COOPÉRATIVE DE SERVICES TÉLÉMATIQUES CENTRE RENÉ-LÉVESQUE	50 000,00
CORP. DE LA BIENNALE INTERNATIONALE D'ESTAMPE CONTEMPORAINE TROIS-RIV	10 000,00
ÉCOLE INFORMATISÉE CLÉS EN MAIN DU QUÉBEC INC. (L') (PARACHÈVEMENT)	306 000,00
ECP MULTIMÉDIA INC. (PARACHÈVEMENT)	0,00
ÉDIROM INC.	24 000,00
ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE INC. (LES)	256 517,00
FAMILIS - OMF ORGANISATION MONDIALE POUR LES FAMILLES	73 541,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE (FQF) (PARACHÈVEMENT)	25 086,00
FONDS DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE SUR LE SIDA AU QUÉBEC (PARACHÈVEMENT)	50 868,00
FRANCOMONDE (PARACHÈVEMENT)	35 550,00
GEORADAAR SERVICES INTERNET INC. (PARACHÈVEMENT)	40 000,00
GESTION DOCUMENTAIRE BEST-SELLER INC. (PARACHÈVEMENT)	191 250,00
GESTION MICRO-INTEL INC.	40 000,00
GROUPE BEAUCHEMIN, ÉDITEUR LTÉE (PARACHÈVEMENT)	150 000,00
GROUPE CONSEIL EDUPLUS INC. (PARACHÈVEMENT)	120 000,00
GROUPE DE GESTION ET D'ÉCONOMIE AGRICOLES GEAGRI INC. (PARACHÈVEMENT)	294 000,00
HIÉRAPOLIS INC. (PARACHÈVEMENT)	945 000,00
HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (PARACHÈVEMENT)	237 500,00
INFO TÉLÉMATIQUE INC. (PARACHÈVEMENT)	41 000,00
INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES (L') (PARACHÈVEMENT)	71 148,00
INSTITUT DE FORMATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC (PARACHÈVEMENT)	133 600,00
INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC (PARACHÈVEMENT)	72 000,00
ISO TECHNOLOGIE INC. (PARACHÈVEMENT)	57 280,00
LMSOFT INC. (PARACHÈVEMENT)	417 144,00
LOGICIELS MACHINA SAPIENS INC.	142 400,00
MATOU NOIR (LE) (PARACHÈVEMENT)	7 200,00

BENEF	97_98
-----	-----
MÉDUSE	86 800,00
MONDIAL DE LA PUBLICITÉ FRANCOPHONE	92 000,00
MUSÉE DE LA CIVILISATION (PARACHÈVEMENT)	100 000,00
MUSITECHNIC SERVICES ÉDUCATIFS INC. (PARACHÈVEMENT)	96 194,00
NTIC-FORÊT (PARACHÈVEMENT)	0,00
ORDRE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DU QUÉBEC (OIIQ) (PARACHÈVEMENT)	110 924,00
ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL (OVPM) (L')	18 000,00
PHOBIES-ZÉRO (PARACHÈVEMENT)	40 984,00
PROTEC MICROSYSTÈMES INC. (PARACHÈVEMENT)	120 000,00
QUÉBEC-TÉLÉPHONE (PARACHÈVEMENT)	48 000,00
RÉGIE RÉGIONALE SANTÉ & SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE (PARACHÈVEMENT)	325 000,00
RÉGIE RÉGIONALE SANTÉ & SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY LSJ (PARACHÈVEMENT)	0,00
REGROUPEMENT LOISIR QUÉBEC	146 087,00
RÉSEAU FRANCOPHONE INTERN. POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ (PARACHÈVEMENT)	64 532,00
RÉSEAU INDÉPENDANT DES DIFFUSEURS D'ÉVÉN. ARTIS. UNIS (PARACHÈVEMENT)	0,00
RÉSEAUX TRANSYS INC. (PARACHÈVEMENT)	0,00
REVUE QUÉBEC SCIENCE (LA) (PARACHÈVEMENT)	90 000,00
SOCIÉTÉ CYBERSCOL INC. (PARACHÈVEMENT)	80 941,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES (PARACHÈVEMENT)	1 000 000,00
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA BTLF INC. (PARACHÈVEMENT)	300 000,00
SOCIÉTÉ DE GESTION RÉSEAU INFORM. DES COMMISSIONS SCOLAIRES (PARACHEV)	210 000,00
SOCIÉTÉ DE TÉLÉFORMATION INTERACTIVE (STEFI) (PARACHÈVEMENT)	950 000,00
SOCIÉTÉ DES FÊTES ET FESTIVALS DU QUÉBEC (PARACHÈVEMENT)	62 400,00
SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS	28 608,00
SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS (LA) (PARACHÈVEMENT)	306 000,00
SOLUSYS INC. (PARACHÈVEMENT)	0,00
T&D PRODUCTIONS (PARACHÈVEMENT)	17 600,00
TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORG. COMMUNAUTAIRES & BÉNÉVOLES	224 737,00
TECHNOLOGIES ÉVI (LES)	95 000,00
TECHNOLOGIES MPB INC. (LES) (PARACHÈVEMENT)	49 998,00
TÉLÉ-UNIVERSITÉ	80 000,00
TÉLÉ-UNIVERSITÉ (PARACHÈVEMENT)	572 457,00

7 avril 1998

Page 4

BENEF	97_98
-----	-----
TOUCHNET CANADA INC. (PARACHÈVEMENT)	150 000,00
UBI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (PARACHÈVEMENT)	0,00
UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS (UNEQ) (PARACHÈVEMENT)	105 000,00
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE INC (PARACHÈVEMENT)	80 500,00
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	14 380,00
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT)	35 000,00
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - CENTRE DE RECH. EN DROIT PUBLIC (PARACHÈVEMENT)	82 715,00
UNIVERSITÉ MCGILL (PARACHÈVEMENT)	90 000,00
VIDÉO FEMMES (PARACHÈVEMENT)	22 250,00
XWEB INC. (PARACHÈVEMENT)	64 000,00
Total ...	=====
	14 833 228,00

QUANT. 108

NO.ENG.\$11-62,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - CONCERTATION RÉGIONALE (2-1-08-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

-----	-----
ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE	90 000,00
AMOS, VILLE	15 000,00
ARTS ET LA VILLE (LES)	5 000,00
BEAUPORT, VILLE	155 300,00
BUREAU DU FILM DE QUÉBEC	2 000,00
CAMP LITTÉRAIRE FÉLIX (PARACHÈVEMENT)	19 950,00
CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER	5 000,00
CHARLESBOURG VILLE	76 000,00
CONCOURS PROVINCIAL DE MUSIQUE DE SILLERY	6 000,00
CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW	65 000,00
CONSEIL DES ARTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL	39 000,00
CONSEIL DES ARTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT)	31 500,00
CONSEIL DES MOHAWKS DE KAHNAWAKE	12 500,00
CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA MUSIQUE (PARACHÈVEMENT)	10 000,00
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	5 000,00
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ILE DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT)	41 371,00
CORP. CULTURELLE DES ILES-DE-LA-MADELEINE INC. - ARRIMAGE	25 000,00
CORP. DU COLLÈGE JÉSUS-MARIE - SALLE DINA-BÉLANGER	5 000,00
FESTIVAL MÉMOIRE ET RACINES	2 000,00

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98

GATINEAU VILLE (PARACHÈVEMENT)	13 600,00
HULL VILLE (PARACHÈVEMENT)	70 000,00
INSTITUT CULTUREL AVATAQ	25 000,00
INSTITUT CULTUREL AVATAQ (PARACHÈVEMENT)	250 000,00
INSTITUT CULTUREL ET ÉDUCATIF MONTAGNAIS	122 000,00
LAVAL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	62 800,00
LÉVIS VILLE (PARACHÈVEMENT)	41 399,00
M.R.C. D'ASBESTOS	7 500,00
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD	10 000,00
M.R.C. DE MEMPHRÉMAGOG	10 000,00
M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE	5 000,00
MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU (PARACHÈVEMENT)	0,00
MONTRÉAL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	100 000,00
MUSÉE DE LA GASPÉSIE (PARACHÈVEMENT)	7 500,00
OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL	25 000,00
QUÉBEC, VILLE (PARACHÈVEMENT)	100 000,00
ROUYN-NORANDA, VILLE	15 000,00
SHERBROOKE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	10 000,00
SILLERY, VILLE	21 500,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DES ARTS MOHIGAN	19 200,00
SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN (LA)	30 000,00
TROIS-PISTOLES VILLE (PARACHÈVEMENT)	40 000,00
TROIS-PISTOLES, VILLE	15 000,00
TROIS-RIVIÈRES VILLE (PARACHÈVEMENT)	110 000,00
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL	5 000,00

Total ...

=====

1 699 120,00

QUANT. 76

NO.ENG.\$11-21082,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE COOPÉRATION (2-1-10-3)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

AMÉRIX	5 000,00
BANDE VIDÉO (LA)	1 500,00
BÉLANGER, CLAUDE	1 500,00
BONNEAU, MARC	500,00
BRETON, DANIEL	500,00
BROUILLET, CHRYSTINE	800,00
CIDIHCA	2 500,00
CLOUTIER, SUZANNE	1 500,00
CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (PARACHÈVEMENT)	1 275,00
CONSEIL FRANCOPHONE DE LA CHANSON	50 000,00
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE - UNIVERSITÉ LAVAL	600,00
FESTIVAL INTERCULTUREL DU CONTE DE MONTRÉAL	1 500,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CHANSON & MUSIQUE FOLKLORIQUE LONGUEUIL	5 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA POÉSIE	4 000,00
FLAGEOLE, RENÉ	500,00
FONDATION FÉLIX-LECLERC	7 000,00
FORUM UNESCO QUÉBEC 97 INC.	5 000,00
FRANCOMÉDIA INTER INC.	2 000,00
GIRARD, JEAN-PIERRE	1 500,00
PRETISSIMO PRODUCTIONS ENR.	10 000,00
PRIM - CENTRE D'ARTS MÉDIATIQUES	4 200,00
PRODUCTIONS MARTIN LECLERC	5 000,00
PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC. (LES)	4 000,00
ROY, NATALIE	3 100,00
ROYER, JEAN	1 600,00
SIOUI-DURAND, GUY	800,00
TESSIER, GILLES	500,00
THÉÂTRE LES AMIS DE CHIFFON	3 000,00
THÉÂTRE URBI ET ORBI INC.	3 000,00
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	2 300,00
VUES D'AFRIQUE	14 625,00
Total ...	
	=====
	144 300,00

QUANT. 33

NO.ENG.\$11-21103,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

AGENCE DE LA FRANCOPHONIE	200 000,00
AGORA DE LA DANSE	625,00
AGORA DE LA DANSE (L')	1 550,00
ASS. DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN	10 000,00
ASS. DES PRODUCTEURS EN MULTIMÉDIA DU QUÉBEC	13 300,00
ASS. QUÉBÉCOISE DES CRITIQUES DE THÉÂTRE	11 250,00
BALLETS JAZZ DE MONTRÉAL (LES)	33 000,00
CARBONE 14	40 000,00
CARREFOUR INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE QUÉBEC	29 500,00
CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI	1 600,00
CENTRE D'ARTS ORFORD	1 770,00
CENTRE D'ÉTUDES INTERDISCIPLINAIRES SUR LES LETTRES, ARTS & TRADITION	3 000,00
CENTRE DE DESIGN DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	40 000,00
CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL	1 425,00
CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT	3 000,00
CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI	15 700,00
CHAMP LIBRE	2 000,00
CINARS	16 300,00
CIRQUE ÉLOIZE	20 000,00
CLAUDE, RENÉE	12 200,00
COMPAGNIE DE BRUNE	2 100,00
COMPAGNIE FLAK	17 000,00
COMPAGNIE LARIVÉE CABOT CHAMPAGNE (LA)	2 300,00
COMPAGNIE MARIE CHOUINARD	10 000,00
COMPAGNIE MUSICALE LA NEF	9 000,00
COMPAGNIE PAR BLEUX	3 800,00
CORPS INDICE, PRODUCTIONS ARTISTIQUES (LE)	18 000,00
CRÉATION DANSE LYNDY GAUDREAU	20 000,00
DEUX MONDES, COMPAGNIE DE THÉÂTRE (LES)	19 300,00
DIRECTION D'ARTISTES FLEMING	1 629,00
DYNAMO THÉÂTRE	10 000,00
ÉCOLE POLYVALENTE LE BOISÉ	3 000,00

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98
-----	-----
ÉDITIONS FIDES	2 500,00
ÉDITIONS MONDON INC. (LES)	102 500,00
EN PISTE	800,00
ENSEMBLE ROMULO LARREA DE MONTRÉAL	18 240,00
ESPACE GO INC.	1 600,00
EX MACHINA	9 000,00
FÉDÉRATION DES ASTRONOMES AMATEURS DU QUÉBEC	1 600,00
FESTI JAZZ INTERNATIONAL DE RIMOUSKI	2 000,00
FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC	40 000,00
FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	15 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DE NOUVELLE DANSE	25 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU CINÉMA ET DES NOUVEAUX MÉDIAS DE MONTRÉAL	1 000,00
FONDATION JEAN-PIERRE PERREAULT	10 000,00
FONDATION MARIE-VICTORIN	25 000,00
FONDATION VIVIER	18 790,00
FORTIER DANSE CRÉATION	5 000,00
FORUM DES INFOROUTES ET DU MULTIMÉDIA	500,00
GAGNON, DANIEL	1 200,00
GALERIE ÉRIC DEVLIN INC.	11 000,00
GALERIE ESTAMPE PLUS	2 000,00
GALERIE GRAFF	11 000,00
GALERIE LILIAN RODRIGUEZ	11 000,00
GALERIE MADELEINE LACERTE	11 000,00
GALERIE RENÉ BLOUIN S.C.C.	11 000,00
GALERIE SIMON BLAIS	6 000,00
GALERIE TROIS POINTS	2 000,00
GEORGESCU, IOANA	1 200,00
GRANDS BALLETS CANADIENS INC. (LES)	50 000,00
GRAVEL, NICOLE	2 000,00
I MUSICI DE MONTRÉAL	12 000,00
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	34 800,00
INTER-SOCIÉTÉ DES ARTS ÉLECTRONIQUES	900,00

7 avril 1998

Page 3

BENEF	97_98
-----	-----
LAMBERT, JOHN ET ASSOCIÉS	3 875,00
LEMIEUX, MICHEL - MUSIQUE PERFORMANCE	43 000,00
LIBRAIRIE LA MOUETTE RIEUSE	2 400,00
MAISON QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE (LA)	1 600,00
MARCHÉ INTERNATIONAL DES INFOROUTES ET DU MULTIMÉDIA	40 000,00
MC2 EXTASE INC. (COMPAGNIE MARIE CHOUINARD)	50 000,00
MICRO-INTEL	7 000,00
MONDIAL DE LA PUBLICITÉ FRANCOPHONE (LE)	7 700,00
MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	1 450,00
MUSÉE D'ART DE JOLIETTE	1 300,00
MUSÉE DE LA CIVILISATION	13 000,00
MUSÉE DU QUÉBEC	49 900,00
O VERTIGO	8 000,00
OFFICE DES COMMUNICATIONS SOCIALES	30 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL	4 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN INC.	16 000,00
PIERRE-PAUL SAVOIE DANSE	1 700,00
PIXCOM TECHNOLOGIES	50 000,00
PRODUCTIONS DE LA FRANGE (LES)	1 200,00
PRODUCTIONS ÉDITIONS MARC LABELLE	2 100,00
PRODUCTIONS LA LOUVE (LES)	10 500,00
PRODUCTIONS OMER VEILLEUX INC. (LES)	17 500,00
PRODUCTIONS TEMPO PRIMO INC.	5 200,00
PUBLIC TECHNOLOGIES MULTIMÉDIA INC.	1 591,00
RENDEZ-VOUS INTERNATIONAL THÉÂTRE JEUNE PUBLIC/LES COUPS DE THÉÂTRE	800,00
RIDEAU	25 000,00
SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS	2 500,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES	49 000,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION SHERBROOKOISE (SDERS)	10 000,00
SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS	1 300,00
SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS (LA)	1 960,00
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI	1 430,00

7 avril 1998

Page 4

BENEF	97,98

THÉÂTRE DE L'ARRIÈRE-SCÈNE	16 700,00
THÉÂTRE DENISE-PELLETIER	4 700,00
THÉÂTRE ENTRE CHIEN ET LOUP	25 000,00
THÉÂTRE LE CARROUSEL	940,00
THÉÂTRE LE CLOU	3 700,00
THÉÂTRE LE PETIT CHAPLIN	10 400,00
THÉÂTRE LES DEUX MONDES	11 000,00
THÉÂTRE PETIT À PETIT (LE)	17 000,00
THÉÂTRE UBU	15 000,00
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	2 500,00
VIOLONS DU ROY (LES)	10 000,00
Total ...	=====
	1 595 925,00

QUANT. 120

NO.ENG.\$11-21105,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

CORP. DE DÉVELOPPEMENT ET PRODUCTION ACPAV INC.	80 000,00
PRODUCTIONS IMPEX (LES)	35 000,00
PRODUCTIONS SPACE VIZ (LES)	35 000,00
PRODUCTIONS VIC PELLETIER INC. (LES)	35 000,00
QUÉBEC PIX-PRO INC.	50 000,00
Total ...	=====
	235 000,00

QUANT. 5

NO.ENG.\$11-21911,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

-----	-----
AMIS DU JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL (LES)	10 000,00
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR SCIENTIFIQUE	16 000,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'EST DU QUÉBEC	16 000,00
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LE MILIEU MARIN G.R.E.M.M.	10 000,00
MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES (1993)	10 000,00
REVUE QUÉBEC SCIENCE	15 000,00
SOCIÉTÉ D'ASTRONOMIE DU PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL	13 000,00
 Total ...	 =====
	90 000,00

QUANT. 7

NO.ENG.\$11-21912,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

BENEF	97_98

AGENCE SCIENCE-PRESSE	26 000,00
AMIS DE L'INSECTARIUM DE MONTRÉAL (LES)	55 000,00
AMIS DES JARDINS DE MÉTIS (LES)	20 000,00
ASS. QUÉBÉCOISE POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRON	37 000,00
CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU	35 000,00
CENTRE D'INTERPRÉTATION ARCHÉOLOGIQUE DE LA GASPÉSIE (LA MARTRE) INC.	30 000,00
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'INDUSTRIE DE SHAWINIGAN INC.	30 000,00
COLLÈGE DE MAISONNEUVE	44 500,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	35 900,00
CORP. DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES (C.O.D.E.F.) INC.	30 000,00
CORP. DE L'OBSERVATOIRE DU TÉMISCOUATA INC. (LA)	45 000,00
CORP. DE LA MISE EN VALEUR DE LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-CÔTE-NORD (LA)	36 500,00
CORP. DU MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI INC.	35 000,00
CORP. DU VIEUX MOULIN D'ULVERTON INC.	35 000,00
CORP. DU VILLAGE MINIER DE BOURLAMAQUE	35 000,00
ÉCONOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE INC. (L')	37 000,00
GROUPE NEXUS INC.	37 000,00
MAISON DES INSECTES M.D.I. INC. (LA)	35 000,00
MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU QUÉBEC	20 000,00
MUSÉE DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE INC. (LE)	80 000,00
MUSÉE RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD INC.	35 000,00
REGROUPEMENT DES FEMMES LA SENTINELLE INC.	17 850,00
REGROUPEMENT DES LOISIRS CULTURELS ET SCIENTIFIQUES DU TÉMISCAMINGUE	20 000,00
SOCIÉTÉ D'ASTRONOMIE DU PLANÉTARIUM DE MONTRÉAL	5 000,00
UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE	32 000,00
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE INC.	36 000,00
UNIVERSITÉ LAVAL - DÉPARTEMENT D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	31 000,00
UNIVERSITÉ MCGILL - MUSÉE REDPATH	37 000,00
VIDÉO FEMMES	20 000,00
Total ...	=====
	972 750,00

QUANT. 35

NO.ENG.\$11-21913,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

-----	-----
BERGERON, EMMANUELLE	5 000,00
CORP. DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON DU GRANIT	20 000,00
DUMAS, MANON	5 000,00
GRANDCHAMPS, ANDRÉ	2 400,00
HARVEY, CAROLINE	5 000,00
LABRECQUE, CLAUDE	4 200,00
SIMARD, GUYLAINE	2 520,00
SIRON, ROBERT	3 360,00
 Total ...	 =====
	47 480,00

QUANT. 8

NO.ENG.\$11-21914,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

BENEF	97_98

AGENCE SCIENCE-PRESSE	106 000,00
ASS. DES COMMUNICATEURS SCIENTIFIQUE DU QUÉBEC	10 000,00
CITÉ DES ARTS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE MONTRÉAL (LA)	4 000,00
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR SCIENTIFIQUE	45 000,00
PUBLICATIONS BLD (LES)	60 000,00
QUÉBEC SCIENCE	75 000,00
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE	60 000,00
TÉLÉSCIENCE	125 000,00
Total ...	=====
	485 000,00

QUANT. 9
NO.ENG.\$11-21095,
Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

BENEF	97_98
-----	-----
ALLIANCE DES CHORALES DU QUÉBEC	71 980,00
ASS. DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC	76 690,00
ASS. QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES	53 980,00
ASS. QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES	60 960,00
CERCLES DES JEUNES NATURALISTES (LES)	40 460,00
CLUBS 4-H DU QUÉBEC INC. (LES)	59 120,00
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR SCIENTIFIQUE	85 240,00
ENJEU ET ENVIRONNEMENT JEUNESSE INC.	60 460,00
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUÉBEC (LA)	67 040,00
FÉDÉRATION DES HARMONIES DU QUÉBEC	70 360,00
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU QUÉBEC	67 040,00
FÉDÉRATION PROVINCIALE DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE & D'ÉCOLOGIE DU QC	39 500,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE PHILATÉLIE	9 400,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS	65 460,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES JEUX RÉCRÉATIFS	67 200,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR LITTÉRAIRE	25 000,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE AMATEUR	65 860,00
RADIO AMATEUR DU-OF QUÉBEC INC.	67 040,00
Total ...	=====
	1 052 790,00

QUANT. 55

NO.ENG.\$11-21092,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - ORGANISMES RÉGIONAUX DE LOISIR SCIENTIFIQUE (2-1-9-3)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
CONSEIL DE LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS	33 354,00
CONSEIL DE LOISIR SCIENTIFIQUE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	43 661,00
CONSEIL DE LOISIRS SCIENTIFIQUES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL	44 221,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	34 455,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'EST DU QUÉBEC	38 781,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'ESTRIE	38 687,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA MAURICIE	34 763,00
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE QUÉBEC	40 196,00
LOISIRS SCIENTIFIQUES NORD-CÔTIER INC.	30 782,00
Total ...	=====
	338 900,00

QUANT. 27

NO.ENG.\$11-21093,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - ENG. GOUVERNEMENTAUX EN MUSÉOLOGIE SCIENT. (2-1-09-6)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU (PARACHÈVEMENT)	3 200,00
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'INDUSTRIE DE SHAWINIGAN (PARACHÈVEMENT)	400 000,00
CORP. CAMP SPATIAL CANADA - COSMODÔME (PARACHÈVEMENT)	95 000,00
MONTRÉAL, VILLE - JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL (PARACHÈVEMENT)	600 000,00
Total ...	=====
	1 098 200,00

QUANT. 4

NO.ENG.\$11-21096,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX ASS. ORG. & REGROUP. NATIONAUX (2-1-08-1)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

ACADÉMIE QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE (L')	60 000,00
AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC	11 000,00
ASS. DES ARCHÉOLOGUES DU QUÉBEC	10 000,00
ASS. DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL	31 500,00
ASS. DES JARDINS DU QUÉBEC	1 000,00
ASS. DES ORCHESTRES DE JEUNES DU QUÉBEC INC.	20 000,00
ASS. POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES & TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION	40 200,00
ASS. QUÉBÉCOISE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE	5 000,00
ASS. QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES	9 300,00
ASS. QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL	17 000,00
CENTRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE VIVANT	60 000,00
CENTRE QUÉBÉCOIS DE FOLKLORE	20 000,00
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC	35 000,00
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT	52 000,00
FÉDÉRATION DES FAMILLES-SOUCHES QUÉBÉCOISES INC.	5 000,00
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU QUÉBEC	12 000,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE	12 000,00
PHONOTHÈQUE QUÉBÉCOISE	25 000,00
REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC	40 000,00
RÉSEAU INDÉPENDANT DES DIFFUSEURS D'ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES UNIS INC.	105 000,00
RUES PRINCIPALES (PARACHÈVEMENT)	50 000,00
SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS	181 600,00
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA DANSE TRADITIONNELLE QUÉBÉCOISE	24 000,00
SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ETHNOLOGIE	9 300,00
UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS	220 000,00
Total ...	=====
	1 055 900,00

QUANT. 46

NO.ENG.\$11-21081,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - FORMATION DANS LE DOMAINE DU LIVRE (2-1-05-4)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

ASS. DES LIBRAIRES DU QUÉBEC

15 000,00

CÉGEP MARIE-VICTORIN

65 000,00

Total ...

=====
80 000,00

QUANT. 2

NO.ENG.\$11-21054,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS - PATRIMOINE (2-1-03-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
ANGLIERS, VILLAGE	5 000,00
AUSTIN, MUNICIPALITÉ (TAXES)	47,51
BAIE-TRINITÉ, MUNICIPALITÉ	2 500,00
BEAUPORT, VILLE (TAXES)	4 321,89
BELOEIL, VILLE (TAXES)	1 860,01
BOISCHATEL, MUNICIPALITÉ (TAXES)	6 589,48
BOUCHERVILLE, VILLE (TAXES)	4 249,52
BROSSARD, VILLE (TAXES)	536,71
CALIXA-LAVALLÉE, PAROISSE (TAXES)	580,56
CAP-ROUGE, VILLE	7 000,00
CAP-SAINT-IGNACE, MUNICIPALITÉ (TAXES)	265,44
CAP-SANTÉ, MUNICIPALITÉ (TAXES)	191,10
CHÂTEAU-RICHER, VILLE	15 000,00
COATICOOK, VILLE (PARACHÈVEMENT)	7 500,00
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL	19 000,00
CONSEIL DE BANDE ABÉNAKIS DE WOLINAK	1 000,00
CONSEIL DE BANDE D'ODANAK	4 000,00
CORP. DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA PÉNINSULE	9 000,00
CORP. DE L'EXPOSITION MARITIME SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE	20 000,00
CORP. DES LIEUX HISTORIQUES DE PONT-ROUGE	10 000,00
CORP. DU CENTRE D'INITIATION AU PATRIMOINE - LA GRANDE FERME	15 000,00
DANVILLE, VILLE	6 500,00
DESCHAMBAULT, MUNICIPALITÉ	3 000,00
DESCHAMBAULT, MUNICIPALITÉ (TAXES)	199,73
DRUMMONDVILLE, VILLE (TAXES)	350,13
DUHAMEL, MUNICIPALITÉ	8 000,00
FONDATION BAGATELLE INC. (LA)	10 000,00
GASPÉ, VILLE	70 000,00
GASPÉ, VILLE (TAXES)	171,31
GRANDE-VALLÉE, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	3 000,00
HÉBERTVILLE, MUNICIPALITÉ	7 000,00
JONQUIÈRE, VILLE	14 000,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS - PATRIMOINE (2-1-03-2)

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97,98

L'ACADIE, MUNICIPALITÉ (TAXES)	450,99
L'ANGE-GARDIEN, PAROISSE (TAXES)	479,98
L'ASSOMPTION, VILLE (TAXES)	728,35
L'ILE-AUX-COUDRES, MUNICIPALITÉ (TAXES)	428,28
L'ILE-DU-HAVRE-AUBERT, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	25 000,00
L'ILE-DU-HAVRE-AUBERT, MUNICIPALITÉ (TAXES)	1 072,62
LA PRAIRIE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	35 000,00
LACHENAIE, VILLE (TAXES)	263,81
LACHUTE, VILLE	7 000,00
LANORAIE-D'AUTRAY, MUNICIPALITÉ (TAXES)	431,00
LASALLE, VILLE	25 000,00
LATERRIÈRE, VILLE (TAXES)	316,58
LAVAL, VILLE (TAXES)	1 424,69
LE GARDEUR, VILLE	8 000,00
LENNOXVILLE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	20 000,00
LÉVIS VILLE (PARACHÈVEMENT)	58 550,00
LONGUEUIL, VILLE (TAXES)	1 096,10
LORETTEVILLE, VILLE (TAXES)	349,09
LOTBINIÈRE, MUNICIPALITÉ (TAXES)	1 393,74
M.R.C. DE CHARLEVOIX-EST	8 000,00
M.R.C. DE L'ILE D'ORLÉANS	247 000,00
M.R.C. DE L'ILE D'ORLÉANS (PARACHÈVEMENT)	20 000,00
M.R.C. DE MONTMAGNY (PARACHÈVEMENT)	20 000,00
M.R.C. DE ROUYN-NORANDA	41 090,00
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY	10 978,00
M.R.C. LE HAUT-SAINT-LAURENT	30 000,00
MERCIER, VILLE (TAXES)	794,64
MONT-LAURIER, VILLE (TAXES)	146,90
MONTMAGNY, VILLE	1 500,00
MONTRÉAL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	1 062 000,00
MONTRÉAL, VILLE (TAXES)	2 412,29
MONTRÉAL-NORD, VILLE (TAXES)	307,02

BENEF	97_98

NEUVILLE, VILLE	10 000,00
NEUVILLE, VILLE (TAXES)	1 262,27
PASPÉBIAC, MUNICIPALITÉ	1 000,00
PERCÉ, VILLE	10 000,00
PERCÉ, VILLE (PARACHÈVEMENT)	58 500,00
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, MUNICIPALITÉ	5 000,00
PIERREFONDS, VILLE (TAXES)	995,38
QUÉBEC, VILLE (PARACHÈVEMENT)	2 724 500,00
RIVIÈRE-DU-LOUP, VILLE (TAXES)	931,07
RIVIÈRE-MALBAIE, MUNICIPALITÉ (TAXES)	31,86
ROSEMÈRE, VILLE (TAXES)	1 846,40
SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, MUNICIPALITÉ (TAXES)	137,76
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU, MUNICIPALITÉ (TAXES)	485,81
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	25 500,00
SAINT-CHRISTOPHE-D'ARTHABASKA, MUNICIPALITÉ	1 000,00
SAINT-DENIS-DE-LA-BOUTEILLERIE, PAROISSE (TAXES)	161,69
SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUMONT, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	25 000,00
SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUMONT, PAROISSE (TAXES)	315,97
SAINT-EUSTACHE, VILLE	25 000,00
SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, MUNICIPALITÉ (TAXES)	449,62
SAINT-FRANÇOIS, I.O., MUNICIPALITÉ (TAXES)	837,22
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	10 000,00
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC, MUNICIPALITÉ (TAXES)	328,43
SAINT-GEORGES, VILLE	2 000,00
SAINT-JEAN, I.O., MUNICIPALITÉ (TAXES)	248,43
SAINT-JÉRÔME, VILLE	27 000,00
SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ, PAROISSE (TAXES)	183,24
SAINT-LAURENT, I.O., PAROISSE (TAXES)	892,48
SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, MUNICIPALITÉ (TAXES)	1 276,88
SAINT-NICOLAS, VILLE (TAXES)	168,78
SAINT-OURS, VILLE (TAXES)	706,85
SAINT-PIERRE, I.O., MUNICIPALITÉ (TAXES)	391,28

BENEF	97_98
-----	-----
SAINT-PRIME, MUNICIPALITÉ (TAXES)	164,72
SAINT-ROCH-DES-AULNAIES, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	18 400,00
SAINT-VALLIER, MUNICIPALITÉ (TAXES)	483,83
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, VILLE	7 000,00
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, VILLE (TAXES)	31,23
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, VILLE (TAXES)	608,12
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, MUNICIPALITÉ	10 000,00
SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS, MUNICIPALITÉ	2 500,00
SAINTE-CROIX, MUNICIPALITÉ (TAXES)	206,86
SAINTE-MARIE, VILLE	4 500,00
SAINTE-MARIE, VILLE (TAXES)	532,48
SAINTE-MARTINE, MUNICIPALITÉ (TAXES)	579,80
SHEEN-ESHER-ABERDEEN-ET-MALAKOFF, CANTONS UNIS (TAXES)	271,05
SHERBROOKE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	39 000,00
SILLERY, VILLE (TAXES)	524,28
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE L'OUTAOUAIS	10 000,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA (PARACHÈVEMENT)	15 000,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE MÉCATINA TÊTE-À-LA-BALEINE	2 500,00
SOREL, VILLE (PARACHÈVEMENT)	18 000,00
TERREBONNE, VILLE (TAXES)	219,76
TRACY, VILLE (TAXES)	1 465,26
TROIS-RIVIÈRES, VILLE (TAXES)	704,05
VAL-D'OR, VILLE (PARACHÈVEMENT)	62 000,00
VANIER, VILLE	15 000,00
VERCHÈRES, MUNICIPALITÉ (TAXES)	75,61
VERDUN, VILLE (PARACHÈVEMENT)	15 000,00
VICTORIAVILLE, VILLE (TAXES)	419,90
Total ...	=====
	5 048 415,84

QUANT. 131

NO.ENG.\$11-21032,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX ORGANISMES - PATRIMOINE (2-1-03-3)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

CORP. DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES	15 000,00
CORP. DU MUSÉE «LE CHAFAUD»	3 000,00
DIFFUSION CULTURELLE DE LÉVIS	4 000,00
GASP'ART INC. (PARACHÈVEMENT)	4 500,00
MUSÉE DE LA MAISON SAINT-GABRIEL	1 500,00
PRÊTRES DE SAINT-SULPICE (LES)	15 000,00
REGROUPEMENT DES ARCHIVISTES RELIGIEUX	1 000,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD	5 000,00
SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MUSÉE DU SPECTACLE VIVANT	25 000,00
Total ...	=====
	74 000,00

QUANT. 9

NO.ENG.\$11-21033,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - TRAITEMENT ET MISE EN VALEUR DES ARCHIVES (2-1-03-6)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
ARCHIVES DE LA VILLE DE QUÉBEC	2 545,00
ARCHIVES DES PRÊTRES DE SAINT-SULPICE DE MONTRÉAL	3 000,00
ASS. DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC	8 000,00
BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE	4 857,00
CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION CULTURELLES DU BAS-SAINT-LAURENT	2 563,00
CENTRE D'ANIMATION, DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION	3 285,00
CENTRE DE RECHERCHE DES CANTONS DE L'EST	1 183,00
CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE LANAUDIÈRE	4 700,00
CONGRÉGATION DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE - SERVICE DES ARCHIVES	5 000,00
CONSISTOIRE DE MONTRÉAL - L'ÉGLISE PRESBYTÉRIENNE AU CANADA	2 100,00
CORP. DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LAC-MÉGANTIC	3 500,00
DIVISION DE LA GESTION DE DOCUMENTS & ARCHIVES DE VILLE DE MONTRÉAL	5 000,00
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL	5 000,00
GATINEAU VILLE - DIVISION DES ARCHIVES	4 200,00
HASKELL FREE LIBRARY INC.	3 500,00
IRISH HERITAGE QUEBEC	5 000,00
LÉVIS VILLE (PARACHÈVEMENT)	0,00
MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT	8 000,00
MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU QUÉBEC	5 645,00
MUSÉE MCCORD D'HISTOIRE CANADIENNE	9 000,00
MUSÉE RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD	2 000,00
MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES	3 250,00
MUSÉE RÉGIONAL DES MINES DE MALARTIC	1 000,00
PONTIAC HISTORICAL SOCIETY	1 200,00
PROMOTEURS D'ANGLIERS (LES)	1 743,00
SÉMINAIRE DE NICOLET	4 210,00
SOCIÉTÉ D'ARCHIVES SAGAMIE INC.	8 396,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS	6 283,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMONDVILLE	1 927,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY	3 000,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINTE-FOY	6 000,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SHEFFORD	3 500,00

BENEF	97_98

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ILE JÉSUS	600,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE MARIA-CHAPDELAINÉ	2 000,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE LÉVIS	2 655,00
SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	5 800,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-DU-SUD	6 700,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA RÉGION DE MONT-LAURIER	2 700,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN INC.	1 500,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-HENRI	10 000,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU GOLFE INC.	2 450,00
UNIVERSITÉ CONCORDIA - SERVICE DES ARCHIVES	3 225,00
 Total ...	 =====
	166 217,00

QUANT. 43
 NO.ENG.\$11-21036,
 Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - ARCHIVES PRIVÉES (2-1-03-7)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

-----	-----
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE	34 544,00
CENTRE D'ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE	34 848,00
CENTRE DE RECHERCHE DES CANTONS DE L'EST	32 186,00
CENTRE DE RECHERCHE LIONEL-GROULX	20 000,00
CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE LANAUDIÈRE	32 523,00
CONGRÈS JUIF CANADIEN	20 000,00
CORP. DU SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH DE TROIS-RIVIÈRES	31 954,00
FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN	36 383,00
MUSÉE MCCORD D'HISTOIRE CANADIENNE	26 000,00
SÉMINAIRE DE NICOLET	30 826,00
SOCIÉTÉ D'ARCHIVES SAGAMIE INC.	26 673,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AMOS INC.	31 153,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SHEFFORD	34 609,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SHERBROOKE	33 362,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE CHIBOUGAMAU	26 698,00
SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	32 699,00
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEAUCERONS	13 897,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-DU-SUD	32 044,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA CÔTE-NORD	32 241,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LA GASPÉSIE INC.	30 929,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE PIERRE-DE-SAUREL	27 931,00
 Total ...	 =====
	621 500,00

QUANT. 21

NO.ENG.\$11-21037,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
AMOS, VILLE	115 150,00
ASS. CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE	239 900,00
CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION CULTURELLES DU BAS-ST-LAURENT INC.	166 184,00
CENTRE D'ART ROTARY DE LA SARRE	104 800,00
CENTRE D'EXPOSITION DE BAIE-SAINT-PAUL	175 493,00
CENTRE D'EXPOSITION DE MONT-LAURIER	98 356,00
CENTRE D'EXPOSITION DE ROUYN-NORANDA	102 900,00
CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-D'OR	160 640,00
CENTRE D'EXPOSITION DU VIEUX-PALAIS	186 344,00
CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER	41 761,00
CORP. DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE BONAVENTURE INC.	138 183,00
CORP. DU CENTRE CULTUREL DE DRUMMONDVILLE	75 843,00
CORP. DU MUSÉE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN ET DU SITE DE LA PULPERIE	287 901,00
CORP. DU MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI INC.	185 912,00
CORP. DU RÉSEAU MUSÉAL DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	21 000,00
ÉCOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE	80 000,00
EXPRESSION, CENTRE D'EXPOSITION	137 212,00
FONDATION BAGATELLE INC. (LA)	229 000,00
GALERIE D'ART DE MATANE INC.	45 162,00
GALERIE D'ART DU CENTRE CULTUREL DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	135 573,00
GALERIE D'ART DU PARC INC.	67 400,00
GALERIE SAIDYE BRONFMAN	87 590,00
INSTITUT DES ARTS AU SAGUENAY (L')	161 175,00
LACHINE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	20 000,00
MÉDIAT-MUSE INC.	10 000,00
MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC	88 454,00
MONTMUSÉE	10 000,00
MUSÉE AMÉRINDIEN DE MASHTEUATSH	122 967,00
MUSÉE BEAULNE INC.	101 586,00
MUSÉE D'ART DE JOLIETTE	283 300,00
MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT	168 260,00
MUSÉE D'HISTOIRE, D'ETHNOGRAPHIE ET D'ART RELIGIEUX	218 538,00

7 avril 1998

Page 2

BENEF

97_98

MUSÉE DAVID M. STEWART	8 250,00
MUSÉE DE CHARLEVOIX	204 824,00
MUSÉE DE KAMOURASKA INC. (LE)	49 735,00
MUSÉE DE LA GASPÉSIE INC.	195 525,00
MUSÉE DE LA MER INC.	116 425,00
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE INC.	116 415,00
MUSÉE DU CHÂTEAU RAMEZAY	143 850,00
MUSÉE DU FJORD	180 614,00
MUSÉE DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE	214 575,00
MUSÉE FRANÇOIS-PILOTE	57 654,00
MUSÉE LOUIS-HÉMON INC.	131 065,00
MUSÉE MARITIME BERNIER	186 591,00
MUSÉE MARIUS-BARBEAU	160 835,00
MUSÉE MARSIL DE SAINT-LAMBERT	108 564,00
MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES	237 194,00
MUSÉE PIERRE-BOUCHER	97 913,00
MUSÉE RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD	222 500,00
MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES	154 015,00
MUSÉE RÉGIONAL DES MINES DE MALARTIC	152 700,00
PLEIN SUD, CENTRE D'EXPOSITION	71 500,00
REGROUPEMENT DES INSTITUTIONS MUSÉALES DE LA RÉGION DE QUÉBEC	8 000,00
SALLE AUGUSTIN-CHÉNIER	65 050,00
SHAWINIGAN, VILLE	125 224,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MISSISQUOI	49 809,00
SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DE MUSÉES MONTRÉALAIS	9 750,00
SOCIÉTÉ DU MUSÉE LAURIER INC.	158 654,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE D'ODANAK	75 128,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE STANSTEAD (LA) - MUSÉE COLBY-CURTIS	98 351,00
Total ...	=====
	7 467 294,00

QUANT. 121

NO.ENG.\$11-21041,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - MUSÉES INTERMÉDIAIRES (2-1-04-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE	1 239 500,00
MUSÉE DAVID M. STEWART	250 000,00
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS	286 800,00
MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU QUÉBEC	850 000,00
MUSÉE MCCORD D'HISTOIRE CANADIENNE	1 162 100,00
Total ...	=====
	3 788 400,00

QUANT. 9

NO.ENG.\$11-21042,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
ANGLIERS, VILLAGE	30 000,00
ASS. TOURISTIQUE DE SAINT-DENIS-DE-LA-BOUTELLERIE INC.	12 400,00
AUTHIER, MUNICIPALITÉ	30 000,00
BEAUPORT, VILLE	23 000,00
BÉCANCOUR, VILLE	37 000,00
BERTHIERVILLE, VILLE	30 200,00
CENTRE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA MÉTABETCHOUANE	40 000,00
CHARLESBOURG VILLE	55 000,00
COMITÉ DE PROTECTION DES OEUVRES D'OZIAS-LEDUC	10 000,00
COMITÉ MAP DE COURCELLES	6 000,00
CORP. DE L'EXPOSITION MARITIME SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE	70 000,00
CORP. DE LA MISE EN VALEUR DE LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-CÔTE-NORD	60 000,00
CORP. DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE JONQUIÈRE	15 000,00
CORP. DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE JONQUIÈRE (MAJORATION)	15 000,00
CORP. DE LA VIEILLE FORGE CAUCHON	13 000,00
CORP. DE LA VIEILLE FROMAGERIE PERRON DE SAINT-PRIME	10 000,00
CORP. DE PROMOTION & DÉV. SITE DU PHARE HISTORIQUE POINTE-DES-MONTS	26 400,00
CORP. DES LIEUX HISTORIQUES DE PONT-ROUGE	8 000,00
CORP. DU BOURG DE PABOS INC.	42 000,00
CORP. DU CENTRE D'INITIATION AU PATRIMOINE - LA GRANDE FERME	34 000,00
CORP. DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ	75 000,00
CORP. DU MOULIN À EAU DE LA RIVIÈRE AU SAUMON INC.	15 000,00
CORP. DU MOULIN-SEIGNEURIAL-DE-POINTE-DU-LAC	35 000,00
CORP. DU MUSÉE DE LAC-À-LA-CROIX	45 000,00
CORP. DU VIEUX-MOULIN-D'ULVERTON	55 000,00
CORP. LE CHÂTEAU LOGUE INC.	32 000,00
CORP. NORTH NATION MILLS INC.	32 000,00
DESCHAMBAULT, MUNICIPALITÉ	20 500,00
FONDATION DES AMIS DU VIEUX-PRESBYTÈRE-DE-BATISCAN	35 000,00
GASPÉ VILLE (PARACHÈVEMENT)	78 000,00
HAVRE-SAINT-PIERRE, MUNICIPALITÉ	31 000,00
ILE-AUX-COUDRES, MUNICIPALITÉ (L')	6 000,00

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98

L'ILE-AUX-COUDRES, MUNICIPALITÉ	14 000,00
LA CORNE, MUNICIPALITÉ	15 000,00
LA CORNE, MUNICIPALITÉ (MAJORATION)	10 000,00
LENNOXVILLE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	15 000,00
M.R.C. DE L'ILE D'ORLÉANS	40 000,00
M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE	25 000,00
MAISON DU GRANIT (LA)	44 000,00
MAISON SAINT-GABRIEL	10 000,00
MELOCHEVILLE, MUNICIPALITÉ	78 000,00
NICOLET-SUD, MUNICIPALITÉ	51 500,00
PASPÉBIAC, MUNICIPALITÉ	75 000,00
PATRIOTES DU PAYS (LES)	67 000,00
QUÉBEC, VILLE (PARACHÈVEMENT)	75 500,00
REGROUPEMENT CULTUREL DES VIEILLES ARDOISES	10 000,00
RIMOUSKI-EST MUNICIPALITÉ	53 000,00
ROUYN-NORANDA, VILLE	25 000,00
SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH MUNICIPALITÉ	20 000,00
SAINT-JOACHIM, PAROISSE	140 000,00
SAINT-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX, MUNICIPALITÉ	45 000,00
SAINT-ROCH-DES-AULNAIES, MUNICIPALITÉ (PARACHÈVEMENT)	50 000,00
SHERBROOKE, VILLE (PARACHÈVEMENT)	26 000,00
SILLERY, VILLE	45 000,00
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU TÉMISCOUATA INC.	43 000,00
SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE PORTNEUF INC.	12 500,00
TADOUSSAC, MUNICIPALITÉ	29 000,00
TÉMISCAMING, VILLE	5 000,00
TERREBONNE, VILLE	120 000,00
VAL-D'OR, VILLE	30 000,00
WINDSOR, VILLE (PARACHÈVEMENT)	15 000,00
Total ...	=====
	2 215 000,00

QUANT. 98

NO.ENG.\$11-21043,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE

1 086 150,00

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE (PARACHÈVEMENT)

362 050,00

Total ...

=====
1 448 200,00

QUANT. 2

NO.ENG.\$11-21044,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (2-1-03-1)

7 avril 1998	Page 1
BENEF	97_98

ARCHEVÊCHÉ CATHOLIQUE ROMAIN DE QUÉBEC	38 656,28
AUDET, JOSÉE	433,03
BAUDRY, ANNIE ET BAUDRY, CHARLES (PARACHÈVEMENT)	12 000,00
BÉRINO ENR.	1 767,00
BLOUIN, RODRIGUE	25 729,40
BOUTIQUE LE SACHEM INC.	3 886,39
CANTIN, PIERRE	791,07
CHALIFOUR, JACQUES	11 500,00
COOP D'HABITATION LOGI-CILE	4 792,00
CÔTÉ, JEAN-MARIE	2 321,00
D'ANJOU, SUZANNE	19 892,75
FABRIQUE DE CAP-SANTÉ	1 367,46
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI	491,00
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE	5 275,00
FABRIQUE DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD	1 823,00
FABRIQUE DE SAINTE-AGNÈS	10 249,88
FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES	8 193,39
FONDATION DE LA MAISON TRESTLER	11 000,00
GOUPIL, GILBERT	1 985,00
GREGORY, ALEXANDER	867,25
GROUPE DES RESSOURCES TECHNIQUES EN ARTS	5 750,00
HABITATIONS POPULAIRES DESJARDINS	7 250,00
HASKELL FREE LIBRARY AND OPERA HOUSE (PARACHÈVEMENT)	40 500,00
HEARN ROYER, CATHERINE	525,90
IMMEUBLE MARIC	17 500,03
KANIDIS, NIKOLAOS	20 131,66
LALONOSA	1 145,00
LAPALME, NATHALIE ET HENSSEN, DIDIER (PARACHÈVEMENT)	15 000,00
LÉGARÉ, GINETTE	4 146,72
LEGAULT, JEAN	5 000,00
LEMIEUX, ANDRÉ	3 177,94
LENOIR, JEAN	1 005,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - RESTAURATION DES BIENS CULTURELS (2-1-03-1)

7 avril 1998

Page 2

BENEF	97_98

MARTEL, RÉGINALD	960,00
PERRAULT, LOUISE	1 234,00
POULIOT, CLOTILDE	3 914,00
PRÉNOVEAU, YOLANDE	2 676,80
QUARTIERS DE L'INTENDANT (LES)	5 674,94
ROBERGE, JACQUES	10 000,00
ROCHETTE, MONIQUE	15 225,00
SAINT-PIERRE, GASTON	3 485,34
SCHISSLER, ROBERT L.	9 642,76
SÉMINAIRE DE QUÉBEC	100 000,00
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALPHONSE-DESJARDINS	12 070,00
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DES REMPARTS	13 112,15
TANGUAY, GENEVIÈVE	1 565,00
TASCHEREAU, JEAN-FRANÇOIS	3 618,00
TECNI-METRIC	2 036,00
TREMBLAY, JACQUES	10 000,00
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	2 800,00
Total ...	-----
	482 167,14

QUANT. 51

NO.ENG.\$11-21031,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

ÉDITIONS CAP-AUX-DIAMANTS INC. (LES)

15 000,00

ÉDITIONS CONTINUITÉ INC.

19 000,00

ÉTUDES/INUIT/STUDIES

7 500,00

RECHERCHES AMÉRINDIENNES AU QUÉBEC

12 000,00

Total ...

=====
53 500,00

QUANT. 8

NO.ENG.\$11-21035,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - MANIFESTATIONS CULT. JEUNE RELÈVE AMATEUR (2-1-09-4)

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

ALLIANCE DES CHORALES DU QUÉBEC	5 000,00
CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON À MONTMAGNY	1 000,00
CHANSON EN FÊTE DE SAINT-AMBROISE INC.	4 000,00
CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DE SPECTACLE DU QUÉBEC	4 000,00
CONCOURS PROVINCIAL DE MUSIQUE DE SILLERY	2 000,00
CONSEIL DES LOISIRS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	15 310,00
CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE INC.	7 660,00
CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR CENTRE DU QUÉBEC INC.	7 660,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE L'ESTRIE	15 310,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE L'OUTAOUAIS	15 310,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE LA GASPÉSIE - ILES-DE-LA-MADELEINE	15 315,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DE LA MONTRÉGIE	15 315,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES INC.	15 310,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DU BAS-SAINT-LAURENT	15 315,00
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN INC.	15 310,00
CONSEIL RÉGIONAL DU LOISIR QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	30 620,00
CORP. CULTURELLE MAMU	3 000,00
CORPS DE CLAIRONS & TAMBOURS 3IÈME RÉGIMENT INC.	1 000,00
CRÉATIONS ETC.	60 000,00
ÉCOLE DE CIRQUE DE QUÉBEC	5 000,00
ENSEMBLE FOLKLORIQUE MACKINAW INC.	2 000,00
ESPACE ARTS (MONTRÉAL) INC.	3 000,00
ESTIVAL JUNIART INC. (L')	60 000,00
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUÉBEC	6 000,00
FÉDÉRATION DES HARMONIES DU QUÉBEC	28 000,00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE AMATEUR	1 500,00
FESTIVAL CULTUREL CÔTE-NORD INC.	15 310,00
FESTIVAL DU TRAC - THÉÂTRE RÉGIONAL AMATEUR DE CRÉATION	3 500,00
FESTIVAL FOLKLORIQUE DES ENFANTS DU MONDE	2 000,00
FESTIVAL SOCIO-CULTUREL DE LANAUDIÈRE	15 310,00
JEUX AUTOCHTONES INTER-BANDES	4 000,00
LAVAL, VILLE	15 310,00

BENEF	97_98

MATAGAMI, VILLE	15 320,00
OXY-JEUNES INC.	60 000,00
PRODUCTIONS ADOSCÈNE INC.	3 000,00
PRODUCTIONS CÉGEPS ROCK INC. (LES)	5 000,00
PRODUCTIONS DU FESTIVAL DE LA PARENTÉ DE PETITE-VALLÉE INC. (LES)	3 000,00
REGROUPEMENT COLLÉGIAL DE THÉÂTRE AMATEUR	3 000,00
RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC	6 000,00
SECONDAIRE EN SPECTACLE	2 000,00
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE D'EXPRESSION DU QUÉBEC	3 000,00
VIF-ARGENT (LES)	15 315,00
 Total ...	 =====
	525 000,00

QUANT. 45

NO.ENG.\$11-21094,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

ACADÉMIE LES ESTACADES	250,00
ACTION ART ACTUEL	5 950,00
ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE	3 000,00
AMIS DE LA MUSIQUE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC (LES)	5 000,00
ASS. DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC	29 000,00
ASS. QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE FRANÇAIS	10 000,00
ATELIER DE THÉÂTRE LA PASSERELLE	3 500,00
BANDE VIDÉO ET FILM DE QUÉBEC (LA)	1 000,00
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHARLESBOURG	3 800,00
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (LES)	8 000,00
C.R.S.B.P. DE LA MAURICIE - BOIS-FRANCS - LANAUDIÈRE INC.	1 472,00
CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI INC. (LE)	2 000,00
CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU	750,00
CÉGEP DE GRANBY	1 000,00
CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ILES-DE-LA-MADELEINE	2 500,00
CENTRE D'EXPOSITION DE LANAUDIÈRE	3 000,00
CENTRE D'EXPOSITION DU VIEUX-PALAIS	7 934,00
CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ	8 092,00
CHICOUTIMI, VILLE	12 300,00
CITÉ ÉTUDIANTE POLYNO	250,00
COATICOOK, VILLE	2 000,00
COLLÈGE DE LÉVIS	24 000,00
COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE	3 000,00
COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL	45 000,00
COMMISSION SCOLAIRE DE LÉVIS	8 700,00
COMMISSION SCOLAIRE DE MEMPHRÉMAGOG	7 000,00
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS	250,00
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA	2 500,00
COMMISSION SCOLAIRE LAC-TÉMISCAMINGUE	2 000,00
COMMUNICATIONS VIRUS MÉDIAS INC.	6 000,00
COMPAGNIE DE DANSE L'ASTRAGALE (LA)	5 000,00
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ESTRIE	1 821,00

BENEF	97_98

CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE QUÉBEC	9 053,00
CORP. DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE ROUYN-NORANDA	3 000,00
CORP. DE LA MISE EN VALEUR DE LA PRÉHISTOIRE EN HAUTE-CÔTE-NORD	6 000,00
CORP. DU BOURG DE PABOS INC.	4 000,00
CORP. SORELOISE DU PATRIMOINE RÉGIONAL	1 500,00
ÉCOLE CURÉ-ANTOINE-LABELLE	8 000,00
ÉCOLE DE BALLET-JAZZ DE MATANE INC.	2 000,00
ÉCOLE DE DANSE QUATRE-TEMPS INC.	2 000,00
ÉCOLE FRANÇOIS-PERROT	2 500,00
ÉCOLE MGR-BOUCHER DE SAINT-PASCAL	250,00
ÉCOLE NATIONALE DE CIRQUE	10 000,00
ÉCOLE OPTIONNELLE YVES-PRÉVOST	8 000,00
ÉCOLE POLYVALENTE LE BOISÉ	12 000,00
ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CLÉMENT	250,00
ÉCOLE SECONDAIRE ALBERT-CARRIER	250,00
ÉCOLE SECONDAIRE D'IBERVILLE	2 500,00
ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE	3 000,00
ÉCOLE SECONDAIRE LÉOPOLD-GRAVEL	250,00
ÉCOLE SECONDAIRE MASSEY-VANIER	3 517,00
ÉCOLE SECONDAIRE MITCHELL	4 000,00
ÉCOLE SECONDAIRE POLYBEL	250,00
ÉDITIONS MA CARRIÈRE (LES)	5 000,00
FAIRFIELD, ANDRÉ	2 200,00
FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC	10 000,00
FLEURY, C.J.	3 000,00
FONDATION DE LA MAISON TRESTLER	3 500,00
GALERIE D'ART DE MATANE INC.	2 000,00
GROUPE DES RESPONSABLES DE SCIENCES HUMAINES	2 000,00
HULL, VILLE	2 500,00
INSTITUT CULTUREL AVATAQ	3 000,00
LAURENTIDES, VILLE	5 000,00
LAVALNET	3 327,00

7 avril 1998

Page 3

BENEF	97_98

MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE DU HAUT-RICHELIEU	5 000,00
MONGEON-CARDIN, NICOLE	1 775,00
MONTMAGNY, VILLE	1 500,00
MUSÉE DES ENFANTS DE LAVAL	6 000,00
MUSÉE DU FJORD	2 963,00
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE HULL	1 500,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	2 700,00
PLEIN SUD, CENTRE D'EXPOSITION	8 200,00
POLYVALENTE DES BAIES	250,00
POLYVALENTE HYACINTHE-DELORME	15 991,00
POLYVALENTE LA PORTE-DU-NORD	2 500,00
POLYVALENTE LA TAIGA	1 500,00
PRAXIS ART ACTUEL	3 000,00
PRÉCAMBRIENS (LES)	5 300,00
RÉSEAU-CÉICI DE LA RÉGION DE QUÉBEC	10 000,00
RÉSEAU-SCÈNES	16 000,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE TERREBONNE	6 000,00
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU KAMOURASKA	2 583,00
THÉÂTRE DE LA LIGUE NATIONALE D'IMPROVISATION INC.	70 000,00
THÉÂTRE LE CARROUSEL	3 094,00
THÉÂTRE LES GENS D'EN BAS	1 500,00
TROUPE LA CHANT'AMUSE INC.	4 000,00
UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS (UNEQ)	5 000,00
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI - GRIDEQ	2 000,00
Total ...	=====
	518 272,00

QUANT. 93

NO.ENG.\$11-21084,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - PRIX DU QUÉBEC (2-1-10-4)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

GAGNON PRATTE, FRANCE	30 000,00
LÉVESQUE, RAYMOND	30 000,00
LOW, COLIN	30 000,00
MARCOTTE, GILLES	30 000,00
WHITTOME, IRENE F.	30 000,00
Total ...	=====
	150 000,00

QUANT. 5

NO.ENG.\$11-21104,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

SUBVENTIONS 1997-1998 - RÉSERVE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (2-1-10-2)

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

200 M 3 - CENTRE DE DIFFUSION ET PROMOTION D'ÉVÉNEMENTS ARCHITECTURE	5 000,00
AMOS, VILLE	5 000,00
ASS. D'AFFAIRES DES PREMIERS PEUPLES	5 000,00
ASS. DES PRODUCTEURS EN MULTIMÉDIA DU QUÉBEC	50 000,00
CINÉ TV VIDÉO	10 000,00
COMMUNICATIONS VIANET INC.	5 000,00
CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT INC.	4 500,00
ÉTÉ IRLANDAIS (L')	6 000,00
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DU NOUVEAU-QUÉBEC	5 000,00
FONDATION DEROUIN	5 000,00
GESTION DU FONDS D'INVESTISSEMENT CULTURE & COMMUNICATIONS (PARACHÈVE	300 000,00
ORGANISATION MONDIALE POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE	10 000,00
PROJET EX MACHINA	24 500,00
SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC (LA)	9 046,01
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES BEAUCERONS	18 000,00
SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DU QUÉBEC	10 000,00
UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS	175 204,50
Total ...	=====
	647 250,51

QUANT. 18

NO.ENG.\$11-21102,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

9 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
APPARTENANCE MAURICIE, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE DE LA MAURICIE	500,00
ARTS ET LA VILLE (LES)	25 000,00
ATELIER D'HISTOIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	11 000,00
ATELIERS CIRCULAIRES (LES)	8 500,00
AUGUSTE THÉÂTRE (L')	15 000,00
C.R.S.B.P. DE LA MONTÉRÉGIE	5 000,00
CENTRE DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT (C.R.A.D.)	5 000,00
CENTRE DE RECHERCHE-ACTION SUR LES RELATIONS RACIALES	1 300,00
CENTRE DES ARTS SAIDYE BRONFMAN	25 000,00
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉRABLE	12 000,00
CHAIRE EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT	10 000,00
CINARS	10 000,00
CITÉ DE L'ÉNERGIE INC. (LA)	2 000,00
CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC - MARCHÉ BONSECOURS	5 250,00
CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE COEUR-DU-QUÉBEC	1 250,00
CORP. MERCURE	20 000,00
DIFFUSION CULTURELLE DE LÉVIS	5 000,00
ÉCO-QUARTIER DE LORIMIER	500,00
ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ	10 000,00
ÉCOMUSÉE DE LA MAISON DU FIER MONDE	9 200,00
ÉDITIONS D'ART LE SABORD	15 000,00
FESTIVAL EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE	4 000,00
GROUPE D'INTÉRÊTS SPÉCIALISÉS EN MUSÉOLOGIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	6 500,00
IMAGES INTERCULTURELLES	5 000,00
INTER-SOCIÉTÉ DES ARTS TECHNOLOGIQUES (ISEA)	30 000,00
MÉDUSE, COOP. DE PRODUCTEURS & DIFF. ARTISTIQUES, CULTURELS & COMMUNA	30 000,00
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE SHERBROOKE	30 000,00
RADIS INC.	35 000,00
SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	7 000,00
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION & D'ANIMATION DU PATRIMOINE DE TROIS-RIVIÈRES	2 700,00
SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DE MUSÉES MONTRÉALAIS	7 000,00
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	2 000,00

9 avril 1998

Page 2

BENEF

97_98

SOMMET DE LA NORDICITÉ	14 000,00
TERRES EN VUES	25 250,00
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI	10 000,00
THÉÂTRE DE LA BORDÉE	3 000,00
THÉÂTRE DE ZEF	20 000,00
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (LE) (PARACHÈVEMENT)	140 000,00
TOURISME PLATEAU MONT-ROYAL	5 250,00
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	7 500,00
VIOLONS DU ROY (LES)	35 000,00
VUES D'AFRIQUE	5 250,00
ZONE ARCHITECTURE	10 000,00
Total ...	=====
	630 950,00

QUANT. 46

NO.ENG.\$11-21083,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

16 - Évolution des paiements de transferts pour chacun des programmes d'aide financière du ministère, secteur des Communications, par année financière, pour les années 1997-1998 et 1998-1999.

Voi les documents qui suivent.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 16

SUBVENTIONS 1997-1998 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS (2-1-01-1)	
9 avril 1998	Page 1
BENEF	97_98

ASS. DES HEBDOS DU QUÉBEC	35 000,00
ASS. DES PRODUCTEURS DE FILMS ET DE TÉLÉVISION DU QUÉBEC	9 690,00
ASS. DES PRODUCTEURS EN MULTIMÉDIA DU QUÉBEC (APMQ)	20 000,00
ASS. DES PRODUCTEURS EN MULTIMÉDIA DU QUÉBEC ET ZAQ TECHNOLOGIES	22 500,00
CAHMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN	10 000,00
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES MÉDIAS INC.	110 000,00
CENTRE FRANCOPHONE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORG. (PARACHÈV	25 000,00
CENTRE FRANCOPHONE DE RECHERCHE EN INFORMATISATION DES ORGANISATIONS	25 000,00
CITÉ DES ARTS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE MONTRÉAL (LA) (PARACHÈ	6 750,00
COMMUNICATIONS VOIR INC.	10 000,00
CONSEIL DE PRESSE DU QUÉBEC	15 000,00
ÉDITIONS CYBÉRIE INC. (LES)	10 000,00
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE MULTIMÉDIA (FIAM)	15 000,00
FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QC (PARACHÈ	3 900,00
FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC	18 785,00
FORUM DES INFOROUTES ET DU MULTIMÉDIA (FIM)	34 000,00
GROUPE PROMEXPO INC.	20 000,00
IMAGINOR INC.	12 500,00
INSTITUT DE CRÉATION ARTISTIQUE ET DE RECHERCHE EN INFOGRAPHIE -ICARI	75 000,00
INSTITUT DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	15 000,00
MARCHÉ INTERNATIONAL DES INFOROUTES ET DU MULTIMÉDIA	45 000,00
MONDIAL DE LA PUBLICITÉ FRANCOPHONE	40 000,00
MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ	10 000,00
NANOUK FILMS	25 000,00
PUBLICITÉ CLUB DE MONTRÉAL	27 500,00
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS POUR LE SOUS-TITRAGE	25 000,00
SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DU QUÉBEC	21 500,00
SOM - RECHERCHES ET SONDAGES	50 000,00
STUDIO LE QUATRE POUR UN	25 750,00
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - LABORATOIR DE RECH. COMMUNIC. (PARACHÈVEMENT)	7 000,00
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE - DÉP. DES LETTRES & COMM. (PARACHÈVEMENT)	10 000,00
ZAQ TECHNOLOGIES	120 000,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS (2-1-01-1)

9 avril 1998

Page 2

BENEF

97_98

ZONE ARCHITECTURE

15 000,00

Total ...

=====
914 875,00

QUANT. 33

NO.ENG.\$11-21011,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
CIHO-MF	40 000,00
CKRL MF 89,1 INC.	12 000,00
CKRL-MF	40 000,00
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE BAIE-DES-CHALEURS INC.	46 500,00
RADIO ANTICOSTI INC.	31 800,00
RADIO BASSE-VILLE INC.	7 500,00
RADIO BASSE-VILLE INC. - CKIA-MF	40 000,00
RADIO BLANC-SABLON INC.	40 000,00
RADIO CENTRE-VILLE SAINT-LOUIS INC.	40 500,00
RADIO COMMUNAUTAIRE CHGA	12 500,00
RADIO COMMUNAUTAIRE CKNA INC.	36 900,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DE CHÂTEAUGUAY - CHAI 101,9 FM	40 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DE FERMONT INC.	67 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DE HARRINGTON HARBOUR	45 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DE L'ESTRIE	40 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DE LA RIVE-SUD - CHAA 103,3 MF	40 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-SAINT-AUGUSTIN INC.	35 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DU COMTÉ DE RIMOUSKI (LA)	40 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE DU SAGUENAY/CKAJFM (LA)	28 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE FRANCOPHONE DE MONTRÉAL INC.	52 500,00
RADIO COMMUNAUTAIRE HAUTE-GATINEAU	40 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE MF DE SENNETERRE INC.	40 000,00
RADIO DU PONTIAC INC.	50 378,00
RADIO GASPÉSIE INC.	30 500,00
RADIO MF CHARLEVOIX	26 500,00
RADIO NORD-JOLI INC.	40 000,00
RADIO-BELLECHASSE	40 000,00
RADIO-TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE HAVRE-SAINT-PIERRE INC.	48 000,00
Total ...	=====
	1 050 578,00

QUANT. 58

NO.ENG.\$11-21121,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

CANAL COMMUNAUTAIRE DE TÉMISCAMING	7 200,00
COOPÉRATIVE DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE FERMONT	16 500,00
CORP. DE TÉLÉDIFFUSION BRANDON INC.	6 500,00
CORP. DE TÉLÉDIFFUSION DU GRAND CHÂTEAUGUAY INC.	18 000,00
DIFFUSION COMMUNAUTAIRE DE LA MITIS INC.	4 400,00
GROUPE VISION 21 INC.	3 000,00
LAVAL 9	23 500,00
TCBV CÂBLE 9	0,00
TÉLÉ-SOLEIL INC.	8 000,00
TÉLÉ-SOURIRE INC.	10 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE 3 INC.	4 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU	20 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE BEAUCEVILLE	6 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE-NATION	26 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	26 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU INC. - TVR-9	14 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE MANIWAKI	0,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE PLESSISVILLE INC.	20 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE VAUDREUIL INC.	6 500,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE WATERLOO-BROMONT	7 300,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS INC.	12 500,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU GRAND SAINT-JÉRÔME	18 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU PETIT-SAGUENAY	3 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DU TÉMISCOUATA INC.	15 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES	4 500,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES INC.	9 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SAINT-PASCAL INC.	4 500,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE SAINT-RAYMOND	6 600,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE VENTS ET MARÉES	10 100,00
TÉLÉVISION D'ICI CÔTE-DE-BEAUPRÉ-ILE D'ORLÉANS	27 000,00
TÉLÉVISION RÉGIONALE	67 430,00
TÉLÉVISION RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE INC.	10 000,00

7 avril 1998

Page 2

BENEF

97_98

TÉLÉVISION RÉGIONALE DES MOULINS

7 500,00

TÉLÉVISION RIVE NORD

6 500,00

TÉLÉVISION SAINTE-CATHERINE-FOSSAMBAULT INC.

670,00

TÉLÉVISION VAL-DES-MONTS

17 000,00

TVL 9 LACHINE

13 500,00

Total ...

=====
459 700,00

QUANT. 37

NO.ENG.\$11-21122,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98

BIZIM ANADOLU/NOTRE ANATOLIE	3 800,00
COLLECTIF DE COMMUNICATION DE SAINT-ADELME	2 700,00
COMMUNICATIONS BASSE-VILLE INC.	1 400,00
COMMUNVILLAGE	2 700,00
ÉCHO DE CANTLEY (L')	4 300,00
ÉDITIONS À LA LETTRE	2 000,00
ÉDITIONS COMMUNAUTAIRES DES CHENAUX (LES)	3 900,00
ÉDITIONS DU P'TIT JOURNAL (LES)	4 300,00
FIRST INFORMER INC. (THE)	4 000,00
JOURNAL COMMUNAUTAIRE L'ATTISÉE	2 200,00
JOURNAL COMMUNAUTAIRE L'INFORMALO	5 000,00
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE BEAU REGARD	2 200,00
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE CONTACT DE BEAULAC, GARTHY	1 300,00
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE MONDE SAINT-MICHEL & VILLERAY	7 100,00
JOURNAL EPIK DE CACOUNA	1 875,00
JOURNAL L'AVENIR (LE)	2 500,00
JOURNAL L'HORIZON	5 000,00
JOURNAL LE PORTAGEUR	3 800,00
JOURNAL LE SAINT-DENISIEN	2 600,00
JOURNAL LE SENTIER	1 100,00
JOURNAL LE STÉPHANOIS INC.	2 000,00
JOURNAL RE-IN-SON	3 375,00
JOURNAL SKI-SE-DIT DE VAL-DAVID INC.	900,00
JOURNAL «AUTOUR DE L'ILE»	680,00
JOURNAL «LE LIEN»	3 600,00
JOURNAL «NOUVELLES D'ICITTE»	1 900,00
SPEC NEWSPAPER	5 900,00
TRAIT D'UNION DU NORD INC.	2 600,00
VIE-LA-JOIE (LE)	4 400,00
Total ...	=====
	89 130,00

QUANT. 29

NO.ENG.\$11-21123,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF

97_98

-----	-----
ASS. DES JOURNAUX RÉGIONAUX DU QUÉBEC	10 000,00
ASS. DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC	105 000,00
ASS. DES PROGRAMMATEURS DE LA TÉLÉDISTRIBUTION DU QUÉBEC	50 000,00
ASS. DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC	110 000,00
TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS	10 000,00
 Total ...	 =====
	285 000,00

QUANT. 11

NO.ENG.\$11-21124,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

7 avril 1998

Page 1

BENEF	97_98
-----	-----
AKULIVIK FM STATION	10 000,00
APPALIMIUT TUSAUTINGAT FM RADIO (IVUJIVIK)	10 000,00
AUPALUK COMMUNITY FM RADIO STATION	10 000,00
C.I.N.Y. YOUTH FM RADIO STATION	10 000,00
CFWR COMMUNITY RADIO	9 125,00
CKPV FM RADIO STATION	10 000,00
CKUJ-FM RADIO	10 000,00
CONSEIL DE BANDE KITIGAN ZIBI	0,00
CORP. MÉDIATIQUE TEUEHIKAN	10 000,00
CORP. NORTHERN VILLAGE OF QUAQTAQ (FM RADIO STATION)	10 000,00
EASTMAIN RADIO STATION	6 000,00
INITAULIK FM RADIO	10 000,00
KANEHSATAKE COMMUNICATIONS SOCIETY INC.	10 000,00
KANGIQSUALUJUAQ COMMUNAUTY RADIO	10 000,00
MANAWAN KITOTAKAN INC.	10 000,00
NASKAPI NORTHERN WIND RADIO	10 000,00
NEMASKA RADIO STATION	10 000,00
QARQALIK FM RADIO STATION	10 000,00
RADIO COMMUNAUTAIRE HURONNE-WYANDOT	6 875,00
RADIO COMMUNAUTAIRE MF LAC-SIMON INC.	10 000,00
RADIO KUE ATTINUKAN INC.	10 000,00
RADIO MONTAGNAISE USHASHUMEK NUTASHKUANIU	10 000,00
RADIO PAKUASHIPU PAUSHTUK KAIAMIUMISTUK	10 000,00
RADIO PAPANASSI INC.	10 000,00
RADIO TEPACIMO KITOTAKAN INC.	10 000,00
SALLUIT FM RADIO STATION	10 000,00
SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION ATIKAMEKW-MONTAGNAIS	31 000,00
SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION DE WASWANIPI	10 000,00
SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION GESGAPEGIAG	10 000,00
SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION IKITO PIKOGAN LTÉE	10 000,00
SOCIÉTÉ DES COMMUNICATIONS CRIES DE LA BAIE-JAMES (SCCBJ) (LA)	31 000,00
TAQRAMIUT NIPINGAT INC. (TNI)	31 000,00

SUBVENTIONS 1997-1998 - SOUTIEN AUX RADIOS AUTOCHTONES (2-1-01-3)

7 avril 1998

Page 2

BENEF

97_98

TASIUJAQ FM RADIO STATION	10 000,00
UMIUJAQ FM RADIO STATION	10 000,00
WEMINDJI TELECOMMUNICATIONS ASSOCIATION	10 000,00
WEMOTACI KITOTAKAN INC.	10 000,00
Total ...	----- 405 000,00

QUANT. 36

NO.ENG.\$11-21013,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS

BENEF 97_98

CONSORTIUM DE TÉLÉVISION QUÉBEC CANADA INC. 500 000,00

CONSORTIUM DE TÉLÉVISION QUÉBEC CANADA INC. (MAJORATION) 167 500,00

CONSORTIUM DE TÉLÉVISION QUÉBEC CANADA INC. (PARACHÈVEMENT) 668 280,00

Total ...

=====
1 335 780,00

QUANT. 4

NO.ENG.\$11-21014,

Liste SuperMag = RENSEIGNEMENTS



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 17 - Liste et copies des interventions et des mémoires déposés par le ministère des Communications devant des agences gouvernementales fédérales (exemple: CRTC).

Le document est disponible sur demande.

**EXAMEN DES POLITIQUES
CONCERNANT LA RADIO COMMERCIALE**

**MÉMOIRE DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

**AU
CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

Avis public CRTC 1997-104

3 novembre 1997

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MUSIQUE VOCALE FRANCOPHONE	2
1.1 La responsabilité de promouvoir la culture et la langue françaises	2
- <i>L'intervention de l'État agit sur l'offre et la demande</i>	2
- <i>Le cas de la France</i>	3
1.2 La situation au Québec	4
- <i>La popularité de la radio hertzienne</i>	4
- <i>Les règles en matière de musique vocale francophone</i>	5
- <i>Les règles en matière de contributions au développement de nouveaux talents</i>	6
- <i>Les transferts d'écoute</i>	6
RECOMMANDATIONS	8
2. PROPRIÉTÉ MULTIPLE DE STATIONS PAR MARCHÉ	9
- <i>La radio doit être en mesure de respecter ses obligations</i>	9
- <i>Des solutions pour consolider l'industrie</i>	10
RECOMMANDATIONS	11

INTRODUCTION

L'examen en cours qui porte sur les mécanismes de réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à l'égard de la radio commerciale aura un impact majeur sur l'avenir de cette industrie de même que sur les contenus qu'elle diffuse, notamment la musique vocale de langue française, et sur ceux qui les composent, les interprètent et les produisent.

En effet, les règles présentement à l'étude façonnent la radio commerciale qui, rappelons-le, est celle qui rejoint le plus grand nombre de citoyens. Média largement utilisé tant pour se divertir, par l'écoute de la musique, que pour s'informer, la radio, écoutée par 93 % des Québécois chaque semaine, constitue un élément clé du système québécois de radiodiffusion.

Par ailleurs, la place que doit y occuper la chanson d'expression française constitue un enjeu culturel majeur et comporte des enjeux industriels importants.

En effet, l'industrie de la radio et celle du disque ont besoin l'une de l'autre et sont en étroite interdépendance. Sans contenus de qualité en langue française, la radio réussirait-elle à attirer et retenir autant l'écoute des Québécois? Sans possibilité de faire entendre leurs oeuvres à une aussi grande partie de la population du Québec, le milieu de la création musicale et l'industrie du disque parviendraient-ils à se développer, à survivre même? Il y a une complémentarité indéniable entre ces deux secteurs. En plus de diffuser des chansons, la radio joue également un autre rôle : celui de participer à la création et à la promotion de vedettes dans lesquelles les Québécois se reconnaissent et s'identifient, ce qui contribue d'une autre manière au développement de l'industrie québécoise du disque et du spectacle.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) veut donc préserver, voire renforcer cette complémentarité entre l'industrie de la radio et celle du disque, entre les enjeux d'ordre culturel et les impératifs industriels.

D'une part, il veut s'assurer que la culture et la langue françaises seront présentes et mises en valeur sur les ondes des stations de radio de langue française du Québec et, d'autre part, il considère que la radio commerciale doit continuer à se consolider, à se développer et à occuper une place de choix au sein des médias québécois. Le MCCQ a donc décidé d'intervenir sur deux questions précises dans ce processus d'examen, soit le quota de musique vocale francophone et la propriété multiple.

1. MUSIQUE VOCALE FRANCOPHONE

1.1 La responsabilité de promouvoir la culture et la langue françaises

L'intervention de l'État agit sur l'offre et la demande

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec a la responsabilité de promouvoir la musique vocale de langue française puisque la chanson constitue un mode d'expression largement accessible et partagé par les citoyens et qu'elle permet d'affirmer l'identité québécoise.

Le MCCQ intervient déjà en amont en encourageant la production de musique vocale de langue française par l'intermédiaire de ses programmes d'aide financière, dont il a confié la gestion à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Les radiodiffuseurs peuvent également apporter un soutien financier à la production de disques, notamment par l'intermédiaire du fonds MusicAction. Leurs conditions de licence exigent en effet qu'ils contribuent au développement des talents québécois et canadiens.

Par ailleurs, dans le sillage d'une récente étude réalisée pour le compte de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), qui sonne l'alarme quant à l'avenir de la chanson québécoise, le MCCQ créera bientôt un groupe de travail composé de représentants du milieu de la chanson afin d'élaborer de nouvelles mesures destinées à relancer la chanson et le spectacle québécois.

L'étude de l'ADISQ constate en effet un déclin important de la fréquentation de spectacles d'artistes québécois au profit des spectacles étrangers dont la promotion et la mise en marché sont supportées par les grandes multinationales. Le MCCQ, par le biais d'études effectuées dans le cadre de sa politique de diffusion des arts de la scène, rendue publique à la fin de 1996, en arrivait sensiblement au même constat. Même si les majors transnationales contrôlent 85 % du marché mondial du disque, le Québec, contrairement au Canada anglais, dispose encore d'une structure industrielle distincte. Mais la pression est forte et l'étude de l'ADISQ indique une stagnation dans la vente des disques québécois.

On le sait, l'aide à la production, laquelle contribue à accroître l'offre, ne peut pas, à elle seule, assurer le développement de la chanson francophone si elle n'est pas complétée par un support à la diffusion. La réglementation actuelle du CRTC garantit une fenêtre importante aux chansons de langue française et permet à la population, en particulier aux jeunes, de garder le contact avec leur réalité culturelle, sans les empêcher d'écouter et d'apprécier ce qui se produit ailleurs.

L'aide directe en provenance du gouvernement ou d'ailleurs, risque en effet d'être inefficace si elle n'est pas jumelée à une norme de musique vocale de langue française suffisamment élevée pour susciter une **demande** de la part du public. Ces deux types de mesures (aide directe et réglementation) se complètent et constituent chacune une nécessité pour un marché restreint comme le Québec enclavé dans l'environnement nord-américain.

Particulièrement préoccupé par la situation qui prévaut actuellement au Québec en matière de distribution cinématographique, le MCCQ ne veut surtout pas que cela se reproduise dans le secteur de la musique. Les longs métrages américains accaparent en effet, dans une très grande proportion, les écrans québécois. Il ne faut pas réserver le même sort aux chansons francophones.

Le cas de la France

La présence dominante des contenus culturels américains et l'attrait qu'ils suscitent, en particulier chez les jeunes, se font également sentir en France qui peut pourtant compter sur un marché intérieur beaucoup plus important que celui du Québec. Ainsi, au cours des années 1990, la part de musique vocale de langue française représentait moins de 20 % et parfois même, sur certains réseaux, moins de 10 % des pièces de musique vocale diffusées.

C'est pour remédier à cette situation que ce pays a, depuis janvier 1996, suivi l'exemple québécois en instaurant une norme minimale de présence de la musique vocale de langue française à la radio qui a été fixée à 40 %.

La réglementation française peut paraître plus libérale que la nôtre lorsque l'on examine uniquement le niveau du quota de musique vocale de langue française exigé. Mais il ne faut pas oublier que ce quota s'applique dans un pays dont la population est presque dix fois supérieure à la nôtre et qui n'a pas à faire face à la concurrence de nombreuses stations de radio de langue anglaise à l'intérieur même de ses frontières.

De plus, cette réglementation impose aussi un autre quota : la moitié des pièces de musique vocale d'expression française diffusées doivent être de nouvelles productions ou provenir de nouveaux talents. Les radiodiffuseurs français ne peuvent donc compter uniquement sur la discothèque de chansons de langue française existantes pour se conformer à la réglementation. Ce mécanisme, qui pourrait être inspirant pour le contexte québécois, encourage la création de nouvelles pièces de musique vocale et la relève, ce qui s'avère un moyen de contribuer au renouvellement de la production française.

Même si ces mesures sont récentes, elles semblent déjà avoir porté fruit puisqu'un an après leur avènement, le Conseil supérieur de l'audiovisuel constate que la grande majorité des stations ont respecté les quotas et que cela ne les a pas empêchés d'augmenter leur audience, même dans les stations destinées aux jeunes. Et pourtant, l'adoption de ces mesures en France avait à l'époque pris l'allure d'un véritable conflit de générations, les jeunes, friands de musique américaine, s'y étant opposés avec vigueur. De plus, la production d'albums simples en français s'est accrue considérablement depuis l'introduction des quotas : au cours du premier semestre 1997, 85 ont été commercialisés, soit le double du nombre enregistré il y a trois ans.

1.2 La situation au Québec

La popularité de la radio hertzienne

Les progrès technologiques, qui permettent maintenant de diffuser une programmation audio de type radiophonique par Internet ou encore par satellite, n'incitent-ils pas à une plus grande déréglementation?

Bien que leur nombre exact soit difficile à déterminer, il existe en effet des radios diffusant en temps réel sur Internet. Une enquête menée en 1996 par le Centre francophone de recherche sur l'informatisation des organisations (CEFRIO) révèle qu'environ 6 % des foyers québécois sont branchés sur Internet. On ignore le temps consacré à l'écoute de la radio sur Internet mais le faible taux de branchement indique que cette écoute est encore marginale.

Quant à la radio par satellite, des signaux audios payants sont offerts au Québec depuis le début de l'année par des entreprises canadiennes de diffusion directe par satellite. Il s'agit d'une programmation uniquement musicale qui est disponible moyennant un abonnement mensuel. Ces entreprises offrent aussi d'autres services de programmation télévisuels par abonnement (chaînes conventionnelles, télévision à la pièce). On estime à environ 15 000 le nombre d'abonnés canadiens à l'un des services (radio ou télévision) de radiodiffusion par satellite, soit 0,1% des foyers canadiens.

Comme on peut le constater, la radio par voie hertzienne demeure encore la plus écoutée et celle qui a le plus d'impact sur la population. Ainsi, 93 % des Québécois écoutent la radio hertzienne chaque semaine et lui consacrent en moyenne 21 heures.

Bien qu'il soit impossible de prévoir aujourd'hui le moment où les nouvelles technologies dans le secteur de la radio concurrenceront vraiment la radio conventionnelle, par voie hertzienne, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que celle-ci est encore, et de loin, la plus populaire et qu'elle détient un immense avantage concurrentiel : celui d'être un service public **gratuit** et dédié à une communauté particulière.

Bref, malgré les avancées technologiques mentionnées plus haut, le niveau du quota de musique vocale francophone ne constitue pas vraiment une menace pour les stations de radio conventionnelles.

Les règles en matière de musique vocale francophone

Pourtant, le débat sur les quotas de musique vocale de langue française refait encore surface. L'Association canadienne des radiodiffuseurs propose que l'on abaisse le niveau actuel de musique vocale de langue française de 65 % à 55 % pour les régions de Montréal et de Hull-Ottawa. Un radiodiffuseur demande même d'abolir, partout au Québec, le quota de musique vocale francophone dans les radios AM de langue française. Pour les stations FM de langue française, il propose de réduire les exigences à 55 % à Montréal et à 51 % dans la région de Hull/Ottawa. Les radiodiffuseurs invoquent le fait que l'écoute des francophones, particulièrement des jeunes, se tourne de plus en plus vers les stations de langue anglaise pouvant être captées dans ces régions. Un autre radiodiffuseur est cependant d'avis que le niveau actuel de 65 % est acceptable sur une base hebdomadaire.

À l'opposé, le milieu du disque veut maintenir le pourcentage de musique vocale de langue française au niveau actuel et s'assurer qu'il est respecté durant toute la journée et particulièrement aux heures de grande écoute. Les artistes aimeraient que le quota de 65 % de musique vocale francophone soit calculé à l'intérieur de blocs d'une durée maximale de trois heures. Les auteurs et compositeurs voudraient voir le quota actuel s'appliquer sur une base horaire. Tous exigent également que pour le calcul du quota, seulement les chansons diffusées en entier soient considérées.

Le pourcentage de musique vocale de langue française imposé par le CRTC a varié au cours des années. Entre 1986 et 1990, le CRTC a accordé une baisse temporaire du pourcentage de musique vocale de langue française. Il a attribué sa décision à un manque de disponibilité de musique vocale de langue française.

Ainsi, toutes les stations AM ont vu leurs niveaux de musique vocale de langue française passer de 65 % à 55 %. Les stations FM qui en faisaient la demande auprès du CRTC ont pu également diffuser un pourcentage inférieur variant entre 55 % et 60 %, à condition qu'elles encouragent et diffusent la production de nouveaux talents de langue française.

Dans les faits, la plupart des stations FM de Montréal et de Québec s'adressant majoritairement à un public de moins de 35 ans ont obtenu une baisse du niveau de musique vocale de langue française au cours de cette période.

En juillet 1990, à la suite d'une audience publique, le CRTC a ramené le pourcentage de musique vocale de langue française à 65 %, se basant sur le fait que l'approvisionnement de musique vocale de langue française était désormais suffisant pour alimenter les stations de radio de langue française.

Les règles en matière de contributions au développement de nouveaux talents

En 1995, le CRTC modifiait sa politique de contribution aux talents canadiens en réduisant ses exigences en ce qui concerne les contributions versées par les radiodiffuseurs lors du renouvellement de leurs licences. Le CRTC abaissait de 7 millions de dollars à 1,8 million de dollars le montant annuel minimum à verser par l'industrie de la radio à des organismes voués au développement des talents canadiens tels que FACTOR/MusicAction, à des organismes de musique, de théâtre, aux récipiendaires de bourses, etc.

C'est pourtant au cours de cette même année qu'était créé le Fonds de production des câblodistributeurs, fonds alimenté par les nouvelles exigences de contributions imposées par le Conseil aux entreprises de distribution des services télévisuels, afin d'alimenter les réseaux de télévision et les canaux spécialisés en émissions canadiennes de qualité et en quantité suffisante. Donc, en même temps qu'il adoptait une mesure susceptible de diminuer l'approvisionnement des radios en chansons canadiennes, le Conseil décidait de favoriser l'alimentation des télévisions en émissions canadiennes. N'y aurait-il pas lieu de prévoir des mesures similaires pour la radio, d'autant plus que les câblodistributeurs ne distribuent pas seulement des signaux télévisuels mais aussi radiophoniques?

Les transferts d'écoute

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) établit un lien direct entre le pourcentage de musique vocale de langue française exigé et les transferts d'écoute. Par transferts d'écoute, on entend l'écoute des stations de langue anglaise par des francophones. Autrement dit, plus le quota est élevé, plus il y aurait de transferts d'écoute. Mais quelle est l'ampleur de ces transferts d'écoute? Sont-ils à la hausse? Jusqu'à quel point le niveau du quota de musique vocale de langue française influe-t-il de manière significative sur les transferts d'écoute?

Pour être en mesure de cerner les tendances qui se dessinent en matière de transferts d'écoute, à notre avis, il est essentiel d'analyser ce phénomène là où il a le plus d'impact, sur une période suffisamment longue et en se basant sur la méthodologie de BBM. Ainsi, les sondages BBM indiquent qu'à Montréal, métropole culturelle et économique du Québec, il n'y a pas de tendance régulière dans les transferts d'écoute au cours des dix dernières années. En réalité, au fil des ans, les transferts d'écoute évoluent tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Entre 1987 et 1996, les sondages BBM d'automne indiquent que les transferts d'écoute des francophones de 12 ans et plus de Montréal oscillent entre 11,5 % et 18 %, pour s'établir en moyenne à moins de 15 %. Ils s'élevaient à 16,5 % en 1987 et à 14 % en 1996. On ne peut donc pas conclure qu'il existe une tendance claire, dans un sens ou dans l'autre, quant à l'évolution des transferts d'écoute.

Même au moment où le quota de 65 % a été abaissé, à la fin des années 1980, l'attrait des stations anglophones auprès des francophones est toujours resté sensiblement le même et n'a pas été réduit pour autant. En effet, entre 1987 et 1989, les mêmes sondages BBM indiquent que les transferts d'écoute au profit des stations anglophones se situent entre 13 % et 18 %. Et pourtant, au cours des années qui ont suivi (1990-1996), caractérisées par le fait que le quota ait été ramené à 65 %, ils atteignent des proportions similaires, variant entre 11,5 % et 16 %. Ils n'ont donc pas augmenté de manière tangible à la suite de la hausse du quota en 1990.

La part de l'écoute consacrée par les francophones de Montréal à des stations de langue anglaise n'a pas connu d'augmentation ni de diminution significatives au fil des années. On ne peut donc pas affirmer qu'il existe un lien direct entre le pourcentage de musique vocale de langue française exigé et les transferts d'écoute.

RECOMMANDATIONS

Étant donné l'étroite interdépendance qui existe entre les industries de la radio et du disque, leurs difficultés financières respectives et l'enjeu culturel majeur que constitue la place occupée par la chanson d'expression française à la radio québécoise dans le contexte nord-américain, le ministère de la Culture et des Communications du Québec recommande au Conseil :

1. de maintenir la norme de musique vocale de langue française au niveau actuel de 65 %;
2. de considérer uniquement les pièces musicales diffusées dans leur entier pour le calcul du quota et ce, afin de garantir le respect des oeuvres diffusées et d'observer la norme exigée dans son intégrité;
3. de s'assurer que la diffusion des chansons de langue française occupe les meilleures plages horaires et que davantage de place soit accordée aux nouveaux talents;
4. de favoriser un meilleur approvisionnement en musique vocale francophone non pas en demandant des contributions supplémentaires aux radiodiffuseurs, mais en étudiant plutôt la possibilité de créer un volet "chanson" à l'intérieur du Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes.

2. PROPRIÉTÉ MULTIPLE DE STATIONS PAR MARCHÉ

La radio doit être en mesure de respecter ses obligations

Le MCCQ considère que la culture et la langue françaises doivent occuper une place de choix à la radio et que ce média doit contribuer à la diversité des sources d'information. D'où la recommandation de maintenir la norme actuelle de musique vocale de langue française.

En contrepartie, il faut accorder à la radio des moyens suffisants pour qu'elle puisse remplir ses responsabilités. La santé financière de l'industrie de la radio constitue donc une condition essentielle au plein accomplissement de son rôle.

En 1990, les radiodiffuseurs du Québec ont enregistré des revenus de 173 millions de dollars, un sommet historique. Depuis ce temps, ils n'ont jamais pu rééditer cette marque puisque leurs revenus annuels s'établissent aux environs de 160 millions de dollars.

La récession économique du début des années 1990 et la lente reprise qui a suivi, notamment au chapitre des dépenses de consommation, ont sûrement contribué à la baisse des revenus publicitaires des stations de radio.

Cependant, il existe aussi des facteurs structurels à cette situation. Il s'agit du changement en profondeur qu'a connu le commerce au détail et de l'augmentation de la concurrence sur le marché de la publicité. Ces transformations ont provoqué une diminution de la publicité locale et ce, tant à la télévision qu'à la radio. Cette dernière a été particulièrement touchée parce que la publicité locale constitue sa principale source de revenus.

Cette baisse de revenus, conjuguée à une inflation qui, bien que modeste, a exercé une pression à la hausse sur les coûts d'opération des stations de radio, a entraîné, selon Statistique Canada, un déficit accumulé de l'ordre de 40 millions de dollars entre 1990 et 1996.

C'est au cours de cette période, plus précisément en septembre 1994, qu'une importante rationalisation s'est produite et a entraîné la disparition de 6 stations AM au Québec. Même si cette opération a permis de réduire d'environ 10 millions de dollars les coûts annuels d'exploitation de certains radiodiffuseurs, plusieurs continuent d'éprouver des difficultés. Statistique Canada rapporte que près de la moitié des radios privées du Québec ont enregistré un déficit en 1996.

Ces difficultés amènent le MCCQ à s'interroger sur leur capacité de remplir l'ensemble des responsabilités qui leur sont actuellement confiées. Peuvent-elles, sur une base durable, offrir une programmation qui reflète les besoins de la population qu'elles desservent? Le MCCQ craint, qu'avec le temps, la réglementation relative aux contenus radiophoniques ne devienne inopérante si aucun changement n'est apporté.

Des solutions pour consolider l'industrie

En réponse aux problèmes financiers de certains radiodiffuseurs, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) réclame une consolidation du secteur de la radio. Plus précisément, elle demande des assouplissements majeurs aux limites de propriété, lesquelles sont actuellement fixées à une station AM et une station FM d'une même langue par marché radiophonique. Comme règle de base qui s'appliquerait à la plupart des marchés, l'ACR souhaite que ses membres puissent détenir 2 stations AM et 2 FM d'une même langue par marché. Pour les marchés de 7 stations et plus, l'ACR propose d'augmenter le plafond à 5 stations par marché. Elle souligne que des assouplissements aux règles de propriété ont été apportés aux États-Unis et que ce nouvel environnement réglementaire explique la croissance notable des revenus de la radio américaine et la consolidation de cette industrie.

La consolidation d'un secteur comme la radio, qui s'avère stratégique tant au point de vue culturel que pour l'expression démocratique, met toutefois en évidence d'importants enjeux. Un assouplissement des règles de propriété amènera-t-il une uniformisation des sources d'information et de programmation, notamment en ce qui concerne les choix musicaux?

La radio est présente dans presque toutes les collectivités. Par l'information qu'elle transmet et par la musique qu'elle diffuse, elle renseigne et divertit. Sur le plan de l'information, la radio des grands centres se distingue des autres médias en apportant d'une part, des informations d'intérêt local sur de multiples aspects de la vie urbaine et, d'autre part, en devenant une sorte d'agora électronique où les citoyens peuvent livrer leurs opinions lors des tribunes téléphoniques. La radio des régions moins densément peuplées, s'avère, quant à elle, dans certains cas, la seule source d'information locale d'une collectivité. L'assouplissement des règles de propriété ne doit donc pas compromettre la diversité d'opinions.

RECOMMANDATIONS

La radio doit maintenir son apport à la diversification des sources d'information. Elle se doit également d'offrir une programmation variée, composée en bonne partie de musique vocale de langue française. Parce que la radio a besoin des ressources financières suffisantes pour rencontrer ces exigences, le ministère de la Culture et des Communications du Québec recommande au Conseil :

1. **pour les grands marchés de Montréal et Québec**, d'accepter un assouplissement aux règles de propriété aux conditions suivantes :
 - une saine concurrence entre les stations commerciales doit être maintenue;
 - l'étanchéité des salles de nouvelles doit être garantie;
 - la diversité de la programmation, notamment concernant les genres musicaux, doit être assurée.
2. **pour les autres marchés du Québec**, d'explorer d'autres avenues que l'assouplissement des règles de propriété afin de préserver la concurrence dans les marchés où elle existe déjà.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

18 - Budget et répartition des effectifs de la Régie des télécommunications.

Cette question ne s'applique pas, étant donné que la Régie des télécommunications n'est plus opérationnelle.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

19 - Ventilation du budget du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI) pour 1997-1998 et prévisions 1997-1998 en indiquant:

- a) le nombre de demandes de subventions;
- b) le nombre de subventions accordées;
- c) la nature de la demande (raison de la demande de subvention);
- d) le nom de la firme ou de la personne ayant reçu une subvention;
- e) la convention de subvention des projets acceptés dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information - Phase I.

a)	Nombre de demandes de subventions	
	Programme thématique 1997	48
	Programme spécial 1997-1998	35
	Concours PADSCI (fév. 1998)	376
b)	Nombre de subventions accordées	
	Programme thématique 1997	4
	Programme spécial 1997-1998	13
c & d)	Nature des demandes de subvention et noms des promoteurs (voir liste ci-jointe)	
e)	Convention de subvention des projets acceptés dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information (Phase I).	
	Pour les projets de Phase 1, il n'y a pas de convention type; chaque projet est régi par une convention qui lui est propre. Nous pourrions toutefois fournir, sur demande expresse, lesdites conventions.	

Liste des subventions accordées
1997-1998

Numéro du projet	Établissement	Titre du projet	Subvention accordée
97-3018	Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec (U.M.R.C.Q.)	Québec-Affaires Qc-@	400 000 \$
97-3021	Centre de documentation sur l'éducation aux adultes et la condition féminine (CEDACF)	Internet au féminin	300 000 \$
97-3037	Centre informatique Micro-Accès inc.	petitmonde.qc.ca	400 000 \$
97-3045	Centre de recherche LICEF	ROC (Recherche et organisation des connaissances)	400 000 \$
97-9002	Communications Voir inc.	Couverture interactive du MIM	8 810 \$
97-9003	Société des musées québécois	Rencontre sur les nouvelles technologies et les institutions	35 759 \$
97-9004	Centrale de l'enseignement du Québec	Planèt'ERE : réseau télématique francophone	100 000 \$
97-9006	Coopérative de services télématiques Centre René-Lévesque	L'implantation du Centre René-Lévesque au Québec	100 000 \$
97-9007	FAMILIS - OMF Organisation mondiale pour les familles	www.familis.org	73 541 \$
97-9011	Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO)	Services publics et inforoutes: des bénéfices à l'horizon	26 000 \$
97-9013	Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal (CEETUM)	Recherches en didactique et acquisition du français	28 760 \$

<i>Numéro du projet</i>	<i>Établissement</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Subvention accordée</i>
97-9016	Centre d'expertise et de veille inforoutes et langues	Vitrine inforoutes et langues	41 850 \$
97-9017	Corporation de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières	Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-	20 000 \$
97-9020	Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)	Fonds de la francophonie	300 000 \$
97-9025	Organisation des villes du patrimoine mondial	Développement du site Web de l'OVPM	18 000 \$
97-9027	Édirom inc.	La Nouvelle-France sur la route des explorateurs	120 000 \$
97-9032	Micro-Intel inc.	Je me souviens de René Lévesque	50 000 \$
Total :			2 422 720,00



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

20 - Copie des documents recueillis par la délégation pour la mission du prix unique du livre du 21 au 31 octobre 1997 à Paris, Bruxelles et Londres.

Voir le document qui suit.

**RAPPORT DE MISSION
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE**

Paris - Bruxelles - Londres
Du 21 au 31 octobre 1997

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
I. LA SITUATION EN FRANCE	4
II. LA SITUATION EN BELGIQUE	10
III. LA SITUATION AU ROYAUME-UNI	13
IV. AUTRES CONTEXTES NATIONAUX (ESPAGNE, ITALIE)	16
CONCLUSIONS	18
ANNEXES	
1. MEMBRES DE LA DÉLÉGATION	22
2. PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRÉS	23
3. DOCUMENTS RECUEILLIS	27

PRÉSENTATION

Le Forum sur l'industrie du livre organisé par la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) en avril dernier a permis de réaffirmer l'importance d'avoir un solide réseau de librairies professionnelles couvrant le territoire québécois dans son entier. Pour l'ensemble des intervenants dans ce forum, en plus de reconnaître la mission culturelle des librairies, il s'agissait de mettre en évidence le rôle économique vital qu'elles jouent tout au long de la chaîne du livre.

Un contexte commercial en pleine transformation met sérieusement en péril ce maillon essentiel qu'est la librairie professionnelle. Une étude sur le profil économique des librairies parue depuis le forum est venue montrer à quel point la situation est précaire¹. Ainsi, par exemple, leur marge bénéficiaire est passée de 1,6 % en 1994 à 0,8 % en 1996.

Il existe à vrai dire un large consensus sur la nécessité d'adopter des mesures susceptibles de renforcer le réseau des librairies professionnelles.

Une des mesures qui ont été proposées au forum est l'instauration d'un système de prix unique pour le livre, comme il en existe dans certains pays européens. Au moment où la ministre de la Culture et des Communications s'apprête à rendre publique une politique de la lecture et du livre, il est apparu nécessaire de vérifier l'opportunité d'une telle mesure pour le Québec, à la lumière des expériences vécues dans d'autres contextes nationaux.

Organisée par le ministère de la Culture et des Communications, une mission a permis d'étudier la situation à Paris, à Bruxelles et à Londres. Au préalable, deux membres de la délégation ont profité de leur présence à la foire de Francfort pour rencontrer des personnalités du milieu du livre qui lui ont donné un aperçu de la situation dans leurs pays respectifs, l'Espagne et l'Italie. Les pages qui suivent résument leurs observations et conclusions.

1. LA SITUATION EN FRANCE

Jusqu'en 1979, le régime du prix du livre en vigueur en France était celui du «prix conseillé». L'éditeur faisait connaître par catalogue le prix de vente qu'il estimait légitime et ce prix pouvait être marqué directement sur l'ouvrage (marquage facultatif en général). Les libraires appliquaient ce prix, mais étaient libres de vendre le livre avec des remises, voire avec des majorations de prix. Ce système avait suscité une vive concurrence entre les librairies traditionnelles et les nouvelles librairies qui pratiquent des réductions de prix pouvant varier de 20 % à 40 %. Ainsi, les FNAC cassaient les prix et indiquaient le pourcentage de rabais sur le prix conseillé.

Près de 88 % des livres vendus en France sont produits par des éditeurs français. Il y aurait en France environ 4000 points de vente de type librairies.

Le régime du prix net ou prix libre

En février 1979, un arrêté (dit «arrêté Monory») a instauré le régime du «prix net». L'éditeur fixait le prix de cession au détaillant, mais ne pouvait plus conseiller un quelconque prix de vente au détail. Chaque libraire était libre d'établir son propre prix de vente au public, c'est-à-dire celui qui lui semblait offrir le meilleur rapport entre l'offre et la demande; il pouvait ainsi moduler sa marge de profit à son gré, en fonction du genre d'ouvrages qu'il mettait en vente et de la quantité qu'il prévoyait

¹ DEC. *Les librairies du Québec, profil économique*, octobre 1997.

vendre. Aucune mention du prix de l'éditeur n'apparaissait aux yeux du public à titre de référence.

Le prix libre a été un échec total. Ce système affaiblissait la position relative des libraires et réduisait la diffusion des ouvrages de vente difficile au profit des best-sellers. Face à cette menace à la création littéraire, la Fédération française des syndicats de libraires et le Syndicat national des éditeurs réclament, dès la fin de 1980, le prix unique du livre. Les socialistes inscrivent cette mesure à leur programme électoral. Portés au pouvoir, ils font rapidement adopter la Loi sur le prix unique.

Le régime du prix unique du livre

Promulguée le 10 août 1981, la Loi sur le prix unique du livre (Loi Lang) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1982. Selon les termes de cette loi, c'est l'éditeur ou l'importateur qui fixe le prix de vente au public de chaque titre qu'il édite ou importe (article 1^{er}, alinéa 1^{er} de la loi). Il fixe également les éventuels changements de tarif et est tenu d'en informer les détaillants et le public.

Ce prix de vente est imposé à tous les détaillants et ces derniers sont tenus de pratiquer un prix effectif de vente au public compris entre 95 % et 100 % du prix fixé par l'éditeur ou l'importateur. Ainsi, les remises que les détaillants peuvent accorder sont limitées à 5 %. Par ailleurs, ils sont tenus d'offrir gratuitement un service de commande à l'unité à leurs clients afin de soutenir la lecture publique. La limitation des remises à 5 % ne s'applique pas cependant à un certain nombre de collectivités : État, collectivités locales, établissements d'enseignement public ou privé, bibliothèques, syndicats, comités d'entreprises, à condition que ces collectivités achètent les livres pour leurs besoins propres et non pas pour la revente.

En outre, les acheteurs de livres édités ou importés depuis plus de deux ans et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois peuvent bénéficier de rabais supérieurs à 5 %. De même, une réédition faite dans un délai de plus de neuf mois après la première édition et diffusée par correspondance ou vente par courtage, soldeurs ou occasions peut être offerte à un prix de vente inférieur au prix fixé pour la première édition (clubs de livres).

Objectifs de la loi

La loi sur le prix unique du livre a un triple objectif. Ce prix fixé et imposé doit permettre :

- l'égalité des citoyens devant le livre qui sera vendu au même prix sur tout le territoire national;
- le maintien d'un réseau décentralisé très dense de librairies notamment dans les zones défavorisées et les villes plus petites;
- le soutien du pluralisme dans la création et l'édition, en particulier pour les ouvrages difficiles.

Le prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants (librairies traditionnelles et nouvelles librairies), quelle que soit la période de l'année et quelle que soit la région en France.

Une loi controversée dans ses modalités et conditions d'application, mais dont la légitimité fait l'unanimité

Dès sa mise en application, cette loi a provoqué une bataille juridique sans précédent.

Elle a eu ses adversaires et ses partisans.

Parmi les adversaires ou opposants, mentionnons une partie des membres de la Fédération française des syndicats des librairies (FFSL), la majorité des nouvelles librairies (FNAC, hyper/supermarchés, grandes surfaces non spécialisées, les grandes librairies de province), qui voulaient conserver leur autonomie de gestion. Les organisations de consommateurs contestaient également la réglementation du prix du livre qui leur fait payer le livre plus cher.

Parmi les partisans ou zéloteurs, le Syndicat national de l'édition (SNE) s'est porté à la défense de la loi dès le début. Pour la majorité des éditeurs, cette loi permettait de préserver la création littéraire et de protéger les petites librairies indépendantes contre la menace des grandes surfaces, celles-ci offrant une moins grande diversité de livres que les librairies.

Devant la multiplication des pratiques illégales de la part des grandes surfaces et la difficulté d'obtenir leur cessation par des poursuites judiciaires, le gouvernement adopte, le 29 mai 1985, un décret imposant des sanctions pénales aux contrevenants à la loi. Les infractions sont passibles d'amende (de 600 FF à 1300 FF) et l'amende s'applique à chaque exemplaire vendu.

Depuis 1985, la loi n'est plus contestée car on juge qu'elle a des effets plus positifs que le système libéral qui prévalait antérieurement. Même les grandes surfaces la respectent, étant donné les marges de profit importantes que le prix unique leur accorde. L'ensemble des intervenants rencontrés estiment cependant que le système a des failles, notamment les nombreuses exceptions prévues par la loi.

On compare la situation du livre à celle du disque où l'implantation des grandes surfaces a entraîné la disparition quasi totale des disquaires indépendants. On estime que la concentration et la fermeture des librairies indépendantes auraient été encore plus dramatiques sans la loi.

Les nombreuses exceptions à la loi permettent cependant aux plus malins de la contourner. Aucun système de contrôle n'a été mis en place et on doit compter encore aujourd'hui sur la vigilance des libraires. En 1996, 276 procès ont été intentés en rapport avec le prix du livre.

Effets du système français du prix unique

- Le prix unique dispense l'acheteur de comparer les prix d'un point de vente à l'autre et, de ce fait, il aide à maintenir les achats impulsifs, qui sont essentiels dans le domaine de la culture. Les consommateurs ont malgré tout l'impression que c'est moins cher dans les grandes surfaces qui pratiquent systématiquement le rabais de 5 % sur les livres récents.
- Le prix unique, en éliminant la concurrence par les prix, a incité plusieurs librairies indépendantes dans les grands centres à se moderniser, à s'informatiser, à améliorer la qualité du service à la clientèle pour faire contrepoids à la grande distribution; la concurrence se fait plutôt dans la qualité des services. Ainsi, la loi a introduit la notion de remise qualitative, qui est fonction de la qualité du travail du libraire. Les remises qualitatives ne font cependant pas l'objet d'un accord interprofessionnel et varient d'un éditeur à l'autre. Les petites librairies en raison d'un chiffre d'affaires limité, n'ont pas un très grand pouvoir pour négocier ces remises qui sont fixées annuellement par l'éditeur. Dans les faits, les grandes surfaces réussissent à obtenir des remises aussi importantes, sinon supérieures à celles des petites librairies.
- Le prix unique a favorisé la création de plusieurs groupements de librairies indépendantes afin de mieux résister aux chaînes de livres. Selon la Fédération française des syndicats de librairies qui compte 3150 membres, près de 250

librairies ferment cependant leurs portes chaque année. La grande surface, qui a contribué à la fermeture des librairies de quartier, ne reprend jamais la totalité du chiffre d'affaires de celles qui ferment.

- Le prix unique a accéléré la concentration chez les éditeurs et chez les libraires et entraîné des distorsions entre eux.

La récession dans l'édition et la contraction de la demande ont accéléré le processus de concentration, notamment entre les maisons d'édition très importantes. L'édition de nouveaux titres est donc devenue plus risquée ce qui force les éditeurs à s'unir pour se protéger. Depuis 1981, l'édition tend de plus en plus vers une organisation concentrée autour de trois grandes maisons (Hachette, CEP/Larousse, Les Presses de la Cité), et une demi-douzaine d'éditeurs moins importants auxquels s'ajouteront une multitude de petits éditeurs. Cette concentration dans l'industrie du livre favorise l'uniformisation du prix, lequel est déterminé par les gros joueurs légitimés par la réglementation. Cela menace la liberté de création éditoriale. Seuls les gros éditeurs peuvent pratiquer une politique de péréquation des prix entre les livres faciles (à vente rapide) et les livres difficiles (à vente lente).

La loi sur le prix unique impose la même réglementation aux librairies traditionnelles et aux nouvelles librairies, qu'elle classe toutes dans la catégorie des libraires «détaillants». Mais elle accorde des systèmes de prix plus souples à d'autres commerces du livre tels les clubs de livres, les associations de lecture, les ventes par correspondance. La loi crée ainsi un double système de prix : le prix unique ou prix rigide pour les libraires dits «détaillants» et un système de prix flexible pour les autres commerces.

À court terme, le prix unique a modifié les parts de marché entre les libraires en créant un double effet. Entre 1979 et 1983, la part de marché de la vente par correspondance est passée de 15 % à 23 %, soit une hausse de 53 %. Soulignons que ce genre de commerce était autorisé à pratiquer des prix moyens inférieurs de 20 % à 25 % au prix fixe imposé par les éditeurs (prix unique). De même, les librairies d'occasion et les soldeurs ont vu leur part du marché total du livre passer de 5 % à 7,5 % pendant la même période. Quant à celle des librairies traditionnelles, elle est passée de 49 % en 1979 à 44,8 % en 1983, soit une baisse de 8,7 %.

À plus long terme, soit quinze ans après, la loi n'a pas empêché la croissance du livre dans les magasins multimédias (FNAC) et dans les hyper/supermarchés. En 1994, la situation est troublante. Le marché du livre est réparti dans des proportions qui vont à l'encontre de l'objectif de la loi, qui vise à renforcer les librairies traditionnelles. Le tableau suivant montre le positionnement atteint par les nouvelles librairies en dépit du prix unique.

CIRCUITS DE VENTE	VENTES (NOMBRES D'EXEMPLAIRES)	
	1983 (%)	1994 (%)
Hyper/supermarchés	12,9	22,0
Magasins multimédias (FNAC)	4,2	12,0
Clubs de vente (par correspondance)	23,0	18,0
Librairies traditionnelles	44,8	35,0
Autres (y compris courtage, soldeurs)	15,1	13,0

Source : Fabrice Piault, *Le livre : la fin d'un règne*, Éditions Stock, 1995, p. 246; estimation d'après les données Sofres.

Une loi incomplète

- La loi sur le prix unique ne s'applique pas aux collectivités et ne fixe pas de plafond aux remises qu'elles peuvent obtenir. Elles peuvent donc négocier des rabais excédant les 5 % permis par la loi ou même s'adresser directement à l'éditeur. Les petites librairies, compte tenu de leur faible marge de profit, peuvent difficilement concurrencer les grandes librairies et encore moins les éditeurs. Elles ont donc perdu, au fil des ans, une partie importante de cette clientèle. Le volume d'achat des collectivités qui demandent des remises de 20 % à 30 % est cependant important pour les librairies puisque c'est précisément la valeur de leur chiffre d'affaires qui leur permet de négocier des remises plus fortes avec l'éditeur.
- La loi est muette sur le pourcentage des remises que doivent consentir les éditeurs aux libraires. Par contre, elle introduit la notion de remise qualitative. Les critères en fonction desquels celle-ci doit être fixée n'ont cependant pas fait l'objet d'un accord entre les associations d'éditeurs ou de libraires. Dans les faits, le chiffre de vente devient donc prépondérant dans le calcul du pourcentage de remise accordé par l'éditeur. Celui-ci fixe ses exigences au libraire et le pénalise par une diminution du pourcentage de remise si elles ne sont pas respectées. On considère que la loi aurait dû être plus précise et codifier les remises quantitatives par rapport aux remises qualitatives. Ainsi, la loi «aurait dû préciser une remise de base (25 %) et bâtir après sur le qualitatif». «Le qualitatif, dit-on, ça peut se calculer, il faut se mettre d'accord sur les règles. Il faut rémunérer l'effort du libraire pour la diffusion.»
- Les intervenants estiment cependant à peu près nulles les chances de remettre la loi à l'étude et de la compléter. Le contexte actuel de déréglementation au sein de la communauté européenne rend ce débat périlleux et certains vont même jusqu'à dire qu'il serait impossible aujourd'hui de faire adopter une telle loi.

Commentaires et perspectives

Dans les faits, la loi sur le prix unique n'a pas empêché l'érosion du marché des librairies. Elle a pu cependant la ralentir et permettre aux librairies de s'adapter au nouveau mode de consommation observable dans tous les secteurs, soit celui de la grande surface offrant une diversité de produits à bas prix.

Le chiffre d'affaires des librairies est cependant à la baisse. Les éditeurs tendent à s'adapter à ce contexte et éditent des collections à bas prix (10 F) qui obtiennent un certain succès. Dans les autres catégories cependant (livres d'art par exemple), les ventes diminuent, malgré des réductions de prix importantes. Depuis janvier 1997, les librairies n'ont jamais été aussi peu fréquentées et les ventes aussi peu élevées.

En n'intervenant que sur un aspect de la marge de profit, soit le prix de vente aux consommateurs, la loi sur le prix unique a permis aux grandes surfaces de réaliser sur le livre un profit plus important que sur d'autres types de biens vendus à rabais. Dans les faits, elles achètent à meilleur prix le livre qu'elles revendront cependant au même prix que le libraire indépendant. Les grandes surfaces vendent donc de plus en plus de livres et offrent maintenant une diversité qui dépasse celle de la librairie indépendante. C'est le cas des FNAC et des magasins Leclerc. La qualité des services qui doit distinguer le libraire indépendant de la grande surface ne peut jouer qu'auprès des particuliers puisque le prix unique ne s'applique pas aux collectivités. Celles-ci auront plutôt tendance à répartir leurs achats selon ce qui est le plus avantageux dans chaque cas : le bas prix ou le service.

Dans ces conditions, la situation des petites librairies françaises risque de devenir difficile. Le maintien de la loi sur le prix unique ne sera pas suffisant. Elles devront être plus dynamiques dans leur approche.

Une entente sur les remises deviendra aussi nécessaire rapidement entre les éditeurs et les libraires afin de faciliter la gestion des libraires et de leur permettre une meilleure planification. Car ce dont les librairies ont besoin «plus que des subventions, ce sont des marges de profit».

II. LA SITUATION EN BELGIQUE

L'édition en Belgique est en mauvaise posture. Avec la Grèce et la Pologne, ce pays se trouve en queue de peloton des pays européens en matière de consommation de livres par habitant. Les chiffres d'affaires sont en régression, tant sur le marché national que sur le marché de l'exportation. Le nombre d'éditeurs est à la baisse (104 en 1994) ainsi que le nombre de titres publiés (2366 en 1994).

En Flandre, le commerce du livre a déjà été régi par un système de prix imposé pour la production flamande et les ouvrages majoritairement importés des Pays-Bas. En 1984, la Commission européenne a rendu une décision défavorable à la poursuite de ce système. Depuis lors, le prix du livre en Flandre est libre. Conjugué à d'autres facteurs, l'abandon de ce système a eu plusieurs effets négatifs, notamment la disparition, entre 1970 et 1988, de 60 % des librairies et un manque de librairies spécialisées.

En Wallonie, 80 % du marché francophone est accaparé par le livre français. On compte une centaine de librairies où s'effectuent 45 % des achats de livres. La plus grande part des ventes est réalisée par les grandes surfaces, les marchands de journaux et les clubs de lecture. Selon l'Association des librairies francophones de Belgique, le seuil de rentabilité de la librairie se situe actuellement aux alentours de 0,5 %. Cette situation est attribuable à la concurrence de plus en plus inégale entre les grandes surfaces et les librairies, à un système de distribution de plus en plus difficile à gérer, mais aussi à la hausse des loyers, aux frais de transport, etc.

En Wallonie et à Bruxelles, le système en vigueur est celui du prix conseillé. Dans la réalité, cela équivaut à la liberté de prix.

Tant en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles, on assiste depuis plusieurs années à des flambées de rabais sur un très petit nombre d'ouvrages vite vendus à certaines périodes-clés de l'année (rentrée scolaire, fêtes de Noël), principalement dans des points de vente de la grande distribution. Ces rabais sont dévastateurs pour le réseau des points de vente généralistes qui sont dans l'impossibilité financière de suivre les rabais pratiqués. Le coeur du problème est là.

Le virus du rabais risque de faire disparaître le réseau de points de vente de livres généralistes et, par conséquent, de mettre en péril la production de pans entiers de titres ou de collections n'obéissant pas à ces critères de rentabilité immédiate.

L'Association des libraires francophones travaille depuis 15 ans à l'instauration du prix unique en Belgique. Cette situation s'explique notamment par l'opposition des éditeurs, jusqu'à tout récemment, mais aussi par les difficultés liées à la présence de plusieurs communautés, par la nécessité d'avoir recours à une loi fédérale et finalement par l'obligation de libre circulation des biens et des personnes en Europe.

Un projet de loi a été déposé devant les instances parlementaires belges et devrait bientôt être étudié par le gouvernement fédéral. Le projet semble maintenant rallier les principaux intervenants.

L'Association des libraires francophones de Belgique croit que le prix fixe est le seul outil permettant :

- d'encourager la lecture;
- de mettre à la disposition des consommateurs l'offre la plus large possible;
- de garantir au consommateur un prix modéré pour le livre;
- de maintenir une densité suffisante de points de vente.

La proposition de loi actuellement soumise au gouvernement fédéral prévoit² :

1. La protection du prix du livre (vendu entre 95 % et 100 % du prix fixé par l'éditeur) dans un délai de 24 mois après sa parution.
2. Au-delà de ce délai, la possibilité d'un rabais, pour autant que les livres en question n'aient pas été réapprovisionnés durant les six derniers mois. (Cette disposition a pour but d'empêcher la création immédiate d'un double marché qui réduirait à rien ce que la loi viendrait d'instaurer : la possibilité pour les libraires de posséder un fonds autre que celui des seules nouveautés.).
3. La fixation du prix par l'éditeur ou par l'importateur agréé ou autonome pour les livres importés : le prix applicable en Belgique ne peut jamais être inférieur au prix de vente en francs belges fixé ou conseillé par l'éditeur étranger, ou au prix de vente spécifique fixé ou conseillé dans le pays d'édition, converti en francs belges.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures sont actuellement en place en Belgique afin de soutenir les librairies. Ainsi, un fonds d'aide a été créé par les éditeurs. Il est financé par les éditeurs et l'Association des libraires francophones et propose des prêts (deux ans de franchise, sans intérêt) qui couvrent la moitié des coûts de rénovation ou d'aménagement des librairies.

Il existe de plus un fonds d'aide gouvernemental à la diffusion (trois millions de francs belges par an). Des prêts sont consentis pour favoriser notamment l'informatisation des librairies.

Au fil des rencontres qui ont eu lieu en Belgique, l'informatisation et la formation ont souvent été au coeur des discussions. Elles apparaissent déterminantes pour assurer la survie, mais aussi le développement des libraires. De plus, il a été fait mention de quelques expériences intéressantes encourageant les librairies à s'investir elles-mêmes dans la promotion du livre et de la lecture, particulièrement auprès des jeunes, notamment par des concours littéraires dans les écoles.

III. LA SITUATION AU ROYAUME-UNI

Le Net Book Agreement (N.B.A.) est une entente qui a été conclue entre éditeurs à la fin du 19^e siècle afin de stopper une pratique de vente de livres avec escompte déjà largement utilisée par les libraires à cette époque.

En 1962, la Cour de justice des communautés européennes a confirmé la légalité de cette entente, qui consistait essentiellement à permettre aux éditeurs de mettre des livres sur le marché en fixant le prix minimal auquel ils devraient être vendus, sauf pour les ouvrages scolaires et les livres publiés par les clubs de livres ou vendus de porte-à-porte.

².

Tiré de la Proposition de loi établissant un prix fixe pour les livres dans *Les libraires et le prix du livre*, Association des libraires francophones de Belgique, p. 7, mars 1996.

Dans le cadre du N.B.A., les éditeurs pouvaient fixer ou non un prix de vente minimal au détail (net price). Le régime du prix imposé était majoritaire, le prix libre concernait essentiellement les livres scolaires. En cas de violation, un rappel à l'ordre de l'Association des éditeurs était généralement suffisant.

Sous le régime du prix imposé, aucun livre ne peut être vendu à un prix inférieur au prix fixé par l'éditeur, exception faite des livres en stock chez le libraire depuis plus d'un an, des livres que l'éditeur refuse de reprendre (soldes) et des livres d'occasion. Il existe également des acheteurs privilégiés : bibliothèques (inscrites sur une liste établie et mise à jour régulièrement par la Publisher's Association), revendeurs agréés (*book agents*) qui doivent eux-mêmes se conformer au N.B.A., acheteurs de quantités importantes (de 5 % à 10 % de remise en fonction du montant des achats); les clubs, enfin, obéissent à une réglementation particulière (*Regulation on book clubs*).

La crainte des conséquences d'une éventuelle disparition du N.B.A. tenait aux quatre points suivants, selon la Restrictive Practices Court (RPC) :

- la diminution du nombre de titres offerts en librairie;
- la diminution du nombre de librairies;
- la diminution du prix de vente d'un certain nombre de titres, mais augmentation de celui de la majorité;
- la diminution du nombre de titres publiés.

Durant la période 1962 à 1995, la concurrence entre libraires jouait sur :

- le choix des titres offerts;
- l'emplacement de la librairie;
- les services offerts;
- la compétence du personnel.

En 1995, il a suffi que quelques grands éditeurs décident de ne plus adhérer à cette entente pour que le N.B.A. tombe. Ces éditeurs invoquaient le principe qu'en période de récession, une diminution des prix aurait pour effet une augmentation des ventes.

En mars 1997, la Restrictive Practices Court déclara le N.B.A. illégal, considérant qu'il ne servait plus l'intérêt du public.

Par ailleurs, l'émergence de la domination des Américains sur le marché du livre a sûrement aidé à faire disparaître le N.B.A. Ayant acquis de nombreuses maisons d'édition britanniques, ils pouvaient par le fait même publier des titres aux États-Unis à moindre prix et menacer le marché britannique. La libéralisation du prix amoindrit ce danger. Exemple cité : Amazon Books. Il est en plus évident que les libraires devaient faire face à une pratique disparue depuis 1962 : la concurrence par le prix.

Monsieur Frank Fishwick, chargé de produire un rapport sur les effets de la mise au rancart du N.B.A., ajoute qu'à long terme, on assistera probablement à la disparition des petits éditeurs, ce qui représente un danger pour l'épanouissement des cultures nationales.

Bien qu'il soit un peu tôt pour évaluer les conséquences de la disparition du N.B.A., certaines tendances semblent évidentes, selon la Booksellers Association :

- Le nombre de librairies de fonds n'a diminué que de 1 %, mais certains types de librairies ont été plus affectés, spécialement les petites librairies indépendantes, de même que les librairies approvisionnant les bibliothèques. Les réseaux de librairies ont de leur côté augmenté le nombre de leurs succursales, alors que les supermarchés et autres types de grandes surfaces ont augmenté leurs ventes tout en élargissant leur choix.

- L'accélération de l'informatisation a élargi le choix et augmenté la compétitivité, ce qui a fait de la librairie un commerce plus risqué et probablement contribué à la diminution du profit net.
- Les ouvrages fortement réduits dans le secteur de la vente au détail sont les succès de librairie, alors que le prix moyen du livre en général a connu une hausse deux fois supérieure au pourcentage d'inflation. De plus, il n'y a pas de preuve que les ventes au grand public aient augmenté. D'ailleurs, «Focus on Booksellers», article paru dans *Business Profiles*, précise qu'entre 1995 et 1996, les ventes aux consommateurs ont baissé de 2,1 %, alors que le nombre d'exemplaires vendus a baissé de 0,8 %.
- Le nombre de titres publiés continue d'augmenter, même si officiellement les grands éditeurs cherchent à réduire leur production.

M. Fishwick ajoute de plus que :

- 4 % des librairies ont fermé depuis la fin du N.B.A.;
- le maintien du N.B.A. aurait affaibli la capacité de concurrencer les Américains;
- 25 à 30 titres seulement sont réduits en même temps dans les grandes surfaces;
- stocker en petites quantités est devenu une pratique obligatoire pour le libraire;
- les services, la compétence et la saine gestion de la librairie font aussi partie de la solution.

Selon M. Clive Bradley, de Publishers Association :

- Dans les années 1980, le nombre de librairies a augmenté de façon évidente;
- le N.B.A. a gardé les prix plus élevés, sa fin a amené la baisse du prix des succès de librairie, un plus grand nombre d'exemplaires vendus, mais pas nécessairement de hausse des profits;
- les libraires indépendants doivent se spécialiser et vendre moins de succès de librairie;
- leur marge de profit rend les librairies non concurrentielles avec les grandes chaînes ou les grandes surfaces;
- il est important que l'édition permette aux cultures nationales de s'épanouir.

Enfin, M. Bradley, qui est de toute évidence favorable au N.B.A., conclut que tous les joueurs de l'industrie devraient endosser un projet de contrôle des prix, préférablement instauré par une loi, tel le système français, qui est un processus rapide. Il a mentionné d'ailleurs que l'Association des consommateurs britanniques soutenait le N.B.A.

Selon M. Louis Baum (The Bookseller), les ventes de livres de poche ont baissé de 11 % dans les librairies pour se déplacer vers les grandes surfaces au cours des six derniers mois. Il ajoute que des chaînes telles Borders et Barnes & Noble, dont l'emprise est de plus en plus forte sur le marché de la vente au détail, peuvent être une bonne porte d'entrée en Grande Bretagne pour les produits américains et ainsi affecter l'édition britannique.

Le Royaume-Uni ne semble pas ressentir la menace de l'invasion culturelle étrangère. La mondialisation du commerce et la présence grandissante de partenaires étrangers dans le commerce intérieur sont des réalités familières et acceptées.

S'il est trop tôt pour mesurer l'impact de la disparition du N.B.A., le sentiment généralement partagé est que les chances de restaurer une politique de prix unique sont pour ainsi dire nulles dans les conditions actuelles. En effet, les différents intéressés ne s'entendent pas sur les priorités ni sur le bien-fondé d'un tel accord, encore moins sur une législation. De plus, les ententes de l'Union européenne favorisant la libre circulation des biens ne facilitent pas ce type d'intervention.

IV. AUTRES CONTEXTES NATIONAUX

La situation en Espagne et en Italie (Rencontres à Francfort)

Espagne

L'Espagne compterait près de 700 éditeurs et 8000 librairies-papeteries dont la moitié sont de véritables librairies de fonds.

Malgré un décret royal qui oblige les détaillants à vendre les livres au prix fixé par l'éditeur, obligation reconfirmée en 1990 par une nouvelle loi, la situation actuelle semble se détériorer en Espagne.

L'ordonnance du commerce du livre définit les personnes physiques ou morales qui sont autorisées à exercer la profession de libraire.

Le livre est généralement vendu au prix fixé par l'éditeur, sauf en quelques occasions exceptionnelles : périodes des fêtes, foires, salons, où les remises sont préalablement autorisées par l'Institut national du livre. Les remises varient alors de 5 % à 10 % et sont accordées à l'ensemble des clientèles.

En 1993, la FNAC s'implante en Espagne et propose sa formule «discount» de 20 %. L'Association des libraires espagnols l'assigne devant la justice et celle-ci juge que la FNAC devait observer le décret royal relatif à la fixation du prix du livre.

Des discussions sont actuellement en cours afin d'élaborer une politique du prix unique accompagnée de mesures complémentaires en vigueur au 1^{er} janvier 1998. Les discussions sont ardues et les libraires ont peu d'espoir de voir se concrétiser une politique rigoureuse, compte tenu des lois et règlements de l'Union européenne et de la tendance généralisée de libre marché.

Selon certains intervenants, le prix unique en Espagne serait en danger.

Italie

Le respect des prix fixés par les éditeurs est assuré par les ententes entre éditeurs et libraires. De telles ententes existent en Italie depuis 1926 et ont été reconduites en 1983. L'ensemble des livres est visé par ces ententes, les ouvrages de littérature générale comme les manuels scolaires.

Il existe environ 500 éditeurs en Italie; 800 librairies se partagent l'essentiel des ventes au détail avec un nombre grandissant de grandes surfaces, apparues vers le milieu des années 1980, et qui ont introduit la pratique du «discount» sur les titres les plus vendus. De l'ordre de 5 % à 10 % au début, les remises se situent aujourd'hui entre 20 % et 40 % du prix établi par l'éditeur (prix marqué).

Les grandes surfaces sont alimentées par un seul grossiste, propriété de quatre éditeurs et d'un distributeur. Elles achètent de 2000 à 5000 exemplaires des nouveaux titres les plus vendus, conditionnés et prêts pour l'étalage. Les grandes surfaces obtiennent d'emblée 40 % de remise, tandis que les conditions pour les libraires varient entre 35 % et 42 % selon leur débit et leur pouvoir d'achat. Une commission antitrust considère comme illicite l'accord réalisé par les éditeurs au sein de cette structure quasi unique de fourniture de livres aux grandes surfaces et menace d'interdire toute entente sur la fixation de prix.

La vente directe de littérature générale aux institutions publiques et bibliothèques est à toutes fins utiles inexistante. Les institutions procèdent par appel d'offres et

s'adressent aux libraires, éditeurs et grossistes. Les ventes de manuels scolaires représentent quant à elles un chiffre très important. Les éditeurs accordent des remises de 25 % (en vrac) ou de 24 % (emballés) aux libraires et grandes surfaces. L'attribution de remises au détail sur ces ouvrages est courante - de 12 % à 15 % - et pratiquée par les libraires et les grandes surfaces, qui commencent à les utiliser comme produits d'appel dans leurs promotions pour la rentrée scolaire. Les éditeurs peuvent vendre directement leurs ouvrages aux clients de détail, aux institutions et autres et accordent des remises plus faibles.

L'accord entre l'Association des éditeurs (AIE) et celle des libraires (ALI) est inégalement appliqué. Le détaillant s'engage à respecter le prix fixé par l'éditeur, celui-ci est imprimé sur le livre ou indiqué dans les catalogues. Ce prix imprimé sur les livres est considéré par les libraires comme une entrave à la libre concurrence. Les infractions, de plus en plus nombreuses, sont examinées par une commission mixte d'éditeurs et de libraires qui décide des suites à donner. De nombreux cas sont analysés par l'Autorité antitrust, qui souvent donne raison aux détaillants. Dans les faits, c'est la loi de la libre entreprise qui prévaut et chacun s'accapare sa part de marché selon ses méthodes de commercialisation.

L'application stricte et rigoureuse du prix unique irait, semble-t-il, à l'encontre des pratiques et des volontés actuelles en Italie.

CONCLUSIONS

Au-delà de la question du prix unique et, plus largement, de la réglementation du marché, la mission a permis de dégager une vue de l'ensemble des dispositifs appelés à soutenir l'économie du livre dans différents contextes nationaux. Si dans la plupart des pays européens on a adopté un système de prix fixe - par mesure législative ou par accord interprofessionnel -, on trouve aussi des pays comme le Royaume-Uni où l'on a récemment abandonné le Net Book Agreement qui était en vigueur depuis un siècle.

Quel que soit le système adopté, partout l'on vise essentiellement les mêmes objectifs : favoriser, d'une part, la plus grande diffusion possible du livre sur l'ensemble du territoire national ; d'autre part, favoriser une production diversifiée et accessible aux conditions les plus avantageuses, tant du point de vue des lecteurs, que de celui des libraires ou des éditeurs.

Il va de soi que, ni dans l'un ni dans l'autre système, ces objectifs ne sont atteints pleinement. Force est de constater qu'il n'y a pas de solution parfaite, de modèle qu'il suffirait d'importer pour régler les problèmes auxquels est confrontée l'industrie québécoise du livre.

Par contre, partout on trouve une étonnante convergence de situations, de tendances lourdes, qui touchent plus particulièrement la librairie. Une étude réalisée en 1993 sur la «situation économique des librairies françaises de 1^{er} niveau³» dégage quelques-unes de ces tendances qu'on peut, *mutatis mutandis*, observer aussi bien au Québec.

L'étude porte sur «les 400 à 600 librairies qui, hors les grandes surfaces non spécialisées, assurent une part significative du chiffre d'affaires de l'édition et constituent en quelque sorte le coeur du marché du livre, notamment par le rôle essentiel qu'elles assurent pour la découverte des nouveaux auteurs et la pérennité des ouvrages de fond». Il s'agit donc des librairies qu'on peut qualifier de hautement professionnelles, pour lesquelles le commerce du livre ne saurait se borner à une activité de libre-service sur un nombre limité de succès de librairie de plus ou moins

3

BIPE-Conseil, «Situation économique des librairies françaises de premier niveau», *Cahiers de l'économie du livre* no 9, Observatoire de l'économie du livre, 1993.

longue durée. Autrement dit, il s'agit du type de librairies que chacun souhaite voir se développer autant que faire se peut sur tout le territoire québécois. Or, voici les principales conclusions de l'étude :

- 1- La marge bénéficiaire de ces librairies est extrêmement faible (0,5 % du chiffre d'affaires), bien en deçà de la moyenne des commerces de détail.
- 2- La capacité d'investissement de ces librairies est nettement insuffisante pour leur permettre de se développer ou de se moderniser de façon autonome.
- 3- La rémunération du personnel est très faible, alors que les exigences professionnelles sont extrêmement élevées.
- 4- La rotation des stocks est nettement inférieure à celle de la moyenne des commerces de détail; le financement de ce stock - qui constitue en grande partie la qualité de ces librairies - est donc d'autant plus lourd et il se répercute sur les conditions de paiement que devraient consentir les distributeurs.
- 5- Dans le contexte français du système de prix unique, les moyennes pondérées de remises aux clients ne sont pas très élevées (4,3 %; pour les ventes au détail : 1,9 %; pour les ventes aux collectivités : 15 %). Même une légère augmentation de ces remises se traduirait par une baisse de la rentabilité déjà très faible, si elle n'était pas compensée par d'autres mesures.

La plupart des observateurs n'auront aucun mal à reconnaître la situation des libraires professionnels québécois dans ce diagnostic, pour un contexte pourtant fort différent. C'est d'autant plus étonnant que, si on regarde le côté positif des choses, on constate également des similitudes entre la situation québécoise et celle qui prévaut en France ou dans d'autres pays européens ayant ou non adopté le système du prix unique. Ici également subsiste malgré tout un réseau important de librairies sur l'ensemble du territoire, qui offrent une grande diversité d'ouvrages à des prix relativement peu élevés. C'est dire que la voie empruntée au Québec depuis la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (Loi 51) n'est sans doute pas trop mauvaise; elle se compare en tout cas assez favorablement à celle d'autres pays.

Notre mission nous a donc permis de réaliser combien la situation au Québec est similaire - même avec des nuances - à celle qui prévaut en France, en Belgique et au Royaume-Uni. En effet, ces trois pays connaissent grosso modo les mêmes tendances dominantes : mouvement vers la déréglementation, poussée des grandes surfaces, précarité de l'édition et de la librairie, concurrence étrangère, concentration en faveur des très grandes entreprises, difficulté d'établir les consensus nécessaires au sein des milieux intéressés, etc.

Nous avons aussi été à même de constater que le prix unique - même appliqué et accepté par la plupart des intervenants, comme c'est le cas en France - ne règle pas tous les problèmes et peut même avoir des effets pervers qu'il faudrait éviter de reproduire chez nous. Par exemple, la loi n'intervenant que sur le prix de vente au consommateur, elle permet aux grandes surfaces, fortes de leur pouvoir d'achat, nettement supérieur, d'obtenir des remises plus importantes qui viendront bonifier leurs profits et par conséquent renforcer encore leur pouvoir d'achat et d'influence sur tout le marché, et cela au désavantage des librairies.

Nous avons acquis la conviction qu'il serait périlleux de miser essentiellement sur le prix unique. Il ne saurait en effet, à lui seul, constituer la solution aux difficultés du milieu du livre, ni convenir à l'ensemble des intervenants. Nous sommes convaincus également qu'il faut intervenir à la fois sur les conditions de fourniture entre les distributeurs et tous les points de vente (librairies, grandes surfaces, autres) et sur les remises consenties à tous les clients (institutionnels, individuels, autres).

Dans le contexte actuel, ces interventions sur les conditions de fourniture et de

remises doivent-elles ou peuvent-elles faire l'objet d'une loi, d'une proposition d'amendements à la loi 51, d'une entente interprofessionnelle ou d'une combinaison des deux derniers éléments?

Une chose est sûre, aucune mesure prise isolément ne pourra venir à bout des défis qui se posent au monde du livre. Il faut résolument envisager un ensemble intégré de mesures qui pourraient par exemple prendre place dans la prochaine politique du livre et de la lecture. Ces mesures devraient comprendre notamment la création d'un observatoire du livre, la promotion de la lecture, le développement des bibliothèques publiques et scolaires, la modernisation des librairies, la formation professionnelle.

Il nous apparaît évident par ailleurs que les acteurs de la chaîne du livre - distributeurs, éditeurs, libraires - devront faire preuve de solidarité et d'autodiscipline s'ils veulent favoriser le maintien d'un réseau dynamique de librairies et préserver ainsi un lieu privilégié d'accès diversifié aux livres et à la littérature.

Marie-Claire Lévesque
Ministère de la Culture et des
Communications

Guy Beaulieu
Association des libraires du Québec

Antoine Del Busso
Association nationale des éditeurs

Louis Dubé
Société de développement des
entreprises culturelles (SODEC)

Manon Forget
Société de développement des entreprises
culturelles (SODEC)

ANNEXES

1. MEMBRES DE LA DÉLÉGATION

Marie-Claire Lévesque
Directrice générale
Sociétés d'État et programmation
Ministère de la Culture et des Communications

Guy Beaulieu
Président, Association des libraires du Québec
Membre du conseil d'administration de la SODEC

Antoine Del Busso (pour une partie de la mission)
Président, Association nationale des éditeurs
Président, Commission du livre et de l'édition spécialisée de la SODEC

Louis Dubé
Chargé de projets, Direction générale des programmes de soutien aux entreprises
culturelles, SODEC

Manon Forget
Directrice générale des programmes de soutien aux entreprises culturelles, SODEC

2. PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRÉS

FRANCFORT

Antoine Del Busso et Louis Dubé, présents à la Foire de Francfort, ont profité de l'occasion pour faire des rencontres sur le prix unique notamment. Le contenu de ces rencontres est intégré au rapport de mission.

Espagne : M. Antonio Maria Avila Alvarez
Director Ejecutivo
Federacion de Gremios de Editores de Espana

M. Segimon Borrás
Secretari General
Associacio d'Editors en Llengua Catalana

Italie : M. Ivan Cecchini
Direttore
Associazione Italiana Editori

Pologne : Mme Regina Matgorzata Greda
Executive Director
Polish Camber of Books

Suède : Mme Helen Sigeland
Programme Officer, cultural exchange
Svenska Institutet

Grèce : M. Georgios Dardanos
 President
 Hellenic Federation of publishers and booksellers

PARIS

Délégation générale du Québec à Paris
 Mme Renée Ouellette, attachée culturelle
 66, rue Pergolèse, Paris 75016
 Tél. : 01 40 67 85 70

M. Éric Hardin, président
 Union des libraires de France

Mme Marie-Dominique Doumenc, déléguée générale
 Union des libraires de France

M. Marc Jolet, directeur commercial
 Édition du CERF

M. Jean-Guy Boin, chef du Département de l'économie du livre
 Ministère de la Culture et de la Communication
 Centre national du livre
 53, rue de Verneuil
 Paris 75007

M. Jean-Baptiste Daelman, administrateur délégué
 Fédération française des syndicats de libraires
 49, rue de Châteaudun
 Paris 75009
 Tél. : 01 42 82 00 03

M. Hubert Tilliet, chef du service juridique, tél. : 01 44 41 40 73
 Mme Noëlle Rondeau, chargée de mission, tél. : 01 44 41 40 90
 Syndicat national de l'édition
 115, boul. Saint-Germain
 Paris 75006
 Téléc. : 01 44 41 40 77

BRUXELLES

Délégation générale du Québec à Bruxelles
 M. Denis De Belleval, délégué
 M. Marc Drouin, attaché culturel et universitaire
 M. Alain Rompré, conseiller aux affaires européennes
 46, avenue des Arts
 1000 Bruxelles
 Tél. : 32 2 512 00 36
 Téléc. : 32 2 514 26 41

Association des libraires francophones de Belgique (aussi le siège de l'Association européenne des libraires et de l'Association internationale des libraires)
 Mme Christiane Vuidar, coordonnatrice de l'association

M. Jean Teneur (Librairie La Dérive de Huy), président de l'association
 M. Philippe Goffe (Librairie Graffiti à Waterloo), vice-président de l'association et
 président de leur commission sur le prix unique

Ministère de la Communauté flamande, Département de la Culture
 M. Dirk Van Ryckeghem, directeur et responsable du prix unique du livre au
 ministère
 Tél. : 02 501 68 78
 Téléc. : 02 501 69 01

Ministère de la Communauté française de Belgique
 Mme Martine Lahaye, inspectrice générale, Direction des lettres et du livre
 M. Alain Estorzon, expert invité
 M. Francis Cauzawa, fonctionnaire anciennement chargé du Conseil du livre
 44, boulevard Léopold II, local 2A026
 1080 Bruxelles
 Tél. : 32 2 413 24 05
 Téléc. : 32 2 413 20 71

Association des éditeurs belges de langue française
 Tél.: 32 2 241 65 80
 Téléc.: 32 2 216 71 31
 M. Bernard Gérard, directeur
 M. Georges-Francis Seingry, président de leur commission sur le prix du livre
 Tél. : 32 2 217 55 55
 Téléc.: 32 2 217 93 93
 140, boulevard Lambert, 1er étage
 1030 Bruxelles

LONDRES

Délégation générale du Québec
 M. Colin Hicks, attaché culturel
 59 Pall Mall
 Londres SW1Y 5JH
 Tél. : (017) 766-5900 Ligne directe : (017) 766-5915
 Téléc. : (017) 930-7938
 C. élec. : colin.hicks@mri.gouv.gc.ca

Sydney Davis
 Booksellers Association
 Minister House
 272 Vauxhall Bridge Road
 Londres SW1V 1BA
 Tél. : (017) 1 834-5477

Frank Fishwick
 Cranfield School of Management
 Huw Molseed
 The Book Trust

Clive Bradley, Chief Executive
 The Publishers Association
 1 Kingsway
 3rd floor
 Londres WC2B 6XF

Tél. : (017) 1 565-7474

Louis Baum, Editor
The Bookseller (revue)
J. Whitaker & Sons ltd
12 Dyott Street
Londres WC1A 1DF

Clarissa Luard, literature Officer
Arts Council of England
14 Great Peter Street
London
SW1P 3NQ

3. LISTE DES DOCUMENTS RECUEILLIS

BELGIQUE

ASSOCIATION DES ÉDITEURS BELGES. *Analyse des secteurs de l'édition en Communauté française de Belgique*, Volume 2, 1994

- *Code des usages des éditeurs de langue française de Belgique*, 1995
- *Données statistiques sur le livre belge de langue française*, 1994
- *Les éditeurs belges de langue française*, 1996
- *La question du prix du livre en Belgique francophone*, 1992

ASSOCIATION DES LIBRAIRES FRANCOPHONES DE BELGIQUE. *Les libraires et le prix du livre*, 1996.

BERENBOOM, A et al. *Guide de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins*. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques, la Société civile des auteurs multimédia, La Société des gens de lettres. 1995

ESTERZON, Alain. *Vers un prix fixe du livre en Belgique?* Rapport établi à la demande de la Direction d'administration des lettres et du livre. Direction générale de la Culture et de la Communication, Communauté française de Belgique, 1996.

SÉNAT DE BELGIQUE. Session de 1995-1996. *Proposition de loi établissant un prix fixe pour les livres*. 7 novembre 1995.

- Session de 1996-1997. *Proposition de loi établissant un prix fixe pour les livres*. 8 janvier 1997.

FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE SYNDICALE DE LA LIBRAIRIE. *Statuts de la Fédération française syndicale de la librairie*. 1997.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION. L'édition 1995-1996

- Statistiques 1996.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

21 - Ventilation des dépenses relatives au projet de la Grande bibliothèque du Québec en indiquant le nombre ainsi que la fonction des personnes participant à ce projet, le coût des missions (voyages) ayant été faites dans l'optique d'une Grande bibliothèque, les coûts reliés aux activités du Comité Richard, les personnes rencontrées, les documents recueillis.

Voir le document qui suit.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

COÛTS RELIÉS AU CONSEIL PROVISOIRE (DU 11 JUILLET 1997 AU 31 MARS 1998)

Question 21

	DÉPENSES AU 31 MARS 1998
Conseil provisoire	85 000 \$
Concours d'architecture	5 000
Frais de consultation	2 800
Dépenses de fonction	1 946
Papeterie, fournitures	2 369
Téléphonie, communications et publications	8 283
Frais de déplacement	
Phoenix et Denver (1)	8 093
Autres	5 139
Vancouver, San Francisco et Los Angeles (2)	13 232
Dépenses diverses	1 406
TOTAL	120 036 \$

- (1) Participants aux visites des ces bibliothèques publiques : Clément richard, Philippe Sauvageau et Mme Francine Vanlaethem
- (2) Participant aux visites de ces bibliothèques publiques : Philippe Sauvageau. Les coûts de 2 810 \$ ont été imputés au budget de la BNQ.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

FONCTION DES PERSONNES PARTICIPANT AU PROJET

1. Comité de développement d'une très grande bibliothèque

- Monsieur Clément Richard, président
- Monsieur Philippe Sauvageau, pdg de la Bibliothèque nationale du Québec
- Monsieur Jacques Panneton, bibliothécaire en chef, Ville de Montréal
- Madame Odette Duplessis, directrice générale, ministère de la Culture et des Communications
- Monsieur Réjean Savard, Université de Montréal
- Monsieur Louis Gendreau, directeur des programmes d'enseignement et de recherche, ministère de l'Éducation.

2. Conseil provisoire (décret 907-97 du 9 juillet 1997)

NOM		FONCTION
Monsieur Clément Richard	Associé de la firme d'avocats Lozeau, Gonthier, Masse, Richard	Président, il coordonne l'ensemble des activités et est spécifiquement responsable du projet de loi et de la réutilisation de l'édifice Saint-Sulpice.
Monsieur Yves Martin	Chargé de mission auprès du Premier ministre	Membre et conseiller
Monsieur Jacques Panneton	Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de Montréal	Responsable des protocoles d'entente
Monsieur Philippe Sauvageau,	Président du conseil d'administration et directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec	Responsable de l'élaboration des critères pour le choix d'un site et l'élaboration du programme des besoins
Madame Francine Vanlaethem	Architecte et professeure au Département de design de l'UQAM	Responsable du concours d'architecture
Monsieur Jean-Paul Vézina	Président du conseil d'administration, président et directeur général de la Société immobilière du Québec.	Responsable du rapport concernant le choix d'un site

Note : Monsieur Claude Fournier, de la BNQ, agit comme secrétaire du conseil provisoire.

Sous-comités de travail**Concours d'architecture**

NOM	FONCTION
M. Serge Carreau	Directeur associé, urbanisme ville de Montréal
M. Mario Brodeur	Architecte, ministère de la Culture et des Communications
M. Jean-Guy Théoret	Architecte, directeur général adjoint, BNQ
M. Denis Lemieux	Architecte, ministère de la Culture et des Communications
Mme Francine Vanlaethem	

Programme des besoins

Un projet de programme de besoins fut soumis à certains responsables de la Bibliothèque de la Ville de Montréal, sous la direction de monsieur Jacques Panneton : Isabel Assunção, Claude Brunet, Mireille Cliche, Gilbert Lefebvre, et Hélène Roussel

Personnes de la BNQ ayant apporté leur collaboration : Geneviève Dubuc, Yvon-André Lacroix, Louise Lecavalier, Denis Lemay, Myrthe Léonce, Jean-Guy Théoret

Consultants

Zone architecture (5 000 \$) : Recherche sur les procédures de concours international en architecture internationale;

Excess sécurité (2 300 \$) : spécialiste en sécurité des personnes, des équipements et des collections pour la rédaction des normes architecturales du programme;

Stéphane Savoie (2 300 \$) : infographiste, préparation des graphiques apparaissant au programme des besoins.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

COÛTS RELIÉS AU COMITÉ RICHARD (DU 20 DÉCEMBRE 1996 AU 17 JUILLET 1997)

Services professionnels	47 728 \$
Dépenses de fonction	1 546
Papeterie, fournitures	117
Téléphonie, communications et publications	2 435
Frais de déplacement	
voyage à Paris (1)	2 217
Voyage à Vancouver et San Francisco (2)	2 595
Autres déplacements	714
Sous-total	5 526
Dépenses diverses	3 498

TOTAL	60 850 \$

- (1) Participants aux visites de ces bibliothèques publiques : M. Clément Richard (les frais d'avion ont été assumés par ce dernier) et Mme Odette Duplessis (ses dépenses furent assumées par le MCC)
- (2) Participants aux visites de ces bibliothèques publiques : M. Clément Richard et M Jacques Panneton, aux frais de la Ville de Montréal.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

COMITÉ RICHARD

LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES ET DES INSTITUTIONS VISITÉES

Le comité a consulté :

Alex Informatique inc.

Lyne Barbeau, Chargée de projet
Marc R. Labrosse, Président

Association des bibliothèques publiques de l'Île de Montréal

Claire Côté, Bibliothèque de Pointe Claire
Florian Dubois, Bibliothèque de Saint-Laurent
France Latreille-Huvelin, Bibliothèque de Saint-Léonard

Association des bibliothèques publiques du Québec

Jean Payeur, Président
Danielle Champagne-Boulais, Vice-présidente

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Louis Cabral, Directeur général
Benoît Ferland, Conseiller
France Vinet, Vice-présidente

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Gaston Bernier, Directeur

Centre de recherche informatique de Montréal

Hubert Manseau, Vice-président exécutif

Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Florian Dubois, Président
Régine Horinstein, Directrice générale
Denis Boyer, Administrateur

Musée des Beaux-arts de Montréal

Pierre Théberge, Directeur général

Regroupement des Centres de services aux bibliothèques publiques

Hélène Arseneau, Secrétaire

Université du Québec à Montréal

Jean-Pierre Côté, Directeur général, Direction des bibliothèques

Le comité a entendu :

Maison du livre et de la lecture (projet)

Antoine Del Busso, Président de l'Association nationale des éditeurs de livres
Louis Gauthier, Président de l'Union des écrivaines et écrivains québécois
Pierre Lampron, Président de la Société de développement des entreprises culturelles

Clément Richard a consulté :

André Garon, Directeur du Musée d'art contemporain, et le personnel de la bibliothèque du Musée
Louise Harel, Ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité
Paule Leduc, Rectrice de l'Université du Québec à Montréal
Serge Ménard, Ministre d'État à la Métropole
Diane Mittermeyer, Directrice de l'école de bibliothéconomie de l'université Mc Gill
Jean-Paul Vézina, Président de la Société immobilière du Québec

Clément Richard et Louis Gendreau ont consulté ensemble :

Greta Chambers, Chancelière de l'Université Mc Gill

Clément Richard et Jacques Panneton ont consulté ensemble :

Mireille Gagné, Directrice du Centre de musique canadienne
Denis Lazure, Président de l'Office des personnes handicapées du Québec

Clément Richard et Réjean Savard ont consulté ensemble :

Vera Danyluk, Présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal

Clément Richard et Odette Duplessis ont consulté ensemble :

Nicole Brodeur, Sous-ministre adjointe du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Odette Duplessis et Jacques Panneton ont consulté ensemble :

Secrétariat de l'autoroute de l'information

Michel Rosciszewski, Chargé de mission aux technologies

Robert Thivierge, Sous-ministre associé

Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre

Bryant Mc Donough, Vice-président aux opérations régionales

Claude Desmarais, Directeur régional de Montréal

Institutions visitées**Clément Richard et Odette Duplessis ont visité ensemble, à Paris :**

La Bibliothèque nationale de France

La Bibliothèque publique d'information

Clément Richard et Jacques Panneton ont visité ensemble :

San Francisco Public Library

Vancouver Public Library

Clément Richard et Réjean Savard ont visité ensemble :

Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal

Bibliothèque de l'Université Mc Gill

Bibliothèque de l'Université Concordia

Bibliothèque de l'Université de Montréal

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

CONSEIL PROVISOIRE

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

A Programme des besoins

Monsieur Gabriel Collard, directeur général, Institut Nazareth et Louis-Braille;
 Monsieur Claude Desaulniers, agent de recherche, Société de développement de la main-d'oeuvre de Montréal;
 Monsieur Claude Desmarais, directeur régional, Société de développement de la main-d'oeuvre de Montréal;
 Monsieur Pierre Ducharme, directeur, Office national du film du Canada;
 Monsieur Louis Frémont, responsable du secteur audiovisuel à la Bibliothèque Gabrielle-Roy et de la logithèque;
 Madame Louise Guay, présidente, Public Technologies multimédia;
 Madame Anne Hébert, Direction de l'évaluation et de l'intervention et des programmes, Office des personnes handicapées du Québec;
 Madame Marie-Hélène Koenig, chef du service technologie-industrie à la Vilette, cité des sciences et de l'industrie;
 Monsieur Marcel Labelle, chef de produits, éducation, culture et santé, Vidéotron;
 Monsieur Daniel Lapointe, directeur général de la Magnétothèque;
 Monsieur Hubert Manseau, vice-président exécutif, CRIM;
 Madame Diane Seguin, ex-responsable du secteur des enfants à la Bibliothèque Gabrielle-Roy;
 Madame Sylvie Tellier, directrice, CRIM;
 Madame Roe Wilson.

B Concours d'architecture

Madame Francine Guay, Intégration des arts à l'architecture, MCCQ;
 Monsieur Louis Gauthier, président, Union des écrivains du Québec;
 Madame Marie-Josée Lacroix, commissaire au design, Ville de Montréal;
 Monsieur Stéphane Lépine, Société Radio-Canada;
 Madame Catherine Mavrikakis, rédactrice, Le Temps fou;
 Monsieur Pierre Morency, écrivain;
 Madame Marie Perrault, Intégration des arts à l'architecture, MCCQ.

C Projet de loi, site et projet de la GBQ dans son ensemble

Monsieur Antoine Del Busso, président de l'ANEL;
 Monsieur Yves Goyette, propriétaire du Palais du livre;
 Monsieur Jean Ouellet, directeur du service d'urbanisme à la Ville de Montréal;
 Madame Danielle Rondeau, secrétaire administrative de la Ville de Montréal;
 Madame Christiane Théberge, directrice du cabinet du Maire de la Ville de Montréal.

Note : Plusieurs autres personnes ont été rencontrées dans le cadre des travaux assumés par les membres.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC

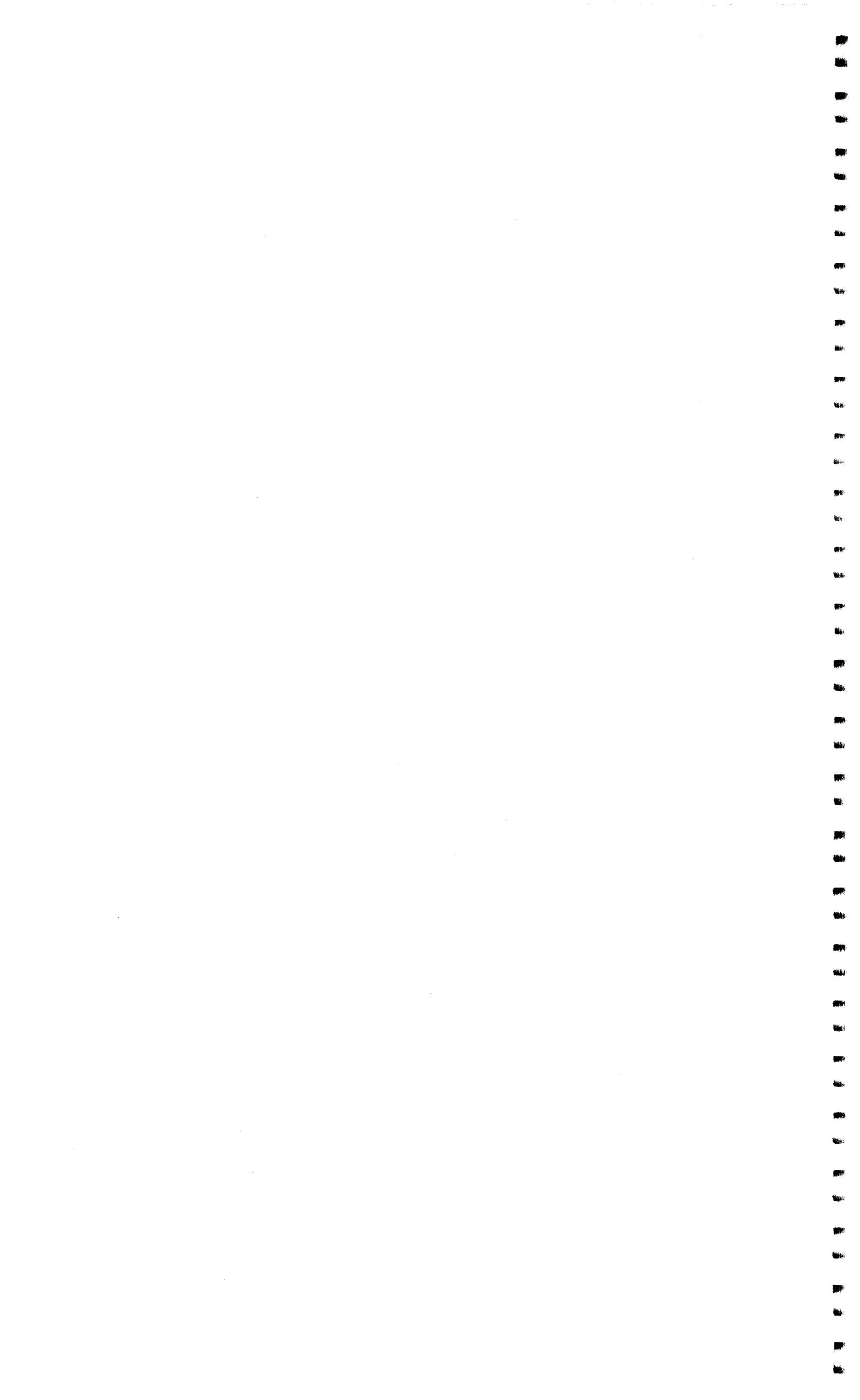
CONSEIL PROVISOIRE

LIEUX, PERSONNES RENCONTRÉES ET LISTE DES DOCUMENTS RECUEILLIS

- Los Angeles Public Library, madame Penny Rowland et Swen Kent;
- San Francisco Public Library, madame Beverley Hennessy et monsieur Gil Mc Mommy;
- Vancouver Public Library, mesdames Rae Wilson et Daniela Esparo;
- Phoenix Public Library, monsieur Toni Garvey et madame Rosemary Nelson;
- Denver Public Library, madame Linda Cumming, directrice de la Bibliothèque centrale et monsieur Rich Patton, adjoint au bibliothécaire en chef.

LES DOCUMENTS RECUEILLIS ET CONSULTÉS

- Vancouver Public Library, Vol 1 et 2
Functional Program, Resource Planning Group. Inc., Dec. 1991;
- Building Program for the New Phoenix Central Library, Phoenix, Arizona -, Bruder, DWL, architects, June 1990;
- San Francisco, New main Library, Program description, July 1991;
- Denver Public Library, Request for qualifications, Architectural design services, september, 1990;
- Library Builders, Academy Editions, 1997;
- Denver Public Library :
Rapports annuels 1996,
The New Central Library (plan de plancher),
Dépliants concernant les diverses activités,
Statistiques diverses;
- Phoenix Public Library :
Phoenix Central Library (plan de plancher),
Operating funds,
Statistiques diverses;
- Vancouver Public Library :
Dépliants concernant divers services de la bibliothèque,
Vancouver Public Library's. Central Branch at Library Square :
A self-guided architectural Tour (plan de plancher),
Rapport annuel 1996-1997;
- San Francisco Public Library :
Dépliants concernant certains services de la Bibliothèque,
Exemplaire du journal publié par les amis de la Bibliothèque,
Library of the future; A High-Tech. Palace of Democracy :
the Architects, the Librarians, the Innovation; San Francisco chronicle;
- Los Angeles Public Library :
The Central Library (plan de plancher),
Dépliants divers concernant cette bibliothèque,
Rapport annuel 1996/1997.

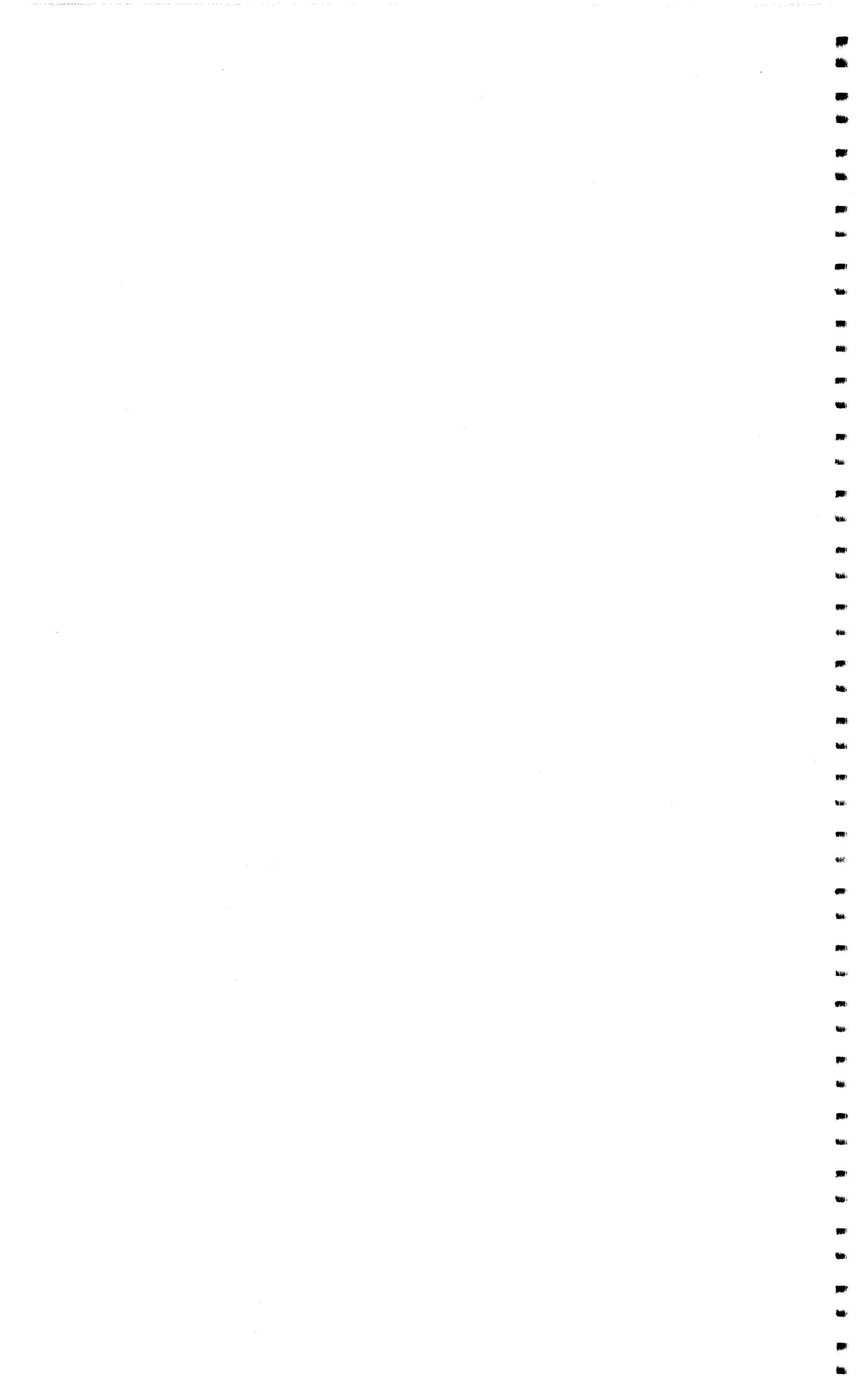


ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

22 - Liste des mesures fiscales ayant pour but d'encourager le tournage au Québec de productions cinématographiques étrangères en 1997-1998 et prévisions pour 1998-1999.

La réponse à cette question sera fournie par le ministère des Finances.



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

SECTEUR : TÉLÉ-QUÉBEC

23 - Budget et effectifs de Télé-Québec au 31 mars 1998 et prévisions 1998-1999.

Voir le document qui suit.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 23

TÉLÉ-QUÉBEC - PROJECTION AU 31 MARS 1998 (\$'000)

REVENUS	
Subvention du M.C.C.Q.	
Fonctionnement	52 682,6
Service de la dette	1 186,1
	<u>53 868,7</u>
Revenus autonomes	
- Revenus non dédiés	4 913,6
- Revenus dédiés	5 052,4
	<u>9 966,0</u>
TOTAL	63 834,7
DÉBOURSÉS	
Déboursés sectoriels	64 499,5
Coûts exceptionnels (Financement du déficit, réorganisation, etc.)	184,4
	<u>64 683,9</u>
TOTAL	64 683,9
SURPLUS (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ	(849,2)
CONCILIATION COMPTABLE	
Surplus (déficit) budgétaire de la Société	(849,2)
Amortissement des immobilisations	(3 700,0)
Remboursement de capital	6 272,8
Variation d'inventaire (Baisse estimée)	0,0
Subvention pour remboursement de capital	(515,7)
Divers (Mauvaise créances, dispositions d'actifs, etc.)	(100,0)
	<u>1 107,9</u>
SURPLUS PRÉVU AUX E/F AU 31/03/98	1 107,9
AVOIR (DÉFICIT) AU DÉBUT	
	(32 268,5)
Surplus comptable	1 107,9
Subvention pour remboursement de la dette à long terme	515,7
	<u>30 644,9</u>
AVOIR (DÉFICIT) PRÉVU AU 31/03/98	(1) (30 644,9)

(1) Tel que prévu dans le scénario financier à long terme adopté par le M.C.C.Q. et le Conseil du Trésor en décembre 1995, Télé-Québec résorbera le déficit cumulé sur une période de 7 ans à compter de 1997/98.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

PROGRESSION DE L'FFECTIE

	31/03/97	31/03/98
CADRES		
Direction générale	7	7
Cadres	20	17
Directeurs techniques	9	9
Chefs de division	2	2
	38	35
EMPLOYÉS	291	288
TOTAL POSTES PERMANENTS	329	323
POSTES CONTRACTUELS (équivalent en personne/année) estimé	70	60
TOTAL	399	383



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

24 - Budgets alloués aux émissions d'affaires publiques pour 1997-1998 et prévisions 1998-1999.

Voir le document qui suit.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Question 24

SECTEUR - INFORMATION ET AFFAIRES PUBLIQUES HEURES / FRAIS DIRECTS / AMORTISSEMENT PRÉVISIONS 1997/98

	PRÉVISIONS 1997/98	
	NOMBRE D'HEURES ORIGINALES	(\$'000)
PRODUCTIONS AUTONOMES (FRAIS DIRECTS)(1)		
Droit de parole	26,0	388,6
Groupe parlementaire	1,0	6,4
Événements spéciaux	4,5	99,5
Québec plein écran	128,0	1 702,3
	159,5	2 196,8
PRODUCTIONS EXTÉRIEURES (AMORTISSEMENT)		
Miroirs aveugles	1,0	15,0
Lumière sur le monde	5,0	202,3
Histoire de l'Amérique du Nord	1,0	63,5
Option éducation	10,0	319,8
Zones de turbulence	1,0	50,0
Nord-Sud - Vivre en ville	1,0	101,1
Une chambre à soi	1,0	40,9
	20,0	792,6
ACQUISITIONS (AMORTISSEMENT)		
Histoire de l'Amérique du Nord	1,0	8,0
Lumière sur le monde	3,0	16,3
L'Afrique de toutes façons	0,0	1,2
Autres	0,0	11,5
	4,0	37,0
ÉMISSIONS CLASSÉES DANS LE SECTEUR - SERVICE		
Les Commissions Mongrain	4,5	283,7
La quotidienne Mongrain	131,0	1 570,1
	135,5	1 853,8
TOTAL	319,0	4 880,2

(1) Exclut les frais indirects (réalisation, conception visuelle, production technique) et les frais généraux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

25 - Le pourcentage de la grille-horaire et des budgets affectés à la mission éducative depuis 1990.

La programmation de Télé-Québec est catégorisée quotidiennement pour le C.R.T.C. et jugée périodiquement par le Comité de reconnaissance du caractère éducatif de la programmation (anciennement Régie des télécommunications). Dans les deux cas, la programmation est considérée éducative autant dans son ensemble que pour chacune de ses émissions. La réponse formelle à la question ne peut donc être autre que 100%. Toutefois, la programmation est catégorisée en différents secteurs. Voici donc les proportions de la diffusion et du budget pour chacun des secteurs.

	Affaires publiques Événements spéciaux	Culture Fictions	Service Sciences Société	Jeunesse Famille	Formation	Éducation formelle Universités Assemblée nationale	TOTAL
Proportion de la grille horaire (%) (heures)	8,4	21,0	12,3	20,6	16,5	21,2	100
Budget de programmation (%)	18,9	23,5	25,1	16,5	18,0	0,0	100

N.B.

Le présent tableau ne tient pas compte de la diffusion "autre" (autopromotions, publicité, intermèdes, pauses musicales, identification...).



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

26 - Copie du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.

Le Plan stratégique 1998-1999 est celui qui apparaît au volume III du Budget de dépenses 1998-1999 intitulé « Plans ministériels de gestion des dépenses ».



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999

**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

27 - Prévision de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.

Le Plan stratégique 1998-1999 est celui qui apparaît au volume III du Budget de dépenses 1998-1999 intitulé « Plans ministériels de gestion des dépenses »,



ÉTUDE DES CRÉDITS 1998-1999**MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

- 56 - Copie du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.
- 57 - Prévisions de référence ayant servi à l'élaboration du Plan stratégique 1998-1999 présenté au Conseil du trésor.
- 58 - Copie des ordres du jour et procès-verbaux du Conseil pour 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998.

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre est un organisme institué par la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et dont la fonction est de conseiller la ministre de la Culture et des Communications sur toute question touchant le livre et la lecture au Québec. Ce n'est pas une société d'État ni un organisme distinct du ministère. Le secrétariat, assumé par un professionnel du MCC, et les membres du Conseil ne sont pas rémunérés.

Le Conseil consultatif de la lecture ne soumet donc pas de plan stratégique au Conseil du trésor. Un rapport de ses activités est déposé chaque année par la ministre à l'Assemblée nationale.

Quant aux ordres du jour et aux procès-verbaux des années mentionnées, ils sont disponibles sur demande.

